



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FF HOCKEY



PROJET de
PERFORMANCE
FÉDÉRAL
2025-2029

PPF publié au JO du 8 juillet 2025

Version modifiée validée par le Bureau Fédéral du 17 avril 2026

SOMMAIRE

PARTIE STRATEGIQUE

1. ETAT DES LIEUX ET PROJECTION POST OLYMPIADE 2021 - 2024	3
A - PROGRAMME D'EXCELLENCE OLYMPIQUE	3
B - PROGRAMME RELEVÉ	8
C - ARTICULATION ENTRE PROGRAMME OLYMPIQUE ET DE RELEVÉ	13
D - ARTICULATION ENTRE PROGRAMME RELEVÉ ET D'ACCESSION	15
2. BILAN SUR LES SPORTIFS	16
A - CRITERES DE MISE EN LISTE	16
B - SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL	17
C – OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE & FILIERE FEMININE	17
3 - BILAN SUR L'ENCADREMENT	18
4. BILAN DES STRUCTURES	21
A - PÔLE FRANCE U16-U18 FÉMININ AU CREPS DE WATTIGNIES	22
B - PÔLE FRANCE U16 MASCULIN AU CREPS DE WATTIGNIES	22
C - PÔLE FRANCE U18 MASCULIN AU CREPS DE CHÂTENAY-MALABRY	23
D - PÔLE FRANCE U21 MASCULIN AU CREPS DE CHÂTENAY-MALABRY	23
5. BILAN ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET DATA SUR L'OLYMPIADE 2021-2024 & STRATEGIE POST PARIS 2024	23
6. INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	25

PARTIE OPERATIONNELLE

1. UN PARCOURS DE SENS	27
A - LA CONVENTION FÉDÉRATION / SPORTIF DE HAUT NIVEAU	27
B - EGALITÉ DE TRAITEMENT DES ATHLÈTES SUR LES 2 FILIÈRES	28
C - STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE PARA HOCKEY	28
2. UN PARCOURS D'ENCADREMENT	29
A – MONTEE EN COMPETENCES DES CADRES	29
B – PROGRAMMATION TYPE DU PLAN DE FORMATION	30
C – PREPARATION PHYSIQUE	31
D - DIMENSIONS DE L'ENCADREMENT APPREHENDÉES	31
E - FAVORISER LA FÉMINISATION DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET RENFORCER LA MIXITÉ DES ÉQUIPES D'ENCADREMENTS	33
3. UN PARCOURS DE STRUCTURES D'ACCUEIL ET TERRITORIAL	34
A - CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES / DISPOSITIF DU PPF	34
B - LA DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE DANS LES OUTREMERS	35
4. UN PARCOURS DE DOUBLE PROJET	36
5. UN PARCOURS DE SANTE	38
A - LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR)	38
B - STRUCTURATION ET OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE ATHLÉTIQUE DES ATHLÈTES ENGAGÉS DANS LA FILIÈRE DE HAUT NIVEAU	40
C - PRÉVENTION DES PRATIQUES ADDICTIVES ET DOPANTES	40
D - PLAN SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE DES SHN	40
E - PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE LA PRATIQUE FÉMININE DU HOCKEY DE HAUT NIVEAU	42
F - PROBLÉMATIQUE DE PARENTALITÉ DES SPORTIFS ET MATERNITÉ DES SPORTIVES	44

6. UN PARCOURS REGLEMENTAIRE	45
A - LES CRITÈRES DE MISE EN LISTES MINISTÉRIELLES	45
B - LES MOYENS PERMETTANT DE GARANTIR LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ DE L'ENCADREMENT	46
7 - UN PARCOURS D'ÉVALUATIONS	48
HOCKEY DATA HUB : LA MANIÈRE DONT LA DATA EST EXPLOITÉE AU BÉNÉFICE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE	48
<u>ANNEXES</u>	51
- CONVENTION SHN / FFH	52
- CAHIER DES CHARGES / POLE FRANCE RELEVÉ FÉMININ U16-U18	63
- CAHIER DES CHARGES / POLE FRANCE SENIOR FÉMININ	64
- CAHIER DES CHARGES / POLE FRANCE RELEVÉ U16G	65
- CAHIER DES CHARGES / POLE FRANCE RELEVÉ U18G	66
- CAHIER DES CHARGES / POLE FRANCE RELEVÉ U21G	67
- CAHIER DES CHARGES / POLE FRANCE SENIOR MASCULIN	68
- CAHIER DES CHARGES / CRE OCCITANIE	69
- CAHIER DES CHARGES / CRE PAYS DE LA LOIRE	70
- CAHIER DES CHARGES / CRE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	71
- INDICATEURS DE PERFORMANCE / POLES FRANCE RELEVÉ & POLES FRANCE	73

PARTIE STRATEGIQUE

1. ETAT DES LIEUX ET PROJECTION POST OLYMPIADE 2021 - 2024

A - PROGRAMME D'EXCELLENCE OLYMPIQUE

➤ Equipe de France senior masculine

Les efforts consentis lors de la dernière année de préparation avant les JO pour s'entraîner davantage ensemble au CREPS de Wattignies, toutes les semaines 3 jours de stage ensemble, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

La préparation physique a contribué à améliorer les capacités physiologiques des joueurs qui ont rattrapé leur retard sur les meilleurs à ce niveau. Un manque de confiance, de technique, de tactique et d'engagement voire d'audace semblent encore peser sur les oppositions avec les meilleures nations du monde, ce qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

L'équipe de France Masculine, actuellement 9ème mondiale (5ème européens), rivalise avec les nations classées devant elle. Elle se situe encore légèrement derrière cette concurrence sur les points suivants:

- Efficacité du gardien de but
- Efficacité offensive
- Efficacité sur penalty corner
- Gestion mentale des moments clés.

Si la préparation de l'équipe de France nécessite des aménagements, son intensité doit être maintenue et son contenu optimisé.

Cette équipe semble capable de se sélectionner aux JO de 2028 et doit absolument continuer le travail engagé pour décrocher le prochain quota olympique. Avec une équipe masculine des U21 dans le TOP 3 mondial actuellement, cela pourrait s'envisager sans pour autant être considéré comme une équipe médaillable en 2028.

Durant l'olympiade précédente les résultats obtenus ont été en deçà de ce qui était attendu lors de:

- Coupe du Monde 2023 : 13^{ème} au lieu du top 8.
- Nations Cup 2021: 5ème au lieu de finaliste ou vainqueur.
- Jeux Olympiques de Paris 2024. 11ème au lieu de Quart de finaliste / Top 8

Ils étaient en revanche conformes aux attentes lors de :

- Nations Cup 2023 : finaliste (au lieu de vainqueur)
- EuroHockey 2023 : 5ème place (meilleure place depuis 2025)
- Pro League 2022 : 8ème
- EuroHockey 2021 : 6ème

Evolution du ranking mondial et européen:

EDF Masculine	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ranking mondial	18ème	20ème	15ème	12ème	13ème	12ème	9ème	9ème	9ème
Ranking Européen	11ème		9ème	Covid	6ème	6ème	5ème	5ème	5ème

BILAN PERFORMANCES EQUIPES DE FRANCE MASCULINE			
	Collectif	Classement	Commentaires
2018	MONDIAL	8ème	Quart de finale
2019	EURO B	1er = 7ème Européen	Montrée groupe A Européen
2020	ANNULE / COVID 19		
2021	EURO A	6ème	Maintien groupe A Européen
	TQ WC	2ème	Finaliste vs WAL
2022	PRO LEAGUE	8ème	1ère participation
	QUALIF EURO	1er	Vs IRL, TUR, LIT
	NATIONS CUP	5ème	On visait la finale
2023	MONDIAL	13ème	On visait un Top 8-10
	EURO A	5ème	Belle Performance
2024	NATIONS CUP	2ème	Défaite en finale aux shoot out vs NZ
	JO PARIS 2024	11ème	L'objectif était Top 8
2025	NATIONS CUP		Nations 9e à 18e mondiales
	EURO A		Dernier format à 8 Nations
2026	Qualif Mondial		
	MONDIAL ?		
	Nations Cup ou Pro League ?		
2027	EURO A		A 12 Nations
	Nations Cup ou Pro League ?		
2028	Nations Cup ou Pro League ?		
	JO LA 2028		
2029	EURO A		A 12 Nations
	Nations Cup ou Pro League ?		

Les objectifs pour l'équipe de France Sénior Masculine pour cette nouvelle olympiade sont clairs:

- Nations Cup 2025 (ou 2026): remporter le tournoi pour accéder à la Pro League en 2026 (ou 2027) être finaliste.
- EuroHockey 2025: viser un Top 5.
- Qualificatif Coupe du Monde: Se qualifier en terminant à l'une des 3 premières places du tournoi
- Coupe du Monde 2026: Quart de final
- EuroHockey 2025: viser un Top 5 - Top 4
- Qualificatif JO 2028: Se qualifier
- JO 2028: Quart de finaliste



**TRAJECTOIRE DE PERFORMANCE 2025 - 2028 // EQUIPE DE FRANCE MASCULINE
COMPETITIONS DE REFERENCE**



➤ **Identification de la concurrence**

On trouve 7 Nations européennes dans le Top 10 mondial, dont aux 4 premières places.

Le Top 5 européen est constitué de: Allemagne, Pays Bas, Belgique, Espagne, Angleterre.
Puis 6ème la France en concurrence avec Irlande, Ecosse, Pologne.

Au niveau mondial, l'Argentine 8ème est bien évidemment une équipe que l'on peut battre (victoire 2-1 en amical mars 2025) mais à 570 points devant nous ne les rattraperons pas tout de suite.
L'Irlande classé 10ème est juste derrière nous. Leurs générations U21 apparaissent moins talentueuses.

L'Afrique du Sud est 11ème très proche et a affiché un meilleur niveau que nous aux JO 2024. Leurs U21 sont en plein essor et petit à petit intégrés à leur effectif sénior.

La Nouvelle Zélande 12ème nous bat en finale de la Nations Cup 2024.

Ces 4 équipes se tiennent à peu de choses.

➤ **Les objectifs sont:**

- Déjà s'assurer de pouvoir battre ces 3 nations du Top 12
- Intégrer le Top 8 mondial et la Pro League car les 8 nations y participant sont les 8 qui ont atteint les quarts de finale aux JO 2024.

Des nations comme la Malaisie (13e), la Corée (14e), le Pakistan (15e) ou le Japon (16e) sont un cran en dessous et dans des dynamiques moins positives pour le futur au niveau de leur relève.

Accès : [ranking international FIH](#)

➤ **Equipe de France senior féminine**

Il est important de rappeler le parcours de cette équipe. Avec la Chine, c'est la plus grande progression sportive féminine internationale dans le hockey sur ces 10 dernières années (actuellement 19^{ème}) : Elles sont d'abord passées de la 33^{ème} à la 25^{ème} place mondiale de façon croissante entre 2018 et 2021, ce qui les a vues décrocher leur billet pour les JO de Paris 2024.

- + 6 places au ranking FIH en 4 ans
- + 13 places au ranking FIH en 7 ans
- et des victoires contre des nations classées jusqu'au top 13 du ranking mondial

L'EDF est vice-championne d'Europe B en 2021 et championne en 2023 : La France monte en 2025 en 1^{ère} division européenne, le plus haut niveau international, après avoir remporté le tournoi qualificatif en août 2024.

L'olympiade 2021 – 2024 aura permis des évolutions significatives en matière de culture de la performance chez les athlètes et de professionnalisation :

- Equité des conditions de préparation femmes / hommes (hébergement / restauration, nombre de jours croissants, ...)
- Installation d'une structure d'entraînement hebdomadaire pluridisciplinaire (préparation physique, entraînements technique, ...)
- Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel des athlètes qui a facilité l'engagement des athlètes

A travers les bilans ANS / FFH post JO 2024, plusieurs constats ressortent comme des problématiques à régler:

- Manque dans la préparation mentale qui leur a semblé insuffisante et peu efficace
- Manque d'équilibre entre l'entraînement technique (hockey) et physique
- Manque d'individualisation en prépa physique
- Manque d'entraînement spécifique sur le PC et les gardiennes de but
- Trop d'écart aujourd'hui entre le travail en A et les U21

La préparation proposée, son intensité, sa fréquence doivent être maintenues en s'attachant à veiller sur une optimisation des déplacements qui semblent coûteux pour la motivation et l'engagement des joueuses.

Elles ont achevé les JO 2024 à la 12^{ème} et dernière place et ne pouvait ambitionner mieux malgré le fait qu'elles ont relevé le défi et fait preuve de solidarité face à une forte adversité.

Une équipe jeune (23,5 ans de moyenne d'âge lors des JO de Paris 2024) qui présente un potentiel de croissance dans la hiérarchie mondiale si les athlètes continuent leur engagement dans un parcours de sportives de haut niveau.

Elles sont actuellement 19^e mondiales (9^{ème} européennes) et peuvent envisager d'aller chercher l'Ecosse à la 15^{ème} place dans les 2 ans et ambitionner de se rapprocher du top 12 mondial (niveau olympique) sur l'olympiade. En évoluant désormais, en 1^{ère} division européenne et en Nations Cup I (objectif 2026 – 2027), la France, en cas de victoires, bénéficiera de points bonifiés pour avancer plus rapidement dans le ranking international.

Mais les arrêts ou pauses de plusieurs joueuses après les JO de Paris menacent de faire perdre en quantité / qualité et niveau de performance actuel et futur de l'équipe.

Dans cette dynamique, il semble difficile pour cette équipe de se qualifier aux JO de 2028. Cibler les JO de Brisbane 2032 peut sembler être un objectif plus réalisable, en investissant davantage la formation dans les catégories de jeunes (niveau d'encadrement, structures d'encadrement, ...).

➤ **Les objectifs** pour l'équipe de France Senior Féminine pour cette nouvelle olympiade 2025 – 2029 sont:

TRAJECTOIRE DE PERFORMANCE 2025 - 2028 // EQUIPE DE FRANCE FEMININE COMPETITIONS DE REFERENCE



Un premier objectif, dans le contexte des arrêts/pauses, sera de conserver notre rang acquis par notre progression des 5 dernières années.

Un deuxième objectif sera de viser la 15ème place mondiale, occupée par l'Ecosse, qui semble accessible. Le niveau de performance avec cette nation étant très proche sur les derniers résultats de matchs amicaux en préparation. Il sera en revanche difficile d'aller battre des équipes classées plus haut.

➤ Identification de la concurrence

On trouve 5 nations européennes dans le Top 8 mondial. Le Top 5 européen est constitué de: Allemagne, Pays Bas, Belgique, Espagne, Angleterre comme chez les hommes. La concurrence est assez ouverte entre la 7ème et 9ème place européenne qui se joue avec dans l'ordre Ecosse, Italie, France et Autriche 10ème.

Lors du tournoi olympique de Paris 2024, la France a perdu d'un but (1-0) contre le Japon, classé 13ème mondial; et a fait match nul contre les États Unis (14ème mondial) lors de la préparation terminale des JO 2024.

L'équipe de France féminine est actuellement 19e mondiales. Seules les Belarus (20e) et Sud-Africaines (21e) nous talonnent en terme de points.

Le Canada (18e) et l'Italie (17e) apparaissent en perte de vitesse et manque de relève lors de leurs récentes sorties internationales (Nations Cup Mars 2025 et matchs amicaux).

Accès : [ranking international FIH](#)

BILAN PERFORMANCES EQUIPES DE FRANCE			
	Collectif	Classement	Commentaires
2019	EURO C	1ères	17ème européennes
2020	ANNULE / COVID 19		
2021	EURO B	2ème	8ème européennes
2022	Qualifs Euro A	2ème (non qualifiées)	Derrière Ecosse
2023	Euro Hockey B	1ères	7ème européennes
2024	JO PARIS 2024	12ème	
	Qualifs Euro A	1ères	7ème européennes
2025	NATIONS CUP II		Nations 17e à 27e mondiales
	EURO A		Dernier format à 8 Nations
2026	Qualif Mondial		
	MONDIAL ?		
	Nations Cup 1 ou 2 ?		
2027	Nations Cup 1 ou 2 ?		
	EURO A		A 12 Nations
2028	Nations Cup 1 ou 2 ?		
	JO LA 2028		
2029	Nations Cup 1 ou 2 ?		
	EURO A		A 12 Nations

B – PROGRAMME RELEVE

➤ Equipe de France U21 Masculine

L'équipe de France U21 Masculine s'est classé respectivement 3ème et 2ème lors des Coupes du Monde 2021 et 2023. En dehors de l'Allemagne, c'est la seule à avoir remporté une médaille sur les deux dernières éditions.

Elle s'est qualifiée pour la Coupe du Monde 2025. Ainsi le hockey français participera pour la première fois de son histoire à 3 Coupes du Monde Junior d'affilée. Cela va booster l'équipe sénior avec des générations mieux formées et expérimentées.

Les résultats de l'édition 2021 sont à pondérer car 3 nations (Angleterre, Australie, Nouvelle Zélande) du top 10 mondial étaient absentes ou n'ont pu être rappelées en raison du Covid.

Il faut reconnaître que c'est une des raisons pour lesquelles ce collectif est actuellement 6ème au classement mondial.

Un des facteurs de réussite sur cette catégorie est que les athlètes ont alors entre 4 et 6 années de Pôle en commun (U16, U18, U21). Cela crée beaucoup de connexions technico-tactique mais aussi humaines au niveau des athlètes entre eux et avec leur encadrement.

➤ **Objectifs:**

- Quart de finale en Coupe du Monde 2025 ou Top 10.
- Intégrer le Top 5 voir Top 4 européen. Difficile car les meilleurs U21 sont souvent déjà appelés en A et pas toujours disponibles pour toutes les compétitions.
- Quart de finale en Coupe du Monde 2027 (challengeant car Top 5 européen + montée en puissance de l'Afrique du Sud, Inde, Australie et Argentine).

➤ **Equipe de France U18 Masculine**

Ce collectif est remonté en groupe A en 2023 après avoir remporté des matchs face à des nations de référence lors de sa préparation (Angleterre, Pays Bas...) ce qui n'était pas le cas avant.

Cela a permis de débloquent les mentalités et d'inspirer les U18 suivants qui à leur tour font tomber certaines barrières mentales.

Cette saison 2024-25, l'EDF U18G s'imposent face aux Pays Bas (5-1) et l'Espagne (3-0) et peuvent légitimement viser un Top 4 voire une médaille européenne.

➤ **Objectifs:**

- Objectif ambitieux: intégrer les demi-finales (Top 4) européen en 2025 et 2027
- Nous visons des performances et résultats mais gardons des objectifs de développement individuel de l'athlète plutôt que de faire absolument des médailles. Dans cette catégorie nous gardons en tête le Développement à long terme de l'athlète pour amener un maximum des athlètes les plus forts possibles en senior

Une très grosse partie de ce collectif se prépare au sein du Pôle France Relève U18 de Châtenay-Malabry. 70 à 80% de polistes composent cette équipe de France qui est dans de bonnes conditions pour préparer ces échéances tant sur le plan individuel que collectif.

➤ **Equipe de France U16 Masculine**

Ce collectif ne dispute pas de compétition officielle européenne. En revanche chaque année, ils disputent:

- 4 matchs internationaux lors des tournois européens de jeunes à Pâques
- 3 matchs internationaux lors du traditionnel stage Franco-Allemand
- 2 matchs face à la Belgique.

Cela porte actuellement le total à 9 matchs mais nous voulons fixer un total minimum de 11 matchs internationaux par an à la catégorie U16. A cet âge il leur faut jouer plus dans un contexte international pour pouvoir mieux intégrer un certains nombres de réflexes et données du haut niveau.

La proximité géographique avec les meilleures nations mondiales va nous y aider. Nous avons l'objectif d'ancrer dans leur calendrier des temps d'oppositions internationales clairement définis et reproductibles. L'Europe est de loin le continent le plus fort sur la scène internationale.

- Inconvénients / menaces:

- Difficile d'exister sur la scène européenne (médailles, titres) avec une telle concurrence.

- Avantages / Opportunités:

- 5 nations du top 7 mondial sont limitrophes de la France. Il est donc relativement simple d'aller jouer des adversaires de grande valeur et progresser à leur contact.
- La préparation face à des Equipes Seniors de Nationale 1 est aussi une bonne piste pour jouer des rencontres avec un rapport qualité/prix optimisé.

BILAN PERFORMANCES EQUIPES DE FRANCE JEUNES MASCULINES			
	Collectif	Années naissance	Classement
2018	EURO U18 A	Génération 2000/01	7ème : descente en B
2019	EURO U21 A	Génération 99/00/01	6 ème : maintient en A
2020	ANNULE / COVID 19		
2021	EURO U19 B	Génération 2002/03	3ème = 9ème européen
	MONDIAL U21	Génération 2000/01/02	Médaille de Bronze
2022	EURO U21 A	Génération 2001/02/03	5ème
2023	EURO U18 B	Génération 2005/06	1er = 7ème européen
	MONDIAL U21	Génération 2002/03/04	Médaille d' Argent
2024	EURO U21 A	Génération 2003/04/05	6ème
2025	EURO U18 A	Génération 2007/08	
	MONDIAL U21	Génération 2004/05/06	
2026	EURO U21 A	Génération 2005/06/07	
2027	EURO U18	Génération 2009/2010	
	MONDIAL U21 ?	Génération 2006/07/08	
2028	EURO U21	Génération 2007/08/09	
2029	EURO U18	Génération 2011/2012	
	MONDIAL U21 ?	Génération 2008/09/10	

➤ Equipe de France U21 Féminine

Les U21 filles souffrent en compétition officielle entre autre dû au fait qu'il n'y a pour le moment pas de Pôle/centre national d'entraînement dans cette catégorie d'âge pour rassembler les meilleures et faire le lien entre U18 et Sénior A.

Une autre raison est que les meilleures joueuses U21 sont souvent directement captées par l'Equipe de France Sénior où elles amènent une vraie plus-value de performance.

Par exemple nos U21 féminines ont disputé l'Euro 2024 sans 3 joueuses retenues pour les Jeux Olympiques avec l'EDF Sénior. En présence de ces 3 joueuses elles auraient certainement réalisé un Top 6 européen et se seraient maintenues en groupe A ce qui les auraient qualifiés à la Coupe du Monde Junior.

Le lien, la cohérence et continuité de travail entre les U21 et l'équipe senior n'a pas fonctionné sur les 2 dernières années en raison entre autre de plusieurs modifications du staff.

La filière féminine de performance présente une absence de dispositif entre les générations U18 et adultes : génération U21 / junior. Ce constat génère un manque d'attractivité pour que les athlètes entrent dans la filière de haut niveau et ne permet pas un continuum de travail de formation en U16 – U18. Face à la concurrence internationale, le hockey féminin français ne peut s'inscrire durablement dans la performance, en particulier chez la génération U21 / junior qui est l'anti-chambre des seniors et la première génération concernée par des compétitions mondiales (coupe

du monde). Post U18, les athlètes n'ont plus de dispositif d'accompagnement, décroche d'une pratique de haut niveau et seules les athlètes pouvant intégrer le groupe France A peuvent continuer dans la filière fédérale. Ainsi, la FF Hockey a pour projet en 2026 – 2027 de créer une structure d'entraînement permanent post bac (U21F) rassemblant les meilleures athlètes juniors.

La création d'un Pôle France U21 Féminin est un enjeu fort pour amener de la performance sur ce collectif et la filière féminine. C'est un manque clairement identifié. En fonction des offres de prestations qui seront trouvées en Ile de France ce Pôle pourrait voir le jour d'ici 1 ou 2 ans.

Les relations partenariales avec le département des Hauts de Seine (mise à disposition de logements), l'offre universitaire / grandes écoles de la région Ile de France et le réseau d'entreprises (La Défense, ...) doivent pouvoir faciliter le volet insertion professionnelle (alternance, stage, emploi) d'une structure d'entraînement proposant des conditions pour mener à bien le double projet d'une athlète ; et ce en collaboration étroite avec la Maison Régionale de Performance (MRP) d'Ile de France. Le site du stade olympique Yves du Manoir à Colombes (92) présente de nombreux intérêt pour accueillir cette structure. Une étude et modélisation sera réalisée fin 2025 - début 2026. Il est important pour la FF Hockey de se doter d'outils performants sur les générations U18/U21 pour préparer et viser la qualification féminine de la France à Brisbane pour les JO de 2032.

➤ **Objectifs:**

- Remporter la coupe d'Europe B en 2026, ainsi remonter en groupe A et se qualifier pour la Coupe du Monde 2027.
- Se maintenir en A (Top 6) en 2028
- Alimenter l'équipe senior en "envoyant" de jeunes joueuses mieux formées en A (plus d'oppositions compétitives internationale)

➤ **Equipe de France U18 Féminine**

Le Pôle U16-U18 féminin du CREPS de Wattignies est la base arrière qui soutien et prépare ce collectif.

Aujourd'hui les résultats sont plutôt stagnants et peu élevés tant lors des championnats d'Europe que lors des confrontations amicales. Nous ne rivalisons que difficilement face aux allemandes U16 (une catégorie inférieure) par exemple.

Nous souhaitons donc dynamiser l'encadrement et les contenus d'entraînement sur ce collectif afin d'avoir une meilleure formation initiale des jeunes joueuses.

➤ **Objectifs:**

- Euro 2025 conserver leur 6ème place européenne.
- Euro 2027 viser la 5ème place ou réduire l'écart de manière significative dans les confrontations amicales et officielles avec le Top 5.
- Alimenter l'équipe Sénior A

➤ **Equipe de France U16 Féminine**

Idem que pour les homologues masculins sur le nombre de matchs et absence de compétition de référence.

Sur le plan des résultats et niveau de performance le constat est identique que pour les U18 féminines.

Volonté de monter en puissance en matière de contenus d'entraînement, discours et qualité des stages proposés.

Sur les catégories U16 et U18 nous réalisons continuellement un suivi sur 2 ans des potentiels et génération.

BILAN PERFORMANCES EQUIPES DE FRANCE JEUNES FEMININES			
	Collectif	Années naissance	Classement
2018	EURO U18 A	Génération 2000/01	8ème : descente en Euro B
2019	EURO U21 A	Génération 99/00/01	6 ème : maintien en A
2020	ANNULE / COVID 19		
2021	EURO U19 B	Génération 2002/03/04	1ères = 7ème européennes
2022	EURO U21 B	Génération 2001/02/03	2ème = 8ème européennes
2023	EURO U18 A	Génération 2005/06/07	6 ème : maintien en A
2024	EURO U21 A	Génération 2003/04/05	7ème : descente en Euro B
2025	EURO U18 A	Génération 2007/08/09	
2026	EURO U21 B	Génération 2005/06/07	
2027	EURO U18	Génération 2009/10/11	
	MONDIAL U21 ?	Génération 2006/07/08	
2028	EURO U21	Génération 2007/08/09	
2029	EURO U18	Génération 2011/12/13	
	MONDIAL U21 ?	Génération 2008/09/10	

On parle souvent de "Un Pôle, une génération, une compétition, un résultat". Or ce système peut avoir tendance à favoriser les athlètes de 2ème année de la catégorie, au détriment de ceux par exemple de 1ère année et nés au deuxième semestre.

Nous avons intégré cet élément et veillons davantage à évaluer ces potentiels indépendamment des compétitions de référence mais en "valeur absolue" de leur niveau sportif individuel.

Les points de passage pour nos EDF jeunes s'étalent sur un cycle de 2 ans comme suivant:

- A la Toussaint stage groupe élargi
- Mi-fin novembre matchs face à une nation de référence Top 4-5 Européen
- Période hivernale focus sur développement des qualités physiques
- Mars stage groupe restraint
- Pâques Tournoi 4 Nations européen
- Mai - Juin Franco-Allemand
- Fin juin début juillet: Euro ou derniers matchs amicaux

Au niveau de notre modèle économique et la soutenabilité de notre PPF, nous veillons à toujours avoir 1 ou 2 compétitions en France chaque année. Ceci pour des questions d'économie au niveau des budgets de nos équipes nationales.

Nous sommes régulièrement sollicités et désormais reconnus par l'Euro Hockey Youth Performance Group (EHYPG) pour accueillir des tournois internationaux dans le carrefour/corridor européen entre Londres, Paris, Bruxelles, Amsterdam etc...

Ceci nous permet au passage d'avoir des événements avec de l'attractivité pour un public scolaire, de pouvoir regrouper un public d'entraîneur(e)s en formation autour de ces tournois.

Les objectifs par filière en résumé:

- **Au niveau des garçons**, assurer constamment un Top 6 européen et aller chercher un top 5, un top 4 et une médaille quand une génération présente une grande quantité de talents ou concentration de potentiels très fortement identifiés. Possible en Juillet 2025 avec les U18 garçons.
- **Au niveau des filles**, d'abord trouver le moyen de se stabiliser à la 6ème place européenne et que le maintien en groupe A Européen devienne beaucoup plus régulier en créant un écart de performance significatif avec les nations classées 7ème et 8ème.

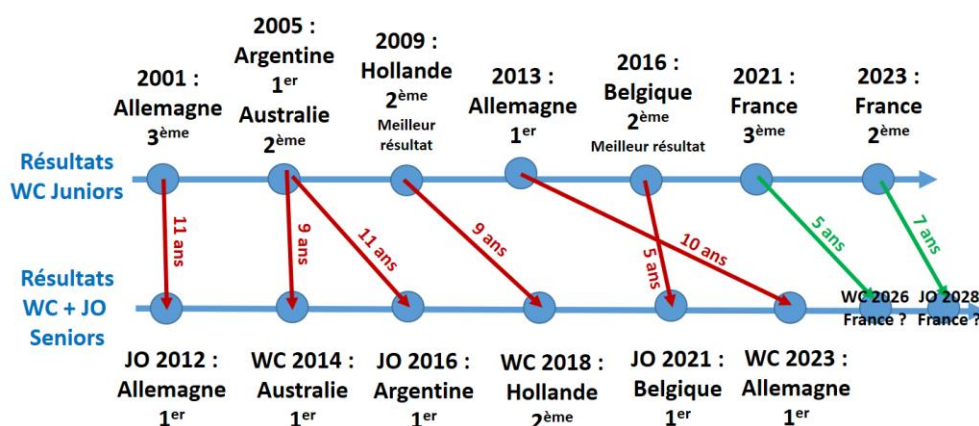
C - ARTICULATION ENTRE PROGRAMME D'EXCELLENCE OLYMPIQUE ET DE RELÈVE

Pour l'articulation entre Juniors (U21) et Seniors, on va parler de trajectoire. On sait, après étude des concurrents internationaux, que globalement la "transformation" de performances (médailles) U21 va prendre, pour différentes raisons, entre 6 et 10 ans pour les confirmer en senior.



CORRELATION ET PREDICTION DE PERFORMANCE « JUNIOR - SENIOR »

Entre 5 et 11 ans pour transformer la performance en juniors chez les seniors



Suite aux deux dernières Coupes du Monde Junior masculines (Bronze 2021, Argent 2023), 16 athlètes Juniors (U21) ont rejoint le groupe France en 2024-2025. Après la coupe du monde Juniors de décembre 2025, il est très probable et prévu que d'autres potentiels rejoignent à leur tour le groupe senior.

Ces athlètes seront la grosse ossature de l'équipe pour les JO de Brisbane en 2023 car ils seront à un pic d'expérience internationale avec beaucoup de joueurs entre 28 et 32 ans. Cela devrait être la génération la plus étoffée en quantité et en qualités de joueurs de toute l'histoire du hockey français.

Certain(e)s athlètes font déjà partie de l'équipe de France senior alors qu'ils sont encore éligibles à jouer les compétitions U21. Cela permet à l'EDF U21 de compter sur des athlètes habitués à un niveau d'intensité, d'exigence et de qualité supérieurs. Cela est bénéfique mais peut aussi être

dommageable aux EDF U21 quand un(e) athlète ne joue pas une compétition de référence U21 parce qu'il/elle est déjà sollicité par le programme Sénior.

La difficulté se situe à la sortie des U21. En effet, certains entrent directement en EDF senior, mais pour d'autres, en revanche, il peut y avoir un risque de stagnation voire de décrochage. Leur ralentissement dans l'élévation de la performance est principalement dû à leur situation en club avec un championnat français moins compétitif que dans les nations concurrentes.

En effet, les meilleurs U21 mondiaux (Allemagne, Pays Bas, Belgique...) lorsqu'ils sortent des U21 sont dans les meilleurs clubs de leur nation. Ils y côtoient beaucoup d'internationaux de leurs pays, faisant parti des meilleurs du monde. Ils y côtoient aussi des internationaux d'autres nations du Top 10 mondial. Ils continuent donc à devoir prouver, progresser et à devoir gagner leur place au contact des meilleurs.

Nos jeunes sortant des U21, à l'inverse de leurs homologues étrangers, ne trouvent pas dans leurs clubs français une situation proche d'un joueur professionnel ou semi-professionnel. Ils sont déjà titulaires dans leur club depuis 3-4 ans, dans un championnat qui ne fait pas partie des meilleurs au niveau européen et qui marquent le pas.

Il y a donc un vrai sujet stratégique autour de ces athlètes. Financièrement, nous n'avons pas la possibilité de créer un "Groupe de Développement Sénior" ou équipe A' contrairement à certaines nations du Top Mondial. Mais nous sommes en réflexion autour d'une stratégie U23.

Certains d'entre eux seront convoqués sur des stages senior en septembre / octobre 2025 quand le groupe sera amené à se ré-élargir après les tournois de l'été.

Ces athlètes auront le statut de "joueur invité", et pourront selon leurs performances, intégrer le groupe définitivement, resté proche de celui-ci ou encore en être écarté.

Cette stratégie a plusieurs objectifs:

- élargir la quantité d'athlètes à potentiel pouvant alimenter l'équipe senior
- se faisant, créer une augmentation de la concurrence permettant une élévation des standards attendus
- ne pas « perdre » un athlète intéressant ne passant pas directement des U21 aux A, qui aura peut-être besoin de 2 ou 3 ans.
- permettre une intégration beaucoup plus courte au mode de fonctionnement de l'Equipe Sénior. Rendre l'athlète sélectionné plus rapidement opérationnel et connecté au staff et coéquipiers.

Dans le cadre de cette stratégie, leurs performances sont observées par différents entraîneurs. Ils peuvent aussi entrer dans le cadre du suivi à distance en préparation physique pour s'assurer qu'ils travaillent dans la même direction et attentes que celles du groupe Sénior.

La réalisation de stage(s) "Inter-squad", c'est à dire de matchs joués en interne des groupes d'athlètes français (pas d'opposition étrangère), ou les A affronterait une sélection U23 est également en réflexion pour la saison 2025-2026 et les suivantes.

Du côté des hommes comme des femmes il faut noter qu'on observe depuis plusieurs années un phénomène de départ en Belgique pour beaucoup de nos internationaux qui s'y rendent pour y chercher de meilleures conditions sur le plan financier, médiatique et de l'encadrement avec des staffs plus fournis.

Au niveau féminin, plusieurs jeunes joueuses U21 ont également pris la direction des Etats Unis et de leur championnat universitaire. Très intéressant sur le plan des études et de l'expérience de vie, on ne peut pas dire que cela le soit sur l'aspect sportif. C'est donc une menace sur ce collectif mais aussi toute la filière féminine.

En terme d'actions concrètes stratégiques pour élever la performance du Programme Relève nous souhaitons mettre l'accent sur :

- Travail spécifique sur Penalty Corner (à haut niveau, environ 25% des buts viennent de cette phase de jeu : bilan statistique JO Paris 2024). 2 personnes identifiées pour travailler sur les Pôles.
- Travail spécifique du gardien(n)e de but. 2 personnes identifiées pour travailler sur les pôles.
- Travail individuel et collectif en préparation mentale. 2 personnes identifiées pour réfléchir puis mettre en place un livrable des attendus en prépa mentale à mettre en place de manière longitudinale sur nos 2 filières
- Partage sur les attendus et méthodes technico-tactiques par catégories. Sortir des silos (chacun de son côté sur son équipe). "Nul ne sait ce que nous savons tous ensemble".
- Mise en place de la stratégie d'optimisation des qualités athlétiques par catégories définie : recrutement d'un référent national qui sera également en accompagnement des staffs des clubs Elite
- Stratégie de formation des entraîneurs en interne. Montée en compétences par les échanges, la présentation de mode d'actions et les questionnements bienveillants
- Mieux analyser les datas pour rendre compte de la manière la plus précise de notre niveau de performance, ce qui nous sépare des meilleurs et de quoi et comment on doit le travailler "C'est de l'intelligence que de savoir ce qu'il faut regarder pour mieux percevoir".

D - ARTICULATION ENTRE PROGRAMME RELÈVE ET D'ACCESSION

Nous avons développé notre système de détection sur les dernières années et celui-ci apporte satisfaction. Notre principale détection des meilleurs potentiels s'effectue à partir de la catégorie U14.

Nous arrivons à intégrer une grande majorité des meilleurs profils et potentiels évalués sur les pôles U16. Ils/elles avancent ensemble sur 2, 4, 6 ans sans trop de changement de l'effectif. On pourrait presque parler de « point fort de notre point faible ».

Nous avons une capacité à rivaliser avec certaines des meilleures nations quand le passage en Pôles d'un groupe large d'athlètes est suffisamment long pour "rattraper" une formation initiale qui en club à tendance à présenter des manques à l'échelle nationale.

- En U16: on rattrape parfois des manques dans la formation initiale des jeunes
- En U18: on accélère et va plus loin dans le développement du potentiel de l'athlète
- En U21: les athlètes ont alors entre 4 et 6 années de pôle.

Aujourd'hui les sportifs qui intègrent ou sortent de nos pôles sont notre meilleure publicité. Nous sommes passés de Pôles à remplir à des Pôles qui sont contraints de refuser des potentiels intéressants car les meilleurs ont déjà pris toutes les places.

Il y a encore 5-6 ans nous devions encore passer beaucoup de temps à essayer de convaincre des athlètes et leurs familles de rejoindre un Pôle. Aujourd'hui cela se fait beaucoup plus vite car le bien-fondé de la valeur ajoutée des pôles par rapport à un environnement uniquement club est reconnu.

Nous avons un bon processus partagé d'observation et évaluation des potentiels, un bon réseau et maillage d'identification des athlètes prometteurs.

Il est très très rare que nous passions à côté d'un(e) athlète au profil intéressant.

Nous voulons remettre de l'impact sur les stages nationaux U14. En effet, la détection se fait actuellement, pas uniquement mais en grande partie sur les Inter Ligues U14.

Nous déterminons une liste des 35-40 meilleurs potentiels et les réunissons lors de stages nationaux annuels de 3 à 4 jours.

Nous voulons augmenter la qualité de ces stages et les penser à l'intersection de Formation / Accession territoriale / Haut niveau. Non seulement pour pouvoir faire monter des personnes en compétences mais aussi pour créer du lien entre DTN / Ligues-ETR / Clubs

Les Projets Régionaux de Performance (PRP) sont portés par les Ligues qui sont des organes déconcentrés de la FFH. On s'attend donc à une adhésion, un suivi et application du PPF à l'échelle territoriale en prenant en compte ses spécificités.

Pour aider les Ligues à décliner le PPF sur le territoire nous avons réfléchi à des actions concrètes à mettre en place pour assurer un meilleur partage des attendus de la DTN à l'échelle nationale :

- Aide à la programmation et à la construction d'un modèle de jeu commun à l'ensemble des Ligues
- Feedback aux Entraîneurs de ligue après la détection faite aux Inter-ligues pour comparer les ressentis, attentes et faire un point étape.
- Partage d'un document Lexique sur les termes à employer à haut niveau
- Partage d'un document sur les savoirs faire attendus en U14-U16
- Orientation de travail / Aide à la gestion de la Mixité

Dans ce cadre nous pouvons citer des exemples de démarches déjà bien avancées:

- Créer un livrable « Guide pratique pour l'école de Hockey » pour chaque catégorie Jeune de U7 à U18
- Tableau des savoirs - faire et les habiletés à développer par catégorie
- Proposition d'une base de données d'exercices types
- Webinaires thématiques et articles spécifiques
- Animation de Master-Class en région par un entraîneur national (plusieurs demandes recensées)

2. BILAN SUR LES SPORTIFS

A - CRITÈRES DE MISE EN LISTE

Les critères de mise en liste ont fait l'objet d'une clarification lors de l'olympiade précédente, conditionnés à des résultats attendus et challengeants; ainsi qu'à un niveau de ranking. Ils sont aujourd'hui clairement connus par les athlètes, leurs familles, clubs, ... et en ligne sur le site internet fédéral. Leur utilisation et manière de s'y référer ont donné satisfaction.

Le nombre de sportifs de haut niveau reste stable tant sur l'ensemble global que sur chaque catégorie car nos critères sont agencés aux performances de chaque collectif et/ou statut de polistes dont le nombre d'athlètes est limité. En 2025, près de 100 athlètes sont sur les listes ministérielles (essentiellement les A, U21G et U18F & G): 46 en catégorie "relève" et 54 en catégorie "senior". Ces catégories peuvent être une condition demandée par Aucun collectif d'athlètes ne répond aux critères de la catégorie "élite". 73 autres athètes sont éligibles à d'autres catégories de haut niveau mais non sur liste ministérielle (U21F, U16, partenaires d'entraînement, athlètes non sélectionnés sur des compétitions de référence l'année d'avant, athlètes ciblés membres d'un CRE : "espoir" et "collectifs nationaux")

A noter qu'environ 6, 7 officiels sont inscrits chaque sur les listes de haut niveau, en fonction de critères précis de participation: arbitres et directeur.rice.s de tournois.

B - SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

Les bilans de l'expérience olympique "Paris 2024" des équipes de France ont démontré une évolution positive de l'accompagnement socio pro (structuration de l'accompagnement, multiplication des dispositifs, ...).

Les Jeux de Paris 2024 ont clairement permis une montée en puissance sur cette composante clé sur l'ensemble du sport français et donc également à la FF Hockey.

Pour la première fois, nous avons l'impression d'avoir des athlètes "professionnels" dans leur capacité à pouvoir s'engager et se consacrer pleinement à leur préparation sur une longue durée. Cela est un peu retombé après les JO mais la dynamique engagée, la découverte et utilisation de certains dispositifs restent.

Cela a également eu un impact positif sur nos juniors et leurs familles qui voient que désormais des dispositifs et des vraies avancées existent. Cela leur fait donc moins peur de se projeter vers une carrière en équipe nationale sénior au détriment des études, point souvent bloquant.

Fort du bilan de l'olympiade précédente, la FF Hockey fait de l'accompagnement socioprofessionnel, une priorité majeure de son projet de performance, notamment en renforçant l'accompagnement des populations "senior" et "junior" des athlètes engagés dans les projets "équipes de France".

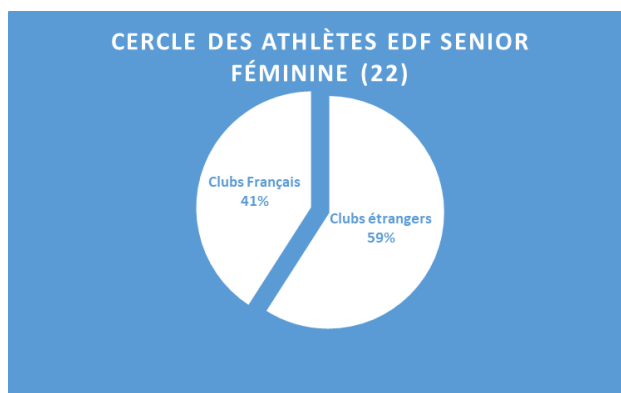
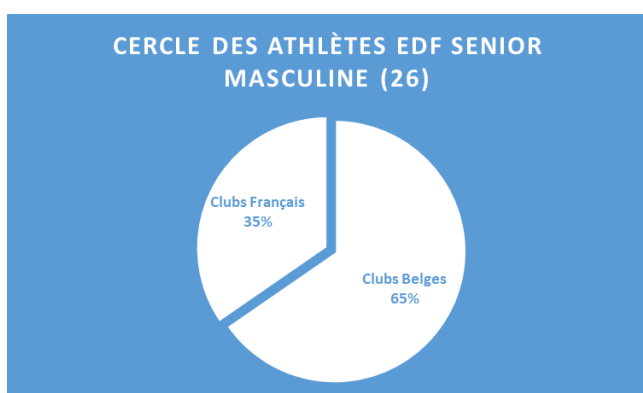
Autour de la référente fédérale socioprofessionnelle (CTN placée auprès de la FF Hockey), une cellule dédiée viendra renforcer le déploiement du plan d'action: un.e élu.e fédéral.e en charge des relations avec les partenaires économiques, le DTN, une manager de projets et les 4 managers des équipes de France U21 et A sur les filières féminine et masculine.

La référente fédérale socioprofessionnelle va également suivre le parcours de formation des référents proposés par l'INSEP.

La stratégie fédérale est d'apporter des solutions socioprofessionnelles aux SHN afin que chacun d'entre eux puisse conduire sereinement un double projet: "sport de haut niveau" et „formation / emploi". L'enjeu est d'améliorer la fidélisation des athlètes dans leur parcours de SHN et de favoriser l'insertion professionnelle et/ou reconversion. L'opportunité de participer aux JO de Paris 2024 ont fidéliser les athlètes dans leur parcours sportif; mais avant cette olympiade, un décrochage important été constaté avant l'âge de 25 ans. La moyenne d'âge des équipes nationales les plus compétitives est en moyenne à 28 ans.

La préparation des compétitions de référence des "EDF Seniors" cible un cercle d'athlètes: 26 chez les hommes et 22 chez les femmes.

La stratégie sportive et l'accompagnement socio-professionnel necessitent de prendre en compte la géolocalisation (à partir de septembre 2025) des athlètes dont 65% des joueurs ciblés jouent dans un club belge et chez les joueuses, 59% évoluent dans un championnat étranger (8 en Belgique, 3 en Hollande et 2 en Allemagne).



C – OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE & FILIERE FEMININE

Une stratégie particulière vise à accompagner les hockeuses à tous les âges dans les étapes clés de leur vie, en leur offrant des outils et des ressources adaptés à leurs besoins spécifiques. En

investissant dans leur bien-être physique et mental, nous contribuons à l'attractivité d'une pratique de haut niveau durable, à une meilleure santé et à l'épanouissement personnel des athlètes engagées dans un projet sportif à forte pression.

Lors de la précédente olympiades, les résultats sportifs se sont améliorés sur l'ensemble de la filière; ainsi que l'augmentation de la préparation, des charges d'entraînement et niveau d'exigence athlétique. Cela s'est fait en peu de temps avec notamment l'opportunité de participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024 et d'être le plus compétitif. L'installation rapide mais indispensable de cette culture de performance a pu générer des complexités dans la relation entraîneurs – entraînés et la préparation des athlètes.

Parmi les sujets d'optimisation, la prise en compte des effets des cycles menstruels est souvent négligé. Pour la FFH, comprendre ses enjeux et mettre en place des stratégies adaptées est crucial pour soutenir au mieux les joueuses. Ignorer ces variations peut entraîner :

Des performances sous-optimales lors des compétitions ou des entraînements.

- Un risque accru de blessures, notamment lors de certaines phases du cycle.
- Une mauvaise adaptation à l'entraînement et une récupération incomplète.
- Des douleurs (dysménorhées...) mal comprises et niées surtout si non traitées efficacement peut entraîner un mal être psychologique de la joueuse.
- Un manque de communication et de compréhension entre les joueuses, les entraîneurs et le staff médical.
- Des déséquilibres nutritionnels si les besoins spécifiques liés au cycle ne sont pas toujours bien pris en compte.

3. BILAN SUR L'ENCADREMENT

Un énorme travail de formation des entraîneurs et une évolution considérable des projets sportifs au sein des clubs de la FF Hockey sont indispensables pour développer une culture de la performance et prétendre rendre compétitives les équipes de France à long terme.

La Fédération arrive globalement à créer des staffs techniques compétents et complémentaires sur la plupart de ses collectifs jeunes. Toutefois les besoins sont nombreux et pour y répondre nous devons monter en quantité et qualité d'entraîneur(e)s.

Il existe certains manques ça et là tantôt sur des spécificités techniques, tantôt sur un élément managérial ou mental. Cela peut se combler avec une meilleure connexion de nos ressources internes comme via un Colloque des entraîneurs nationaux.

En revanche nous manquons d'entraîneurs experts pour le haut niveau U21 ou sénior. Chaque arrêt, départ ou changement est difficilement remplaçable rapidement.

Nous devons donc régulièrement faire appel à des expertises étrangères (parfois très spécifiques) à l'image du nouveau staff technique de France A Hommes (belge, espagnol, néerlandais).

C'était déjà le cas sur le staff masculin pour les JO de Paris (français, espagnol, argentin). Cela n'est pas sans conséquence sur la gestion RH et nos finances car l'expertise de haut niveau a un coût élevé. Ce qui est rare et cher.

A haut niveau on observe bien que les meilleures nations mondiales ont des entraîneur(e)s de haut niveau pas simplement chez eux mais aussi dans d'autres nations. A l'instar de l'escrime ou judo français qui exportent beaucoup d'entraîneurs renommés, les Pays Bas ou l'Allemagne en hockey sont à la pointe. Sans pouvoir les copier immédiatement nous avons bien identifié cette problématique et souhaitons y remédier.

A ce titre nous avons réfléchi à plusieurs voies et actions pour passer la vitesse supérieure dans ce domaine. La nomination de 2 cadres de la DTN (en charge de la formation fédérale et professionnelle) et l'inscription de missions "formation" dans toutes les lettres de mission des cadres de la DTN, l'augmentation du budget "formation" pour solliciter des experts extérieurs viennent renforcer cette volonté.

➤ **Objectif 2025 – 2029 : créer un vivier d'entraîneurs potentiels**

Etat des lieux sur le nombre de personnes ayant obtenu ou en passe d'obtenir un diplôme professionnel depuis 2021:

Délivrance diplômes JEPS mention Hockey - Période 2021-2026							
Diplôme	Obtention	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BPJEPS	VAE	0	1	0	0	5	3
	Formation	0	0	0	0	0	0
	Total :	0	1	0	0	5	3
DEJEPS	VAE	0	1	0	0	0	1
	Formation	2	3	1	2	5	3
	Total :	2	4	1	2	5	4
DESJEPS	VAE	0	0	0	0	0	0
	Formation	0	0	0	0	3	3
	Total :	0	0	0	0	3	3

Le bouche à oreille sur la qualité du contenu de ces formations, combiné à la communication et promotion de ces diplômes par la FFH font que l'on assiste à l'augmentation du nombre de stagiaires en BP, DE et DESJEPS. Ces formations commencent à faire des émules.

Nous souhaitons que cela soit le minimum en terme de quantité. Nous améliorons chaque année, la qualité de la formation proposée en revoyant le contenu du ruban pédagogique.

Au niveau des diplômes fédéraux (DF) on assiste aussi globalement à une augmentation du nombre de personnes se formant.

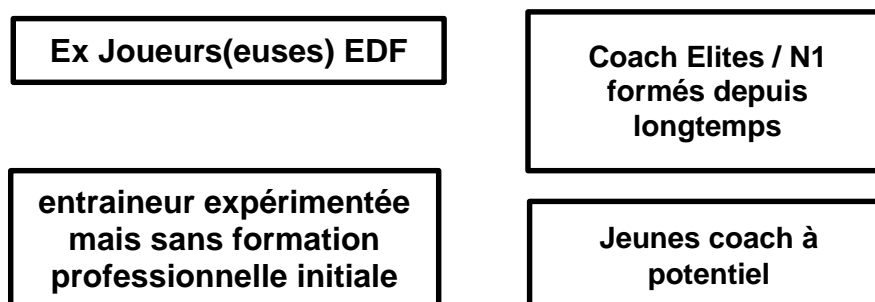
Former un(e) entraîneur(e) expert(e) prend du temps et requiert de la méthode. C'est pour cela que nous avons pensé un projet.

➤ **Constats et problématiques**

Plusieurs facteurs contribuent à la pénurie de coaches:

- Le manque ou la difficulté d'accès à une formation de qualité pour les futurs entraîneurs.
- Une vision élitiste des profils attendu en formation par la DTN
- Une carence de compétences de « formateurs » au sein de la DTN
- Des dynamiques d'expertises et « partages » principalement centrées sur 2 régions (Hauts de France et Ile de France)
- Un accès aux formations peut être pas suffisamment clair, attractif voir méconnu
- Manque d'envie car pas assez d'opportunités
- Le niveau bas de rémunération et peu de clubs propose des temps pleins (attractivité du métiers)

4 cibles identifiées



➤ Enjeux de la féminisation de l'encadrement

Un des enjeux de cette nouvelle olympiade sera de lancer et d'initier une génération de coachs féminins.

Pour avoir recueilli l'avis ou retour d'expérience de plusieurs coachs et staffs s'y étant ouvert, nous considérons que la mixité et la diversité sont souhaitables dans les équipes d'encadrement. Cela représente une chance et plus-value à plusieurs niveaux. Cela peut éviter la survenue de certains comportements néfastes, apporte souvent une autre façon de voir les choses et nourrit l'ensemble des acteurs impliqués.

Nous sommes donc attentifs à cela et prenons ce paramètre en compte lorsque nous devons créer ou faire évoluer la composition d'un staff technique.

Si à notre sens le critère qui doit toujours primer reste le niveau de compétences (savoirs faire et savoirs être), nous avons l'objectif de développer autant d'hommes que de femmes compétentes. Ceci sur différents rôles liés à la performance (analyste vidéo, team manager) et en particulier sur la fonction entraîneur(e) afin de pouvoir mixer les staffs.

Nous sommes convaincus que la diversité de sexe, de culture, de nationalité (membres étrangers) peut être un "super pouvoir" à condition de bien fixer le contexte d'interactions et attentes préalables permettant une alchimie collective.

Seules 3 femmes sur 40 entraînent une équipe de club dans le championnat Elite / nationale 1 sur les 2 filières masculine et féminine. 1 seule entraîneure nationale sur les 8 coachs d'équipes nationales. Cette réalité est malheureusement assez proche dans les autres nations européennes.

Un aperçu de la situation actuelle au sein des staffs nationaux, résultant d'un début d'intégration de cette volonté de mixité peut se présenter comme tel. Présence de femmes dans les différents staffs:

- EDF A Masculine = aucune femme ; 0 %
- EDF A Féminine = 3 femmes (Kiné, Médecin + Team Manager) sur 8 ; 37,5% féminin JO 2024
- EDF U21 Féminine = 4 femmes sur 5 membres du staff ; 80% féminin sur l'EuroHockey U21 en 2024
- EDF U21 Masculine = 1 femme sur 6 membres du staff ; 17% féminin sur l'EuroHockey U21 en 2024
- EDF U18 Masculine = 1 femme sur 5 membres du staff ; 20 % féminin sur l'EuroHockey U18 en 2025
- EDF U18 Féminine = 1 femme sur 5 membres du staff ; 20 % féminin sur l'EuroHockey U18 en 2025
- EDF U16 Masculine = 0 femme sur 5 membres du staff ; 0 % en 2024-25
- EDF U16 Féminine = 1 femme sur 5 membres du staff ; 20 % en 2024-25

Nous sommes en contact avec 2 préparatrices mentales pour venir étoffer les staffs de nos équipes nationales. En revanche nous avons pour le moment un manque d'entraîneuses féminines. Quelques-unes sortent ou entrent en formation professionnelle et vont venir agrandir ce vivier mais nous devons continuer de susciter des vocations et encourager des profils féminins à se tourner vers ce type de carrière.

Nous avons également un objectif de mixité sur les pôles qui sont des outils de formation pour nos athlètes mais aussi pour nos entraîneur(e)s et le développement de profils féminins de l'encadrement.

➤ **Conséquences positives globales:**

- Développement de talents:
 - Identification et développement des talents: Avec plus d'entraîneurs, il est possible d'identifier et de développer plus efficacement les talents prometteurs, en leur offrant un encadrement plus personnalisé.
 - Progression accélérée : Les jeunes joueurs peuvent progresser plus rapidement grâce à un encadrement de qualité et à des opportunités accrues de développement.
- Renforcement de la compétitivité:
 - Performance améliorée: Une meilleure formation technique et tactique peut conduire à une amélioration des performances des équipes nationales jeunes, renforçant ainsi la compétitivité du hockey sur gazon français au niveau international.
 - Résultats à long terme : Les investissements dans la formation des jeunes joueurs peuvent porter leurs fruits à long terme, en préparant une nouvelle génération de joueurs de haut niveau.
- Attrait et motivation:
 - Engagement accru: La présence de nouveaux entraîneurs dynamiques et motivés peut renforcer l'engagement et la motivation des jeunes joueurs, en rendant les séances d'entraînement plus attrayantes et stimulantes.
 - Image positive: Un encadrement de qualité peut contribuer à améliorer l'image du hockey sur gazon en France, en attirant davantage de jeunes vers ce sport.

4. BILAN DES STRUCTURES

Sur les 19 athlètes masculins sélectionnés aux JO de Paris, 9 d'entre eux sont passés par un pôle au moins pendant 2 ans. Mais ils ont souvent intégré tardivement un pôle France relève (U18 ou U21) ce qui ne permet pas l'implémentation de compétences / habiletés au bon moment des étapes de leur développement (physique, mental, technique).

Les générations performantes en U21 et arrivant en EDF A sont désormais à l'immense majorité passés par les pôles France relève entre 3 et 6 ans.

Ce système de pôles nous est envié par les autres nations qui fonctionnent prioritairement et parfois exclusivement sur les clubs.

Nous devons continuer d'optimiser le travail réalisé dans ces structures tout en l'alignant avec le travail réalisé dans les clubs.

Sur les 19 athlètes féminines sélectionnées aux JO de Paris, seules 6 d'entre elles étaient passées par un pôle France et sur des durées globalement moins longues que pour leurs homologues masculins.

Plus encore que chez les garçons, cela n'a pas permis d'intégrer un certain nombre d'éléments (pré) requis pour le très haut niveau mondial.

Il est donc capital, pour faire progresser la filière féminine, d'arriver à capter d'avantage d'athlètes sur les Pôles, les inspirer pour leur donner envie de poursuivre cette voie jusqu'aux Séniors avec la création d'un pôle France relève U21 féminin.

A - Pôle France Relève U16-U18 Féminin au CREPS de Wattignies

- Passage de 9 filles à 16 filles cette saison 2024-25.
 - Détection plus approfondi et tests de sélections: technique et physique.
 - Image du pôle beaucoup plus positive en interne et en externe qui redonne une attirance pour celui-ci.
 - 8 séances par semaine : 2/Jours du lundi au jeudi, le vendredi est réservé à la récupération physique et mentale dans l'optique de l'entraînement club du soir et du match du week-end.
- Objectifs :
 - Passage de 16 à 18 lits (internes) en 2025-26.
 - Plus de matchs : intégration dans un championnat officiel ou officieux. Exemple : jouer les équipes du haut de la N1 ou bas/milieu d'Elite
 - Regrouper le plus possible de fille potentiel au groupe U18 Filles Travail sur minimum 3 ans voir 4 quand entrer en 3ème
- Encadrement de compétences :
 - 1 entraîneur/coordonateur
 - 1 préparateur physique + GPS
 - 1 Préparateur mental
 - 1 centre de santé : médecin, kiné....
 - 1 terrain
 - 2 salles de muscu 1 piste d'athlétisme 1 bain Froid
- Les pistes d'amélioration ou besoins de la structure sont les suivants :
 - 1 entraîneur des gardien(ne)s apporter une expertise sur un poste particulier
 - des créneaux d'entraînement en salle l'hiver pour augmenter le rythme d'entraînement
 - rénovation terrain extérieur qui commence à montrer des signes d'usure.
 - Aménagements scolaires améliorés par exemple avec des cours directement au sein du CREPS. Car les horaires des séances de hockey sont souvent placés très tôt ce qui n'est pas optimal avec le rythme de vie des athlètes.

B - Pôle France Relève U16 Masculin au CREPS de Wattignies

Situation très proche du pôle France relève U16-U18 Féminin si ce n'est qu'il n'y a que des U16.

Une majorité des meilleurs potentiels de cette catégorie d'âge fait le choix de rejoindre cette structure. Mais certains ne peuvent ou ne veulent pas du fait de la distance (à un jeune âge) avec le domicile familial.

Il faut être vigilant à suivre et accompagner tous les potentiels recensés indépendamment de leur lieu d'entraînement pour garder une base large dans chaque catégorie d'âges. Certains pôlistes pourraient sortir du cursus haut niveau comme à l'inverse d'autres pourraient le rejoindre plus tard. La relation avec les Centres Régionaux d'Entraînement (CRE) est très important, notamment pour les athlètes ciblés qui peuvent continuer leur formation et développement dans ces structures connectées à la DTN et au réseau des poles France relève.

Dans cette tranche d'âge faut veiller à ne pas se concentrer trop vite sur un cercle trop restreint d'athlètes et suivre leurs évolutions individuelles.

C - Pôle France Relève U18 Masculin au CREPS de Châtenay-Malabry

Pour l'Euro U18 de Juillet 2025, 14 à 15 athlètes sur les 18 sélectionnés seront issus du Pôle c'est à dire environ 80% ce qui est un marqueur fort de l'impact du Pôle sur la progression des athlètes et la performance de l'Equipe de France.

Ce Pôle et l'Equipe de France U18 qui y est "rattachée" est régulièrement productrice de performance face aux meilleurs nations européennes, référence du Top mondial.

On y retrouve globalement les mêmes ressources que sur les Pôles de Wattignies mais la partie scolarité est un énorme atout avec les cours du lycée donnés au sein même du CREPS.

D - Pôle France Relève U21 Masculin au CREPS de Châtenay-Malabry

Sur le groupe de 20 athlètes finalistes de la Coupe du Monde Junior 2023, 14 sont passés par les Pôle U18 et/ou U21 = 70%

Pour la 6ème place à l'Euro U21 2024 qualifiant pour la prochaine Coupe du Monde Junior nous avons 16 polistes sur 18 = 88%

Le fait d'avoir 2 Pôles (U18 et U21) de la même filière sur le même CREPS permet une vraie synergie de compétences entre 2 entraîneurs et un meilleur suivi des potentiels. Cela permet d'accélérer la trajectoire de progression de certains athlètes prometteurs.

En résumé :

Ces structures ont donc bien une utilité pour l'alimentation des EDF des différentes catégories d'âge. Elles ne sont pas des outils au service de la structuration de la discipline sur le territoire. Ce rôle est celui des CRE.

5. BILAN ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET DATA SUR L'OLYMPIADE 2021-2024 & STRATEGIE POST PARIS 2024

➤ Stratégie et objectifs

L'olympiade 2020-2024 et les Jeux Olympiques en France ont permis d'initier une action data comme levier associé à chacun des axes de travail du PPF. Cette action baptisée « **Hockey Data Hub (HDH)** » était nécessaire pour accompagner l'ensemble des acteurs dans la recherche de performance sur l'ensemble du parcours de performance fédéral, dépasser l'empirisme total, accéder à des éléments nouveaux, plus objectifs, permettant l'évaluation, le suivi des athlètes et des équipes.

La mise en œuvre de ce projet passionnant a été stimulé par le lancement du SDH au sein de l'ANS, environnement sans lequel rien n'aurait pu être réalisé. La structuration et le développement du SDH ont constitué une véritable opportunité pour la FFH.

Le HDH a stratégiquement été construit initialement en deux étapes, le HDH1 et le HDH2.

- Le HDH1 (2022-2024) avec pour objectif principal l'objectivation de la performance et l'accompagnement des acteurs dans leur action sur l'ensemble du **Parcours de Performance FFH en lien avec les possibilités offertes par le SDH.**

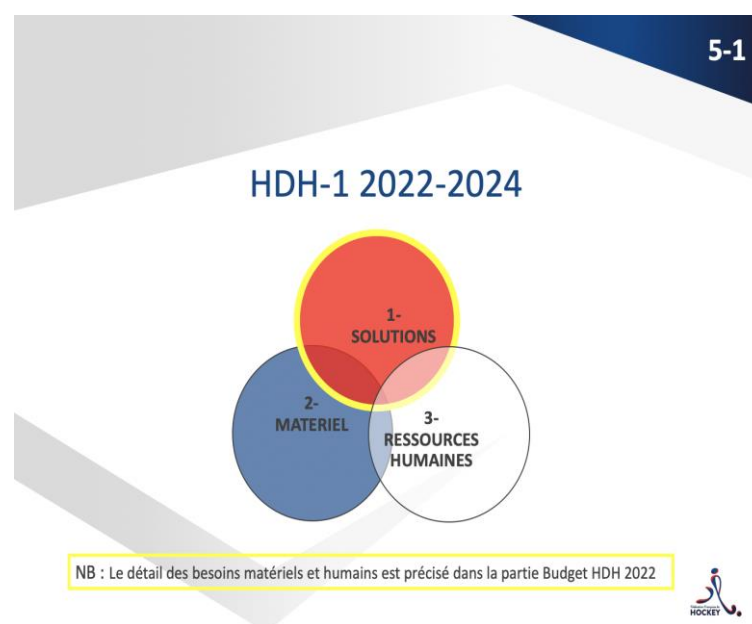
Les objectifs recherchés pour le HDH1 étaient:

- Levier de performance pour chaque action du PPF
- Permettre l'évaluation et l'adaptation du PPF
- Optimiser l'utilisation des technologies actuelles pour améliorer le système existant

- Contribuer à la professionnalisation de la Haut Performance (HP)
- Rassembler les acteurs de la HP autour d'un projet commun répondant à une stratégie fédérale

- Le HDH2 (2024-2028) précisera ses objectifs suite au bilan du HDH1, poursuivra son action en direction du suivi des athlètes, des équipes et de la concurrence avec la volonté de centraliser la data pour en optimiser son utilisation, mais devra également répondre à un besoin d'évaluation et de pilotage du PPF.

➤ Déclinaison de la stratégie



D'un point de vue stratégique l'action a mobilisé 3 environnements:

Ressources Humaines:

- Formation de deux RH pour accéder au niveau « Builder » afin de pouvoir gérer l'application A360 en autonomie sur nos deux collectifs olympiques.
- Montée en compétences des analystes vidéo des collectifs nationaux à travers une programmation de rendez-vous dédiés avec l'entreprise Hudl et un accompagnement interne continu.
- Valorisation d'un temps hebdomadaire de 3 à 5h consacrées dans un premier temps à la construction des outils puis au suivi et analyse des données recueillies dans A360 sur les deux collectifs olympiques. Pour le collectifs Hommes 2 heures par semaines de mise à disposition sur le projet par la MRP du CREPS de Wattignies.

Solutions:

- Déploiement sur les deux collectifs olympiques d'A360 avec pour objectif la récolte de données wellness-charge-blessures afin de pouvoir réguler la programmation.
- Etude d'autres applications du SDH pouvant répondre aux besoin du HDH : canal sport, cahier numérique des entraîneurs, base externe (intégration données WIMU), outil de profilage-tests physiques, console du SDH et environnement de sécurisation des données.
- Évolution du parc de logiciels d'analyse vidéo FFH pour permettre un travail d'analyse technico-tactique et des processus optimisés de partage en live de données (pendant les matchs).

Matériels:

- Création d'un environnement de travail qualitatif pour la recherche de performance : mise à niveau ordinateurs analystes vidéo, équipements de communication et de réseau sans fil pour la mise en place de processus facilitant la décision en live à l'entraînement et en match.

➤ **Atteinte des objectifs:**

- Le temps trop court et des RH en nombre limitées et disponibilités réduites n'ont pas permis un déploiement d'A360 sur l'ensemble des collectifs nationaux et pôles. L'action s'est donc concentrée sur les deux collectifs olympiques contribuant à créer un environnement de travail adapté aux objectifs de recherche de performance de ces équipes et permettant de réaliser une expérimentation complète utile pour la construction de la stratégie fédérale data LA28.
- Si la réalisation de l'action recentrée sur les besoins des EDF olympiques n'a pas permis une évaluation de l'efficacité du PPF et de créer du lien entre tous les acteurs, elle a permis à travers ces expérimentations d'initier une action ayant pour vocation de servir de base à la création d'une stratégie DATA impactante sur l'olympiade et intégrée de manière transversale au PPF 2025-2029.
- L'objectif d'intégration du maximum de données dans un environnement unique a été atteint avec la confirmation de la possibilité de rassembler automatiquement les données issus d'A360 et des cardio-gps WIMU. Une solution automatique n'a cependant pas été trouvée pour l'intégration à cet environnement unique des données « Hockey » pour utilisation ou archivage. Des tests ont cependant été réalisés mais non finalisés en lien avec Canal Sport pour la partie archivage.
- La stratégie n'a malheureusement pas pu porter sur cette première phase sur le pilotage du PPF du fait d'un centrage sur les collectifs olympiques. Les données ont principalement reposé sur les données individuelles des athlètes des collectifs olympiques, des équipes olympiques et de la concurrence en vue de la préparation des Jeux Olympiques.

➤ **Impacts directs sur la performance:**

- Les deux collectifs ont physiquement répondu présents lors de la compétition olympique. La mise en place de l'action de suivi wellness-charge des athlètes, la stratégie de suivi des tests physiques associés à l'optimisation des données cardio-gps en matchs ont permis aux Préparateurs Physiques et entraîneurs d'ajuster les programmations et d'amener les athlètes aux Jeux à leur pic de forme.
- La mise en place de l'action de suivi a permis d'optimiser la circulation des informations dans les collectifs, de réduire les risques de blessures et de gérer les blessures dans des délais accélérés.
- L'action data dans son ensemble a contribué à créer un environnement professionnel autour des collectifs olympiques permettant de préparer dans des conditions optimales les tournois olympiques.

6. INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

Nous travaillons à la mise en place d'un fichier type de rapport post compétition. Ceci manque dans l'évaluation de nos performances et nous permettra de responsabiliser tous les acteurs et mieux suivre les projets.

Ceux-ci peuvent se faire tous les 2 ans (temporalité des Euros U18) légèrement avant la fin de saison ou un plus rapide rapport d'activité des Pôles et EDF Jeunes.

Nous ne pouvons plus attendre un grand constat au bout de 4 ans pour ré-évaluer ce qui a fonctionné ou non. Nous devons réaliser des petits points étapes chaque année pour mieux identifier nos points d'actions prioritaires.

Ceux-ci concerneront:

- les résultats (compétitions, matchs amicaux ou non officiels)
- Les sportifs (évolution, niveau de performance, profils individuels et collectif)
- Les staffs (pertinence, méthodes, points forts/faibles)
- Les structures (efficacité, logistique, pertinence...)

Pour les indicateurs voire en Annexes.

PARTIE OPERATIONNELLE

Le PPF est construit autour de l'athlète. Il s'articule autour de 7 piliers:

1. Un parcours de sens
2. Un parcours d'encadrement
3. Un parcours de structures d'accueil et territorial
4. Un parcours de double projet
5. Un parcours de santé
6. Un parcours réglementaire
7. Un parcours d'évaluations

Nous devons poursuivre des objectifs complexes à combiner de manière parfois singulière, territoire par territoire, avec de nombreux partenaires différents

Ce projet de performance fédéral se déploie dans les territoires ainsi que dans les clubs à travers les structures d'entraînement inscrites au PPF.

1. UN PARCOURS DE SENS

A - La convention fédération / sportif de haut niveau

Chaque année, la Fédération Française de Hockey signe une convention avec tous les athlètes ayant le statut de sportif de haut niveau (cf. en annexe). Ce conventionnement annuelle est depuis plusieurs années une obligation inscrite dans le code du sport (Art. L 221-2) demandée par le Ministère en charge des sports, précisant les droits et obligations du sportif et de la fédération. Chaque année, en amont de la signature, une action d'information est faite aux SHN par collectif ou pole pour présenter les enjeux du conventionnement, les évolutions et le plan de formation.

Cette convention précise les obligations et engagements d'actions de formation civiques et citoyennes auprès des SHN :

	Contenus	Modalités
Valeurs de la République	Sport et laïcité	Diffusion d'outils Ateliers débat <i>Actions à chaque olympiade et contexte qui le justifie</i>
Valeurs de l'Olympisme	Ethique et santé dans la recherche de l'excellence et du dépassement de soi	Interventions et témoignages Travail en groupe et exposés des athlètes <i>Actions à chaque olympiade et contexte qui le justifie</i>
Prévention des violences et des discriminations	Evolution de la société Les différentes formes de violence La vie en collectif	Présentation des outils Sensibilisation aux enjeux Mises en situations <i>Actions chaque année</i>
Cadre juridique et économique applicable au sportif	Le statut de SHN: droits et obligations Les dispositifs d'accompagnement de la fédération	Interventions de la CAHN <i>Actions à chaque olympiade et contexte qui le justifie</i>

B - Egalité de traitement des athlètes sur les 2 filières

Le Projet de Performance Fédérale des 2 filières, féminine et masculine, dissocie l'équité absolue des conditions de préparation; des moyens alloués en fonction des potentiels et objectifs de performance.

Pour les EDF seniors, il y a une égalité des moyens humains dédiés sur les 2 filières que ce soit sur le volet technique, paramédical et médical. Les conditions de préparation (hébergement, restauration, entraînement, athlétisation, conditions de voyage, indemnisation des frais, équipements, ...) sont similaires entre les 2 filières. Seuls le nombre de jours de stage peut varier en fonction du nombre annuel des compétitions de référence, leur géolocalisation et du niveau de ranking international.

Une démarche de recherche de partenariats et de financement privés est accentuée par la fédération pour compenser le niveau d'aide financière inférieur de la filière féminine par rapport à la filière masculine.

Les critères de soutien individualisé socio professionnel sont identiques entre les 2 filières et vise une équité de traitement, indépendamment des potentiels sportifs: aides personnalisés, accès aux dispositifs socio professionnels, accompagnement de carrière,

Chez les collectifs jeunes (de U16 à U21), les conditions de préparation sont les mêmes entre tous les collectifs. Les compétitions de référence en U18 et U21 ont lieu par alternance d'une année sur l'autre. La priorité budgétaire annuel est donnée à la génération faisant l'objet d'une compétition la même année, mais équitable sur les 2 filière, tout en assurant de travail chaque année sur l'ensemble des collectifs jeunes.

C - Structuration d'une filière Para Hockey: Faire équipe avec la Différence

En 2025, la FF Hockey demandera la délégation pour le hockey adapté pour l'olympiade 2025 – 2029 et sollicitera la reconnaissance de "haut niveau" pour la pratique du hockey adapté afin de continuer la structuration et le développement de la filière, boosté par la dynamique européenne.

Les fédérations internationale (FIH) et européenne (EuroHockey) travaillent en étroite collaboration avec Special Olympics, Virtus et l'IPC pour développer les parcours de hockey pour les joueurs de tous niveaux, du niveau débutant à l'élite, et pour définir les systèmes de classification.

Les compétitions de référence sont:

- Championnat d'Europe des nations (EuroHockey ID) tous les 2 ans (2 divisions). La France y participe depuis 2011 avec une équipe de France de Hockey adapté
 - Dernier résultat: 4ème de l'EuroHockey ID 2ème division
 - Objectif 2025: Finaliste de l'EuroHockey ID 2ème division et montée en 1ère division.
 - Objectif 2027: maintien en 1ère division européenne

Si l'accent est mis sur le plaisir, la participation et le développement, le niveau est très compétitif. Ce format est réservé au hockey pour les personnes handicapées mentales. Depuis 2023, l'EuroHockey ID est organisé en même temps et au même endroit que l'EuroHockey valide hommes et femmes afin de favoriser l'inclusion et la promotion du hockey adapté.

- Coupe d'Europe des clubs tous les ans. Un club français y participe depuis 2024.

- Un challenge national qui permet à l'équipe victorieuse de se qualifier pour la coupe d'Europe de hockey adapté des clubs, l'année d'après.

La FF Hockey accompagne également et structure la pratique "Hockey fauteuil" sous forme de 3 tournois nationaux annuels qui rassemble entre 5 et 10 équipes.

En 2025, la FF Hockey compte 33 structures recensées sur Handiguide et définit les axes de travail suivants pour 2025 – 2029 en partenariat avec les 2 fédérations spécifiques (FFSA et FF Handisport) et le CPSF :

- Formation :
 - Encadrement : Création d'un module spécifique para-hockey associé aux formations initiales fédérales (DF1, DF2) et professionnelles (BPJEPS, DEJEPS)
 - Dirigeants de clubs : accompagnement via le dispositif "clubs inclusifs" du CPSF
- Sportif :
 - Maillage territorial en structurant des rencontres régionales ou interrégionales ou en intégrant des événements portés par des organisateurs partenaires (FFSA, CPSF, Spécial Olympics, ...)
 - Organiser une détection nationale
 - Des échanges internationaux (Belgique, Allemagne, ...)
- Développement :
 - Signer des conventions avec des établissements spécialisés qui accueillent des personnes en situation de handicaps (IME, SESSAD, CMP et autres structures)

Les moyens mis à disposition pour le développement de la filière performance du hockey adapté:

- Un cadre national en charge de la coordination nationale (via le dispositif « Emploi Sportif Qualifié » de l'ANS)
- Un staff pour l'équipe de France (entraîneurs, manager, professionnel de santé)
- Plusieurs stages par an de détection et de préparation des compétitions de référence (CREPS de Bourges et de Chatenay Malabry présentent les conditions logistiques nécessaires)
- Engagement d'une équipe de France sur les compétitions de référence (EuroHockey ID, Spécial Olympics)
- Participation et influence au sein de la commission européenne "Hockey ID"

2. UN PARCOURS D'ENCADREMENT

A - Montée en compétences des cadres entraîneurs de Hockey

Sur ce nouveau cycle olympique pour la montée en compétence des cadres, plusieurs parcours sont définis en fonction des 5 profils identifiés :

- **Ex SHN** : entrée en formation DESJEPS + immersion au sein des équipes d'encadrement de pôles
- **Jeunes coaches à potentiel** : entrée en formation DEJEPS + intégration / responsabilité dans une Equipe Technique Régionale / stages nationaux U14
- **Coachs Elites / N1 performant ayant eu une formation initiale lointaine** : entrée en formation DESJEPS / Ouverture à des formations transversales (prépa mentale, coaching). Exemple formations réseau grand INSEP
- + immersion sur des équipes d'encadrement de pôle + Mentorat avec un entraîneur national

- **Entraîneurs expérimentés mais sans formation professionnelle initiale** : formation « Coaching performance de la FF Hockey + accompagnement à la VAE + inscription aux parcours de formations FIH level 3, 4 et 5 + immersion dans un staff EDF jeunes
- **Cadres de la DTN / entraîneurs nationaux** :
 - Colloque / symposium des entraîneurs nationaux pour partage en interne de la DTN des bonnes pratiques et incorporation des méthodes de haut niveau
 - Ouverture à des formations transversales (prépa mentale, coaching). Exemple formations réseau grand INSEP
 - Ouverture à des formations spécifiques au niveau international (FEH, FIH)

B – Programmation type du plan de formation d’entraîneur

- Septembre : “Coaching Performance” avec tous les entraîneurs Elite et Nationale 1 des 2 filières
 → Développement des compétences et détection des potentiels
 - Mise en lumière des entraîneurs concernant leur connaissance sur le hockey de haut niveau.
 - Valoriser les compétences des entraîneurs en matière de principes de jeu, d’ajustements techniques, et d’analyse tactique.
- Octobre : Lancement des promos de formation DEJEPS et DESJEPS
- Octobre : webinaire « Café de la performance » (formation continue E-learning)
 - Développement des compétences comportementales : Encourager les entraîneurs à renforcer leurs compétences en communication, en présentation, et en questionnement pour améliorer leur efficacité pédagogique.
 - Maîtrise des outils modernes : Former les entraîneurs à l’utilisation de supports numériques (PPT, Keynote) et de logiciels vidéo pour enrichir leurs méthodes d’enseignement.
- Novembre : Détection d’entraîneurs à potentiel lors des Interligues / TND
 - L’accession territoriale (en intégrant des entraîneurs des Equipes Techniques Régionales pour une meilleure coordination des attendus, contenus d’entraînement et direction technique.
 - Sélectionner les entraîneurs à potentiels pour participer à l’encadrement de stages nationaux de jeunes U14 – U16 pour formation, partage, feedback aux entraîneurs
- Décembre : Symposium des entraîneurs nationaux élargi à certains entraîneur(e)s identifié(e)s
- Janvier : Lancement des promos de formation par la FIH/EHF pour les entraîneurs experts proposés par la FF Hockey
- Février : organisation journée(s) de formation entraîneur(e)s experts / ETR
 Promotion des opportunités de carrière : Mettre en avant les perspectives d’évolution et les avantages liés à une carrière d’entraîneur, notamment les possibilités de participer à des compétitions de haut niveau.
- Mars / avril : déplacement de la DTN dans les territoires pour organiser des « Master – Class » (expérimentation en 2023 – 2024)
- De avril à juin : immersion des entraîneurs à potentiel ausind des staff EDF
 En intégrant des stagiaires DEJEPS, DESJEPS, Diplômes Fédéraux 3
- Juin “Coaching Ecole de Hockey” + Equipes Techniques Régionales (ETR)

Uniformisation d'un processus de préparation et de jeu identique à tous. Ainsi on vient percevoir si un(e) coach est capable d'implémenter les éléments attendus(pré-requis) avec les acteurs concernés par catégorie

C - Préparation Physique

Sur le plan de la montée en performance sur le plan de la préparation physique, la FFH recrute au 1er juillet 2025 un expert sur ce champ de la performance. Fabian BERNARD, préparateur physique de l'équipe de France Masculine depuis plusieurs années viendra coordonner et piloter cet axe important.

Il a d'ores et déjà commencé à formaliser sur la partie théorique un document de stratégie d'optimisation de la préparation physique au sein de la FF Hockey.

Cela rentre pleinement dans la stratégie de performance en lien entre les différents acteurs et entités : Clubs, Liges, Pôles, Equipes de France. L'idée est de partager des données et outils communs et structurants pour aller vers uniformisation globale des attendus par catégories d'âge dans ce domaine.

Cette stratégie se déclinera sous forme de livrables thématiques, concrètement réutilisables rapidement par les acteurs cités précédemment.

D - Dimensions de l'encadrement appréhendées

Beaucoup de dimensions (entraîneurs, médecins, kinés, analystes vidéos) sont bien appréhendées. Il y a une volonté d'aller plus loin en termes de cohérence interne (partage des mêmes outils ou des bonnes pratiques) mais globalement ces composantes apportent satisfaction. En revanche par rapport aux sports collectifs français majeurs, en raison de nos faibles moyens financiers, il nous est difficile de recruter pour renforcer les points suivants :

➤ Accompagnement scientifique

Il est toujours possible de combler certains besoins avec des stagiaires sous convention, par exemples des étudiants en Master des Universités, dans les réseaux MRP ou réseau Grand INSEP. Cela est régulièrement fait sur nos Pôles mais il est difficile d'aller au-delà et de proposer un contrat.

➤ Entraîneur(e) des gardien(ne)s de but (GK)

Nous avons 3-4 profils identifiés qui présentent des compétences pour faire progresser de jeunes gardien(ne)s de buts talentueux. Deux sur la métropole lilloise, un en région parisienne et un à Nantes.

Nous sommes en réflexion de création d'un modèle économique vertueux et pérenne pour pouvoir les intégrer à notre projet de performance, principalement autour des gardien(ne)s jeunes : meilleurs potentiels territoriaux, EDF et Pôles jeunes.

Le projet est de les intégrer lors des :

- Détections aux Interligues U14 / U15
- Stages nationaux U14 avec les meilleurs potentiels repérés
- Stage dédié aux meilleurs potentiels U12, U14 et U16, garçons et filles, dans un CREPS (facilité logistique et matériel) ou lors de stages vacances décentralisés sur 4 zones géographique en France. Ces stages permettraient également d'accompagner la montée en compétence d'entraîneurs de clubs et d'ETR généralistes afin qu'il intègre des spécifique GK lors des entraînements.

Par l'utilisation de contenus théoriques et vidéos déjà créés sur la fin de l'olympiade précédente, nous pensons vraiment pouvoir donner un vrai coup d'accélérateur sur ce poste clé de la performance à haut niveau qui fait basculer les matchs dans un sens ou dans l'autre. C'est un enjeu déterminant.

➤ **Recherche et développement matériel**

Faute de moyens financiers et de ressources humaines pouvant s'y consacrer pleinement et suivre des projets nous ne mettons que très peu l'accent sur cette partie.

➤ **Préparation mentale**

C'était un des parents pauvres de la précédente olympiade. S'il existait des intervenants (parfois de bonne qualité) et interventions sur cette dimension de la performance, cela était plus réduit à l'initiative de tel coach ou tel staff. Chacun estimait cela important et s'auto-formait sur le sujet et/ou allait chercher une personne ressource. D'autres n'y apportaient pas d'importance particulière.

Dans tous les cas cela n'a pas fait l'objet d'une stratégie partagée et transversale sur les garçons et filles, des jeunes au sénior.

De la même façon que nous portons un projet ambitieux mais réalisable sur la stratégie d'optimisation de préparation physique, nous entendons sur ces 4 ans installer d'avantage la préparation mentale des athlètes et des coaches en nous structurant.

Il se trouve que cela est aligné avec le projet politique et le profil des élus. En effet notre président est coach mental et notre vice-présidente, ex sportive de haut niveau et psycho-motricienne. Ils sont tous deux moteurs sur ce sujet.

La Fédération souhaite renforcer l'axe performance en intégrant pleinement la santé mentale des athlètes comme un levier stratégique. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les enjeux nationaux portés par l'ANS et la CAHN, qui ont toutes deux souligné l'importance cruciale de cet aspect dans leurs diagnostics respectifs.

➤ **Entraînement spécifique du dragflick sur Petit Corner**

Le Penalty Corner (ou PC) est une phase de jeu clé du hockey à haut niveau puisque génératrice d'un pourcentage élevé de buts (entre 20 et 30%). Les équipes les plus performantes ont plusieurs tireurs confirmés ayant perfectionnés le geste du "dragflick", dès les catégories de jeunes (U18, U21).

Si nous avons plusieurs entraîneurs nationaux capables de l'expliquer et développer, ce geste extrêmement spécifique demande presque la spécialisation d'un entraîneur à part entière.

Nous avons identifié un entraîneur en formation et athlète de haut niveau comme personne ressource sur cet élément incontournable à haut niveau de performance. La DTN souhaite donc optimiser le partage de son expertise et en faire bénéficier aux jeunes athlètes dans les pôles et équipes nationales.

Là encore l'idée est simple, c'est d'améliorer ces 4 étapes par rapport à cette habileté clé : Formation, Détection, Perfectionnement, Performance.

Cela passera par une meilleure formation des entraîneurs (clinics spécifiques lors de formations). Un apprentissage plus précis et spécifique avec les derniers moyens techniques connus.

Une analyse tactique et statistique rigoureuse des meilleurs experts mondiaux lors des derniers JO de Paris 2024.

A l'image de ce qui va se mettre en place sur les gardiens de but nous souhaitons réaliser un stage dédié exclusivement au "dragflick" avec des potentiels détectés chez les garçons et filles.

E - Favoriser la féminisation des compétences techniques et renforcer la mixité des équipes d'encadrements

La mixité d'un staff crée un environnement plus performant d'un collectif quelque soit la filière. L'objectif est de développement des profils féminins sur des compétences techniques d'encadrement afin d'aller au delà des représentations féminins dans les staffs sur des fonctions médicales / para médicales ou manager.

Plan d'actions:

- Détection et suivi individualisé
 - Identification de profils dans les ETR, lors des Interligues U14/U15 et du Tournoi National U11/U12 des Clubs - Tournoi National U12/U13 des Départements. Plusieurs profils féminins existent dans les staffs de ces catégories de jeunes.
 - Entretiens individuels des profils identifiés avec une cadre nationale pour identifier les besoins, connaître les ambitions et informer sur les accompagnements / formations / parcours
- Mesures de soutien pour l'accès à l'expertise
 - Bourse d'aide
 - Tutorat avec un cadre de la DTN pour les profils à potentiel national / international
- Espaces d'empowerment et de développement
 - Regroupement des potentiels détectés sous forme de stage et animation d'un réseau d'entraîneuses. Initiative expérimentation en 2024
 - Pérennisation du "coaching performance – filière féminine" à chaque rentrée de saison sportive pour les entraîneur.e.s Elite / N1 avec des contenus spécifiques aux spécificités de la filière (expérimenté en 2023 – 2024).
 - Valorisation d'un parcours de responsabilité: ETR → stages nationaux → collectifs nationaux de jeunes



- Exigence de la mixité
 - Dans les compositions des staffs EDF, des stages nationaux de jeunes, ...
 - Candidatures aux différentes promotions d'entrée en formation: DEJEPS, DESJEPS, DF3, candidatures FFH proposées aux formations FIH,
- Communication / valorisation
 - Augmenter les visuels d'entraîneurs dans les supports de communication
 - Promouvoir des parcours d'entraîneuses et multiplier les témoignages

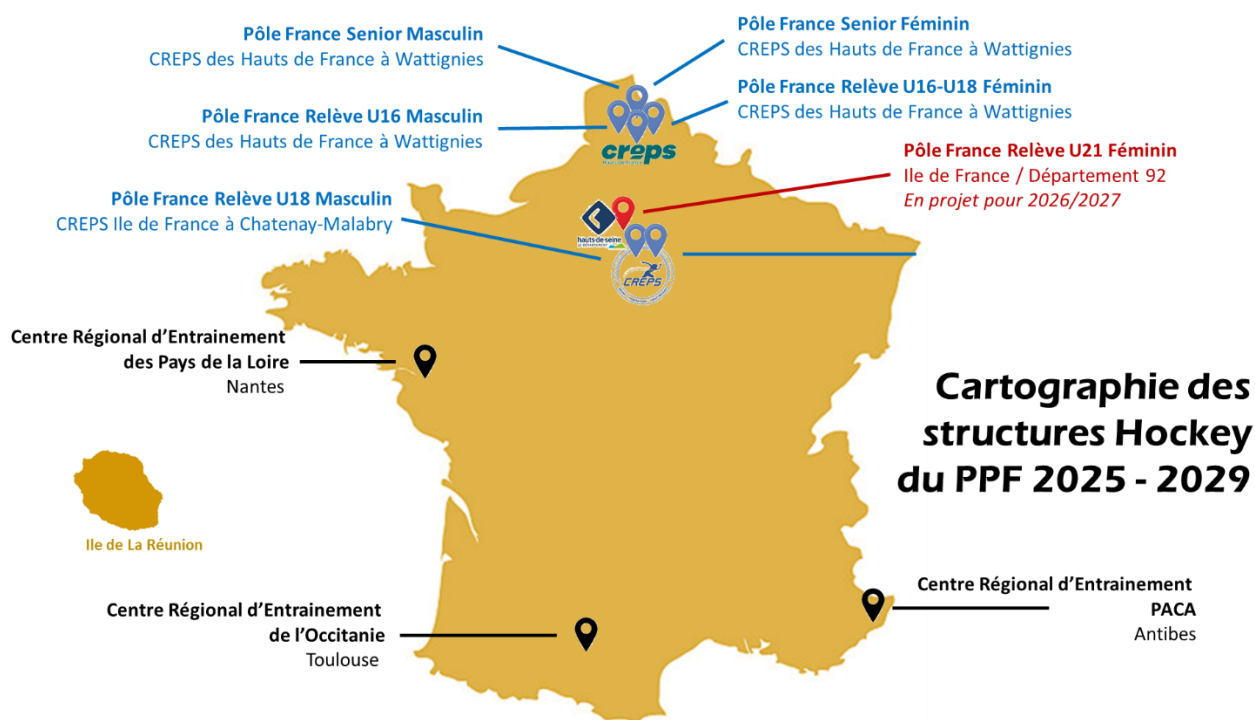
3. UN PARCOURS DE STRUCTURES D'ACCUEIL

A - Cartographie des structures / dispositif du PPF

9 structures / dispositifs sont référencées dans les 2 programmes du PPF:

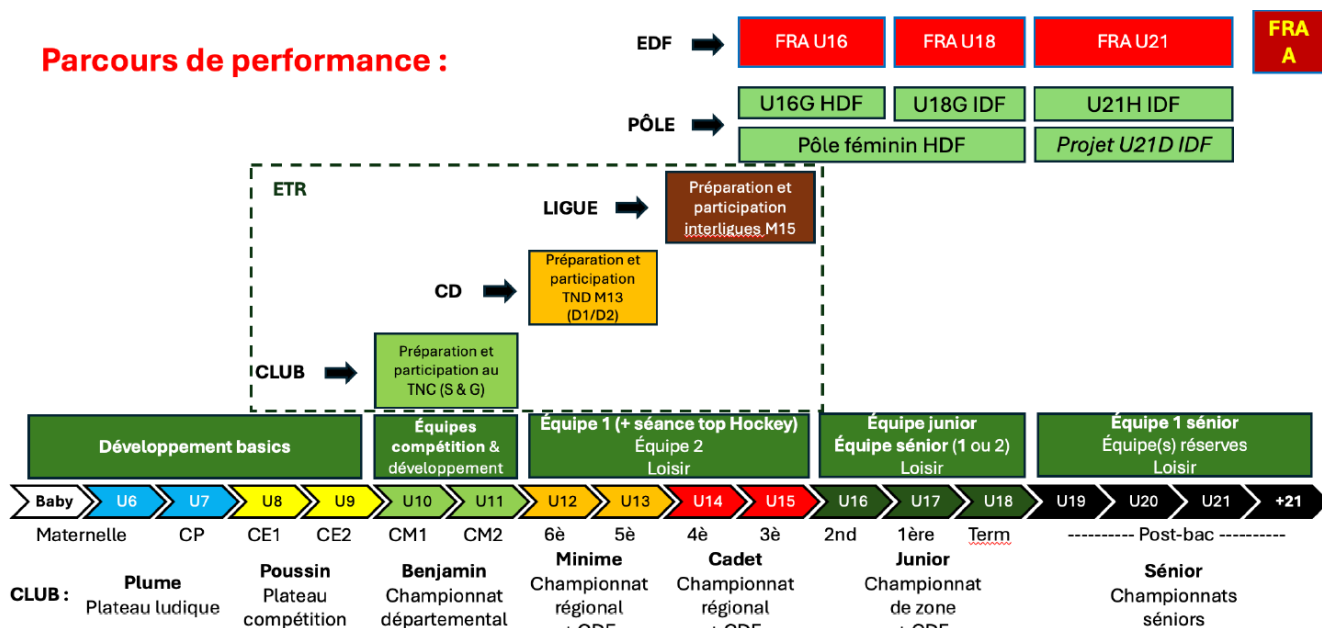
- Programme "Excellence" (6):
 - Pôle France Senior Masculin: CREPS des Hauts de France à Wattignies
 - Pôle France Senior Féminin : CREPS des Hauts de France à Wattignies
 - Pôle France Relève U16-U18 Féminin : CREPS des Hauts de France à Wattignies
 - Pôle France Relève U16 Masculin : CREPS des Hauts de France à Wattignies
 - Pôle France Relève U18 Masculin : CREPS Ile de France à Chatenay-Malabry
 - Pôle France Relève U21 Masculin : CREPS Ile de France à Chatenay-Malabry

- Programme "Accession" (3):
 - Niveau territorial :
 - Centre Régional d'Entrainement des Pays de la Loire : Nantes
 - Centre Régional d'Entrainement d'Occitanie : Toulouse
 - Centre Régional d'Entrainement PACA : Antibes



L'ambition territoriale 2025 – 2029 est que chaque Ligue régionale puisse se doter d'un **Plan Régional de Performance (PRP)**, d'une Equipe Technique Régionale (ETR) et d'une structure d'accèsion haut niveau qui cible la détection et la formation des générations U13 – U15. Les régions desservies de CRE seront prioritaires dans l'accompagnement par la DTN en essayant de structurer un sport - études en lien avec les services de l'Education Nationale ou une structure régionale non permanente et itinérante hors temps scolaire ; en fonction des ressources de chaque Ligue régionale.

Parcours de performance :



B - La déclinaison de la stratégie dans les Outremer

En mai 2023, la FF Hockey s'est rendue à La Réunion, le seul territoire Outremer où la pratique du hockey est structurée (ligue régionale, ETR, clubs formateurs, entraînements régionalisés, détection) pour redynamiser la pratique du hockey sur tout le territoire.

Entre 2002 et 2012, l'île de La Réunion comptabilisait chaque saison, entre 150 et 250 licenciés dont une centaine d'enfants (moins de 16 ans).

De plus, la filière d'accès au haut niveau était performante puisque La Réunion participait une année sur 2 à notre compétition de référence Moins de 14 ans, organisée en Métropole en décembre. Chaque saison, 1 à 2 joueur.se.s Réunionnai.se.s étaient détectés et invités à intégrer un pôle France ou l'équipe de France moins de 16 ans.

Après 2012, le constat était que, en l'absence d'un professionnel du hockey sur le territoire et donc d'un projet de continuité, le hockey sur L'île a vu son taux de licenciés chuter et ses écoles de hockey disparaître.

Notre retour en 2023 a donc permis de relancer la pratique et la structuration du hockey sur l'île, avec plusieurs objectifs :

- Augmenter le nombre de clubs et de licenciés pour dynamiser et renforcer la qualité du championnat :
 - 6 clubs actifs (dont 2 créés en 2023 et 2024). Objectif 2028 : 8 clubs
 - 221 licenciés. Objectif 2028: dépasser les 300 licenciés dont au moins 100 licences jeunes.
 - 24% de taux de féminisation. Objectif 2028: 30%
 - Soutien à la venue des équipes adultes en Métropole pour les phases finales nationales: participation du club champion régional aux finales du championnat de France Nationale 3 (gazon et salle). En mai Dernier, le club de l'USPG champion régional a terminé Vice-Champion de France Nationale 3. C'est le meilleur résultat obtenu par une équipe Réunionnaise.

- Relancer la pratique et la formation des jeunes hockeyeurs par la formation d'animateurs et d'entraîneurs:
 - Formation aux Diplômes Fédéraux. 24 animateurs DF1 formés en 2023; 12 animateurs DF2 formés en 2024. Objectif 2028: 6 animateurs formés au DF3.
 - Formation FIH: 1 entraîneur en formation FIH Level 3
 - Intégrer un entraîneur en formation DEJEPS

- Accompagner à la préparation d'une équipe Régionale Mixte qui participera à des compétitions nationales jeunes en Métropole:
 - Recrutement d'un salarié pour animer une ETR
 - Accompagnement à l'encadrement et à la structuration de l'ETR par un CTN
 - Objectif 2028: Création de plusieurs équipes régionales jeunes: U12 et U14 Mixte. Ayant pour ambition de participer chaque année à une compétition Nationale de référence en Métropole (Interligues U14 en novembre ou Tournoi National des départements en juin)

- Détecter des futurs talents
 - Dès septembre 2025, avoir de nouveaux jeunes de L'île de La Réunion qui intègrent les pôles France.
 - La détection aura lieu dans un premier temps lors de leur participation aux interligues U14 en Métropole.
 - Objectif 2028: Améliorer la détection via un entraîneur sur place, titulaire au moins d'un DF3.

4. UN PARCOURS DE DOUBLE PROJET

Les modalités du suivi socioprofessionnel

Les priorités 2025 – 2029 sont:

- Faciliter l'accès et la compréhension des dispositifs socioprofessionnels par les athlètes ciblés / clubs / employeurs pour une généralisation
- Individualiser l'accompagnement en fonction des situations diagnostiquées
- Mobiliser les entreprises partenaires de la fédération dans le double projet des athlètes: pactes de performance, alternance, emplois aménagés,
- Mobiliser les clubs français des SHN dans le suivi socioprofessionnel: emploi SHN, aide à la formation, aide à la reconversion
- Sensibiliser les SHN sur l'importance du projet scolaire / d'insertion professionnelle dans le cas de départ dans un championnat sportif étranger.
- Viser l'équité d'accompagnement socioprofessionnel entre les 2 filières (masculine / féminine) lorsque les EDF sont identifiées dans les mêmes catégories de mise en liste SHN: élite, senior, relève.

4 programmes d'accompagnement:

- **Programme "Pré BAC"** qui cible les athlètes U16 et U18: renforcement des liens avec les services d'aide à la scolarité des CREPS HDF et IDF qui hébergent les athlètes des pôles "France Relève" afin de faciliter les aménagements horaires et de passage d'examens. Les

établissements scolaires des athlètes ciblés hors pôles sur ces générations seront informés et associés au projet sportif de l'athlète.

- **Programme “post BAC”** qui cible les athlètes U21: renforcement des liens avec le service orientation post bac du CREPS IDF où est hébergé le pôle fédéral “France Relève” U21. L'analyse des études supérieures des athlètes de hockey a permis d'impulser des conventionnements avec des écoles et universités en faveur de l'accueil de SHN et l'aménagement de leur scolarité (Dauphine, écoles de kiné, STAPS, INSEP / CREPS, Conseils départementaux et régionaux, ...) qui est à développer. De plus, le réseau d'entreprises partenaires est mobilisé pour faciliter l'accueil de SHN en stage / alternance / emploi (accès à la CIP/CAE) en fonction des domaines d'activité. La volonté de créer un pôle U21 féminin s'inscrit dans l'objectif de cibler des athlètes de cette génération et de mettre en place un protocole d'accompagnement, aujourd'hui inexistant, de cette génération dans leur projet de formation supérieure.
- **Programme “socioprofessionnel”** qui cible les athlètes seniors: L'ambition est d'individualiser encore plus l'accompagnement des SHN dont les situations sont des disparates en fonction des natures d'étude, de la typologie de l'emploi et de l'employeur, de la géolocalisation (en France ou à l'étranger), En 2024 – 2025, 95% des athlètes des cercles des EDF seniors bénéficiaient d'un dispositif d'accompagnement: CIP/CAE, emploi SHN, bourses Afdas, aides personnalisées, pacte de performance et bourses de collectivité. Chaque année, la FF Hockey diagnostique la situation sociale et professionnelle de tous les athlètes seniors via un formulaire de renseignement et un entretien individualisé. Lors de cet entretien, la complétude des informations relatives au suivi sociopro des SHN sur le PSQS est vérifié et le recours à un dispositif est étudié. Pour les athlètes les plus en difficulté, un bilan de compétences est proposé via un organisme compétent. Les Maisons Régionales de la Performance (MRP) en lien avec la référente fédérale socioprofessionnel participent activement au déploiement des dispositifs.
- **Programme “Reconversion”:**
Les conditions et avantages d'être inscrits en catégorie “Reconversion” seront largement communiqués aux SHN en cours ou en fin de carrière internationale. La CAHN fédérale sera missionnée pour travailler sur l'accompagnement des athlètes identifiés. Les SHN inscrits en catégorie “reconversion” et qui solliciteront une aide financière devront présenter un projet d'insertion professionnelle ou de formation professionnelle.

La cellule fédérale socioprofessionnelle étudie les modalités de versement d'aides individualisées aux sportifs de la fédération dont les modalités sont les suivantes, dans la limite des crédits mis à disposition par l'ANS:

- Priorité d'accès aux SHN-Seniors ne bénéficiant pas d'autres dispositifs socioprofessionnels (CIP/CAE, emploi SHN, pacte de performance, aide Afdas, ...)
- Soutien aux frais annuel de formation diplômante entre 50% et 80%
- Prise en charge du manque à gagner employeur en période de compétition et d'entraînements intenses (préparation terminale) pour les SHN exerçant une profession libérale
- Soutien des SHN ayant un niveau de revenu ou de vie inférieur à la moyenne des revenus / de niveau de vie des athlètes du cercle “senior”.

- Aide pour les athlètes exprimant des besoins d'accompagnement ponctuels (en cas de non-accompagnement de la MRP) : soutien psychologique, frais médicaux hors prise en charge de la mutuelle, reconversion,

5. UN PARCOURS DE SANTE

A - La surveillance médicale réglementaire (SMR)

Pour être inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs « Projet de Performance Fédéral », prévues aux articles L.221-2, R221-3 et R221-11 du code du sport, les sportifs doivent effectuer les examens suivants :

1. Un examen médical V1 entre le 01/10 et 30/11 ou 15/03 -15/06 si pas fait avant en V1 :
 - Un électrocardiogramme de repos avec compte-rendu à réaliser par le médecin qui réalise le bilan complet
 - Un examen clinique
 - L'analyse des 3 questionnaires pré-remplis par l'athlète :
 - diététique
 - psychologique
 - surentraînement L'examen devra être effectué par un médecin diplômé en Médecine du sport, à qui vous donnerez la lettre de recommandation (page suivante).
2. V2 : Pour les athlètes mineurs entre le 15 mars et le 15 juin :
 - Remplissage des 2 questionnaires par l'athlète à déposer sur Askamon :
 - Psychologique
 - Surentraînement

Tous les athlètes reçoivent une information leur indiquant le caractère obligatoire des examens à effectuer dans le cadre du Suivi Médical Réglementaire

➤ Populations ciblées :

Pour ce nouveau PPF, la commission médicale de la FF Hockey a souhaité adapter le SMR et les protocoles aux 4 populations d'athlètes de SHN :

POPULATION CIBLE	PROTOCOLE	TEMPORALITE	MODALITES	ENREGISTREMENT	
Polistes	2 ^{ème} année en pôle ou plus	- SMR (+ questionnaire psychologique et diététique) - Filtre des médecins fédéraux & entraîneurs nationaux pour RDV spé au CREPS si besoin	Octobre - novembre	Pôle médicaux des CREPS IDF & HDF	Via ASKAMON Saisie par l'antenne médicale du CREPS des HDF (U16G et filles) ou par tous les autres athlètes eux-mêmes : nécessite d'avoir des codes individuels et de s'inscrire sur le site.
	Primo entrant dans la filière HN (première année / expérience en pôle)	Bilan médical de pré entrée en pôle + SMR	Avant l'entrée + Octobre - novembre	Médecin du sport de l'athlète + Pôle médicaux des CREPS IDF & HDF	
Jeunes en EDF (hors pôle)	Athlètes sélectionnés en collectifs nationaux (U16, U18 et U21) lors des préparations terminales et compétitions	- SMR (+ questionnaire psychologique et diététique) - Filtre des médecins fédéraux & entraîneurs nationaux pour RDV spé au CREPS si besoin	15 mars – 15 mai	Médecin du sport de l'athlète	La FFH transmet les listes des SHN à Askamon qui ensuite délivre les codes. Pour cela les joueurs doivent signer un consentement pour avoir leurs datas santé sur le site
Seniors	Cercles femmes et hommes de France A	- SMR	15 mars – 15 mai	Pôles médicaux des CREPS Ou Médecins du sport qui suit l'athlète	

Une nouvelle surveillance médicale a également été redéfinie en fonction des entraînements et compétitions :

Règles FFH visées	Type d'événement	Présence kiné	Présence médecin	Remarque
France A	Stage avec matchs	2 kinés	1 méd	
	Stage sans match	1 kiné	à discuter cas par cas	MEDECIN SI LE STAGE EST PROCHE D'UNE COMPÉTITION OU SI C'EST LE PREMIER APRÈS UNE LONGUE PERIODE SANS RASSEMBLEMENT OU SI TRES LONG >3 SEMAINES
	Compétition	2 kinés	1 méd	
France jeune	Stage en creps, en semaine	Pas de kinés	Pas de méd	Information au pôle médical
	Stages en dehors creps ou reps we	1 kiné		
	Compétition	2 staffs médicaux	U21 : un médecin U16 U18 U21 : un méd si zone à risque sanitaire	

➤ **Organisation :**

- Un médecin fédéral coordonnateur du SMR, Dr Frédéric DEPIESSE

- Une commission médicale composée des médecins et masseurs-kinésithérapeutes auprès des collectifs nationaux
- Les services médicaux des 2 CREPS IDF et HDF hébergeant les structures PPF de la FF Hockey (conventions CREPS – FFH)
- Une assistante administrative
- Outil de gestion et de suivi utilisé : ASKAMON

C'est de la responsabilité du sportif de déposer ses résultats uniquement et obligatoirement sur la plateforme Askamon.

Il est rappelé que la non-réalisation de votre Suivi Médical Réglementaire (SMR) peut conduire :

- A une sanction administrative ou disciplinaire fédérale.
- A une contre-indication à la pratique du hockey.
- A une non-sélection en Équipe de France,
- A un retrait de votre inscription sur les listes ministérielles.
- A un blocage de votre licence pour la saison sportive

B - Structuration et optimisation de la performance athlétique des athlètes engagés dans la filière de haut niveau

Notre priorité est d'élaborer un parcours de développement athlétique à long terme pour les joueurs:

- Objectif 1 : Structurer
 - Action A : Equipe de France seniors
 - Action B : Equipe de France de U16 à U21
 - Action C : Pôles France Relève
 - Action D : Clubs "performance"
 - Action 5 : Equipes régionales U15 et départementales U13
- Objectif 2 : Former
 - Action A : PP + Entraîneur sur le terrain
 - Action B : Conférence + Formation
 - Action C : Livrables (vidéo, etc.)

C - Prévention des pratiques addictives et dopantes

Dans le cadre du plan fédéral antidopage, la FF Hockey organise chaque année des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et aux risques pour tous les athlètes / staffs en structures PPF et EDF (de U16 à seniors).

Les sessions de sensibilisation sont réalisées par des éducateurs anti-dopage de la FFH ou des CREPS qui ont un agrément de l'AFDL.

De plus, tous les sportifs et staffs engagés dans des compétitions de référence (Nations cup, Eurohockey, tournois qualificatifs, coupe du monde et JO) doivent suivre une formation en ligne via la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage et obtenir leur certificat ADEL.

D - Plan spécifique en faveur de la santé mentale des SHN

La Fédération souhaite renforcer l'axe performance en intégrant pleinement la santé mentale des athlètes comme un levier stratégique. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les enjeux nationaux portés par l'ANS et la CAHN, qui ont toutes deux souligné l'importance cruciale de cet aspect dans leurs diagnostics respectifs. À l'issue des Jeux Olympiques, la Fédération a ressenti la nécessité de définir un nouveau projet de haute performance, en alignant de nouveaux objectifs

autour du bien-être global des athlètes. Ce réalignement vise à répondre aux nouveaux défis de l'après-JO, tout en valorisant les engagements existants et à venir.

Les athlètes, en particulier l'équipe de France féminine de hockey, sont de véritables ambassadrices de cette dynamique. Leur progression, parmi les meilleures au niveau mondial sur la dernière décennie, illustre le lien étroit entre performance durable et accompagnement global.

➤ **Objectifs du projet:**

Ce projet vise à intégrer pleinement la santé mentale comme un levier essentiel de la performance sportive au sein des équipes de France. Il répond à plusieurs objectifs stratégiques:

- Améliorer la performance des équipes nationales, en particulier à travers un meilleur accompagnement psychologique des athlètes.
- Renforcer le bien-être global des sportifs, en agissant sur plusieurs dimensions:
 - Fixation d'objectifs clairs et réalistes
 - Gestion des émotions et du stress
 - Accompagnement en cas de blessures
 - Préparation à la reconversion post-carrière
- Fidéliser les athlètes au sein des filières fédérales, en créant un parcours cohérent et humain de la catégorie U21 à l'équipe A.
- Favoriser l'adaptation aux nouvelles exigences post-JO, en réévaluant les besoins et en adaptant les réponses de la haute performance.
- Structurer une démarche innovante et pérenne, articulée autour d'un projet à la fois opérationnel et de recherche.

Les besoins ont été mis en évidence par:

- Le diagnostic de l'ANS et de la CAHN, qui a souligné la nécessité d'un accompagnement accru sur la santé mentale.
- Les retours de terrain des équipes médicales, des encadrants et des athlètes eux-mêmes.
- Les enseignements tirés du bilan de santé psychologique mené par l'INSEP.
- La volonté du président de la Fédération, préparateur mental de formation, de faire évoluer les pratiques vers un modèle plus durable et humain.

Résultats attendus:

- Hausse de la performance sportive grâce à une meilleure préparation mentale.
- Réduction des risques psychosociaux (épuisement, démotivation, isolement).
- Amélioration de l'engagement et de la fidélité des athlètes dans notre parcours fédéral
- Création d'un modèle transférable à toute la filière.
- Développement d'une culture de la santé mentale dans la fédération.

➤ **Plan d'actions**

- Mise en place d'une cellule dédiée

Dans ce cadre, la Fédération souhaite lancer, dès 2025, une cellule dédiée à la santé mentale au sein de la structure haute performance (catégories U21 à Équipe A). Cette cellule sera composée de:

- Une psychologue
- Une psychomotricienne
- Une formatrice en préparation mentale
- Des membres de la commission médicale
- Le manager de la performance
- Un préparateur mental

- Démarche de recherche et structuration de la donnée

Au-delà de la mise en application, ce projet se veut également un projet de recherche, visant à faire évoluer les pratiques à long terme. Un investissement important est également fait dans le domaine de la data de performance, via la captation de données grâce à la plateforme Athlètes 260. Ces données permettent de suivre à la fois le bien-être physique (courbatures, fatigue) et mental (burn-out, stress), en lien avec notre pôle de performance.

- Axes de travail en santé mentale

Les axes d'intervention couvrent un large spectre, incluant:

- La fixation d'objectifs
- La gestion des émotions
- L'accompagnement des blessures
- Le soutien à la reconversion professionnelle
- L'équilibre socio-professionnel des athlètes

- Appuis scientifiques et bilans existants

Le projet s'appuie sur le bilan de santé psychologique des athlètes réalisé par l'INSEP, ainsi que sur les constats partagés dans le bilan de l'ANS. Ces documents viennent appuyer la volonté de la Fédération de se remettre en question et d'évoluer vers une approche plus holistique de la performance.

➤ **Calendrier prévisionnel**

- Septembre 2025: Création de la cellule dédiée à la santé mentale Mise en place officielle de la cellule au sein de la structure de haute performance, avec constitution de l'équipe pluridisciplinaire.
- Septembre 2025 – septembre 2026: Déploiement du dispositif et phase de diagnostic Accompagnement des équipes de France (catégories A et U21) dans le cadre de la Coupe d'Europe 2025 à Mönchengladbach. Premiers retours terrain, observations et évaluation des besoins spécifiques à chaque collectif.
- Août 2026: Accompagnement ciblé
 - accompagnement des staffs des EDF, notamment sur la relation entraîneur-entraîné.
 - accompagnement individuel et collectif des athlètes volontaires (via les MRP)
 - mobilisation d'une ressource spécialisée en accompagnement psychologique.
- Août 2026: Fixation des objectifs Coupe du Monde 2026
Élaboration des objectifs de performance pour la Coupe du Monde 2026, en lien avec la préparation du tournoi qualificatif fin 2025.
- Calendrier des compétitions à intégrer en annexe Intégration du calendrier des compétitions des équipes de France (A et U21), avec les jours banalisés prévus pour les sessions de préparation mentale et l'intégration du dispositif.
- Été 2026 (post Coupe du Monde) Bilan & évaluation Réalisation d'un bilan qualitatif et quantitatif sur l'impact du dispositif, avec ajustements pour la suite du projet.
- Post 2026 - > élargissement du projet aux autres filières de jeunes (U18 – U16, ...)

E – Prise en compte des spécificités de la pratique féminine du hockey de haut niveau

Le hockey est un sport exigeant qui sollicite intensément le corps des athlètes, en particulier les sportives. Il est fondamental de prendre en compte les spécificités physiologiques et sociales liées à leur parcours de vie, notamment la puberté, la santé périnéale et la maternité. Voici un projet de stratégie structurée pour accompagner les sportives de hockey dans ces étapes cruciales.

➤ **La Puberté**

- Objectifs
 - Soutenir les jeunes sportives dans leur développement physique et émotionnel.
- Actions
 - Éducation et sensibilisation: Organiser des ateliers sur les changements corporels pendant la puberté, avec des intervenants spécialisés (médecins du sport, psychologues).
 - Nutrition adaptée: Fournir des conseils diététiques pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes sportives en pleine croissance.
 - Suivi personnalisé: Mettre en place un suivi médical pour surveiller le développement hormonal et prévenir les troubles comme les déséquilibres menstruels.

➤ **Prévention des troubles du plancher périenéal**

- Objectifs
 - Réduire les risques de blessures et de troubles liés au plancher pelvien.
 - Promouvoir une pratique sportive respectueuse de la santé périnéale.
- Actions
 - Formation spécifique: Intégrer dans les programmes d'entraînement des exercices favorisant le renforcement du plancher périnéal.
 - Consultations spécialisées: Offrir un accès régulier aux kinésithérapeutes fédéraux spécialisés en santé périnéale.
 - Campagne de sensibilisation: Informer les sportives sur les risques liés à un entraînement intensif et leur apprendre les techniques de protection du plancher pelvien.

➤ **Accompagnement à la maternité**

- Objectifs
 - Aider les sportives enceintes à continuer une pratique adaptée à leur condition.
 - Faciliter le retour à l'entraînement post-partum en toute sécurité.
- Actions
 - Pratique adaptée: former les entraîneurs à mettre en place des entraînements personnalisés pour les sportives enceintes, en collaboration avec la commission médicale et ses experts
 - Soutien psychologique: Offrir des services de counseling pour accompagner les sportives dans les défis émotionnels liés à la maternité.
 - Programme de réintégration: Développer un plan de retour progressif à l'entraînement après l'accouchement, incluant des exercices de rééducation périnéale à écrire avec les kinésithérapeutes de la commission médicale.

➤ **Impact du cycle menstruel dans la performance sportive (entraînement + compétition)**

Le cycle menstruel est un facteur souvent négligé dans l'optimisation de la performance sportive féminine. Pour la FFH, comprendre ses enjeux et mettre en place des stratégies adaptées est crucial pour soutenir au mieux les joueuses.

- Éducation et Sensibilisation :
 - Formation des entraîneurs et du staff médical : Développer des modules de formation spécifiques sur le cycle menstruel, ses impacts sur la performance et la santé des athlètes, et les stratégies d'adaptation.

- Information des athlètes : Sensibiliser les sportives à leur propre cycle, aux symptômes potentiels et à l'importance du suivi. Encourager l'utilisation d'applications de suivi ou de carnets de bord.
 - Briser les tabous : Créer un environnement où les joueuses se sentent à l'aise de discuter de leur cycle menstruel avec leurs entraîneurs et le personnel médical.
- Individualisation de l'Entraînement et de la Récupération :
 - Suivi du cycle : Encourager et accompagner les sportives dans le suivi de leur cycle menstruel (dates de règles, symptômes, niveau d'énergie, qualité du sommeil).
 - Adaptation des charges d'entraînement : En fonction des phases du cycle, ajuster l'intensité, le volume et le type d'entraînement. Par exemple, privilégier le travail de force en phase folliculaire et réduire l'intensité en phase lutéale si la joueuse ressent une fatigue accrue.
 - Stratégies de récupération personnalisées : Mettre l'accent sur la récupération (sommeil, nutrition, techniques de relaxation) particulièrement durant les phases où la joueuse peut être plus vulnérable.
- Soutien Médical et Nutritionnel Adapté :
 - Accès à des professionnels de santé spécialisés via le médecin d'équipe ou via la commission médicale : lien avec des gynécologues du sport, des diététiciens nutritionnistes spécialisés dans la nutrition sportive féminine, et des psychologues du sport.
 - Gestion des symptômes : Proposer des solutions pour atténuer les symptômes du SPM ou d'autres troubles liés au cycle (par exemple, compléments alimentaires, gestion du stress).
 - Nutrition individualisée : Adapter les apports nutritionnels (glucides, protéines, micronutriments comme le fer et le magnésium) aux différentes phases du cycle pour optimiser l'énergie et la récupération.
- Recherche et Développement :
 - Soutenir la recherche : Collaborer avec des institutions comme CREPS et INSEPs pour mener des études sur l'impact du cycle menstruel dans le sport spécifique de la fédération.
 - Collecte de données : Mettre en place des systèmes de collecte de données anonymes sur le cycle menstruel des athlètes et leur performance pour affiner les protocoles d'entraînement et de suivi.
- Communication et Flexibilité :
 - Dialogue ouvert : Établir une communication transparente et empathique entre les joueuses, les entraîneurs et le staff + la commission médicale.
 - Planification flexible : Intégrer la flexibilité dans la planification des entraînements et des compétitions, dans la mesure du possible, pour tenir compte des variations individuelles.

Au final, en intégrant ces stratégies, la FFH peut non seulement améliorer la performance de ses sportives, mais aussi promouvoir leur bien-être général, leur santé à long terme et leur développement individuel et d'équipe.

Source : communication de Tom CHASSARD en décembre 2023 au colloque de la FFH au CREPS de Wattignies de chercheur à l'IRMES INSEP

F – Problématique de parentalité des sportifs et maternité des sportives

Pour anticiper l'impact de la maternité ou de la paternité (particulièrement dans les premiers mois) sur l'organisation personnelle des sportif(ve)s concerné(e)s et permettre les conditions d'une bonne gestion de ces situations, voici ce que la FFH compte mettre en œuvre.

- Promouvoir l'anticipation de ces situations en communiquant entre athlètes et encadrement:
 - Voir quelles solutions et aménagements peuvent être trouvés afin de permettre l'épanouissement des athlètes en conduisant conjointement leur projet de vie et sportif.

- Réaliser un travail pédagogique et d'information de nos athlètes sur les récents décrets du code du sport relatif à ces sujets.

Notamment les décrets et textes officiels suivants: Décret n° 2024-1054 du 20 novembre 2024 modifiant le code du sport (partie réglementaire) et relatif au suivi médical des athlètes inscrits en liste « sportif de haut niveau » dans la catégorie « reconversion » et à la prise en compte de la parentalité du sportif :

- ✓ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050654546?utm_source=perplexity
- ✓ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000050366018

- Transmettre le guide dédié à la maternité des sportives de haut niveau qui a vu le jour en 2022:

- De la même manière que pour le sujet de la santé mentale, nous souhaitons former le même Agent IA qui intégrerait les textes de lois et préconisations relatives à la paternité/maternité. Un lien vers cet agent sera ajouté dans chaque convocation des Equipes de France senior.

6. UN PARCOURS REGLEMENTAIRE

A - Les critères de mise en listes ministérielles

L'inscription est valable un an et peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

CATEGORIE	CRITERES DE MISE EN LISTE
LISTE « SPORTIFS DE HAUT NIVEAU » (SHN)	
ELITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 1^{ère} et 4^{ème} place du tournoi de Hockey des Jeux Olympiques ou de la Coupe du Monde de Hockey. ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer dans les 2 premiers du championnat d'Europe A de Hockey.
SENIOR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place du Tournoi de Hockey des Jeux Olympiques. ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 5^{ème} et la 8^{ème} place de la Coupe du Monde de Hockey. ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer dans le Top 12 du ranking mondial de la Fédération Internationale de Hockey (au 31.10 de chaque année). ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine et se classer entre la 3^{ème} et la 8^{ème} place du championnat d'Europe A de Hockey.
RELEVE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France U21 masculine ou féminine et se classer entre la 1^{ère} et la 12^{ème} place de la Coupe du monde U21.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine U18 et se classer parmi les 8 premiers du championnat d'Europe A U18 de Hockey. ➤ Etre titulaire de l'Equipe de France masculine ou féminine U21 et se classer dans le Top 8 du ranking mondial Junior de la Fédération Internationale de Hockey (au 31.10 de chaque année).
RECONVERSION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre aux conditions en vigueur de mise en liste et de durée définies par le Ministère en charge des sports.
AUTRES LISTES (NON SHN)	
COLLECTIFS NATIONAUX	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Joueuses et joueurs de France A ne remplissant pas les critères de la catégorie seniors ➤ Joueuses et joueurs sélectionnés et participant aux stages France A/U21, mais non retenus en compétition de référence. ➤ Etre sportif partenaire d'entraînement au sein d'un pôle « relève » ou « excellence »
ESPOIR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre sportif permanent dans une structure Pôle « relève » U16, U18 ou U21
LISTE DES ARBITRES ET JUGES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arbitres et officiels (direction de tournoi) agréés par la fédération internationale (FIH) ou européenne (EHF) ayant officié lors de : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jeux Olympiques de hockey <input type="checkbox"/> Championnat du Monde (juniors et seniors), <input type="checkbox"/> Championnat d'Europe des nations A et B,

B - Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement

Procédures mises en place pour garantir le respect des exigences légales et réglementaires pour l'ensemble des intervenants staffs (entraîneurs, managers, techniciens) impliqués dans le PPF (EDF, pôles, CRE) :

Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Un binôme « élu – référente fédérale honorabilité / VSS » (CTS placée auprès de la FF Hockey) - Une cadre de la DTN (CTS placée auprès de la FF Hockey) chargée d'accompagner les intervenants étrangers dans les demandes d'équivalence de diplômes étrangers et reconnaissance d'expériences afin d'exercer une activité professionnelle en France - Une assistante DTN en charge de la rédaction et du suivi des contrats d'intervenants staffs auprès des pôles et EDF - Un prestataire (Profession Sport Loisirs) chargé de proposer des contrats types et adaptés aux différentes situations et profils des intervenants staffs. Cela garantit un respect du cadre légal.
-----------------	--

	- Une commission fédérale « lutte et prévention de toutes les formes de violence »	
Contrôle	<p>- L'ensemble des intervenants staffs (de nationalité française et étrangère) en pôle et EDF et ce quelques soit le type de contrat (CTS, prestataires de service, mise à disposition, bénévoles) sont licenciés « entraîneur » à la FF Hockey et font donc l'objet d'un contrôle annuelle d'honorabilité.</p> <p>Une vérification en ligne de la carte professionnelle est faite pour chaque intervenant staff, avec un suivi de la durée de validité et un archivage des copies de cartes professionnelles.</p> <p>- Tous les intervenants en contrat de prestation doivent fournir une copie de leur carte professionnelle pour la validation du contrat avec la FF Hockey.</p> <p>- Pour les intervenants étrangers, ils doivent fournir à la FF hockey un extrait du casier judiciaire et une copie du diplôme. En fonction de la situation, un accompagnement est mis en place pour une procédure d'équivalence de diplôme, de reconnaissance d'expériences avec les services du Ministère ou entrée en formation professionnelle afin d'obtenir la carte professionnelle permettant d'exercer une activité en France.</p>	A chaque saison sportive de l'olympiade
Formation continue	<p>2 actions de formation obligatoire impliquant tous les membres de la DTN et intervenants dans les staffs EDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meeting « Coaching Performance » de 2 jours avant chaque début de saison sportive à destination des entraîneurs nationaux, Elite et National 1. - Séminaire DTN <p>Ces 2 espaces intègrent systématiquement une séquence de formation et de travail sur la santé et le bien être des athlètes.</p> <p>Programmation prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2025 : La santé mentale - 2026 : Le développement et le management des jeunes athlètes dans un projet de performance / Le cycle menstruel féminin et le sport de haut niveau - 2027 : les relations entraîneur - entraîné - 2028 : à définir - 2029 : à définir <p>Chaque cadre a également la possibilité de solliciter un besoin en formation / accompagnement dans ses fonctions de coaching et management</p> <p>Les intervenants en structures PPF participent également aux actions de sensibilisation et prévention des VSS organisées par les CREPS.</p>	A chaque saison sportive de l'olympiade
	A compter d'octobre 2025, tous les intervenants staff suivront le module de formation en ligne sur la prévention des violences élaborés avec la FF Judo	A chaque olympiade

7 - UN PARCOURS D'EVALUATION

Hockey Data Hub : La manière dont la Data est exploitée au bénéfice de la performance sportive

1) Objectifs

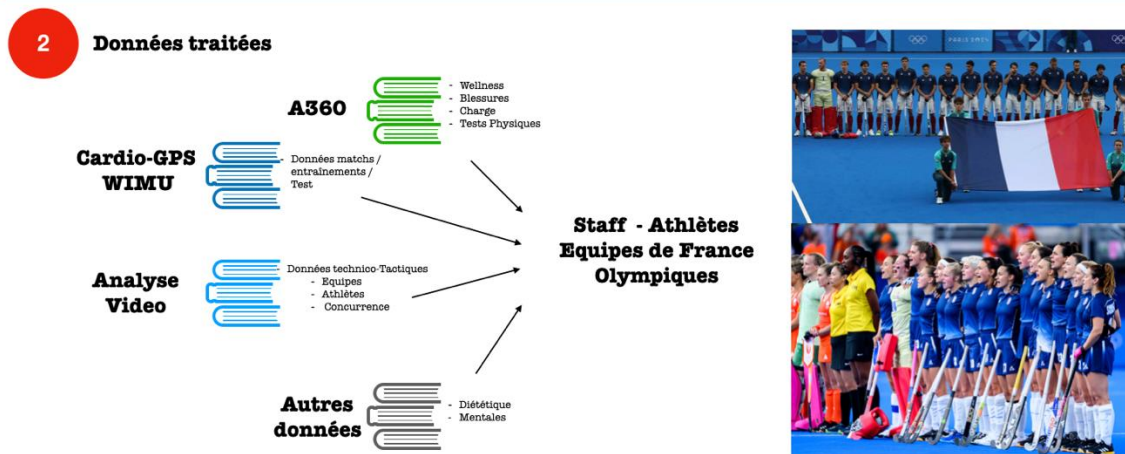
- A. Permettre au staff des prises de décision éclairées par des données objectives et subjectives:
1. Ajustement de la charge de travail dans les programmes d'entraînements en préparation physique et hockey.
 2. Individualisation du travail pour combler un déséquilibre en Préparation Physique
 3. Création du contenu de séances d'entraînement de hockey adapté aux stratégies de jeu en attaque, défense et PC (off et def) dans le cadre de la préparation des matchs programmés en compétition.
 4. Création d'une programmation en préparation physique adaptée aux besoins de l'équipe pour la mise en place de sa stratégie de jeu et répondre aux exigences des matchs contre les équipes de référence : utilisation des données WIMU de match contre les équipes de référence.
 5. Ajustements technico-tactiques l'équipe-athlètes pendant les matchs ou à l'entraînement. Ajustement de la gestion des performances athlétiques : mise en place de processus en réseau performant permettant un partage fluide et qualitatif de data + video pendant le match depuis l'analyste video en direction du banc de touche et des entraîneurs assistants / mise en place d'un réseau de communication entre les entraîneurs et le préparateur physique permettant l'utilisation live des données cardio-gps
- B. Créer les conditions de la performance dans l'environnement de l'athlète et rendre l'athlète acteur dans la construction de sa performance.
1. Suivi continu par l'athlète de ses performances physique en match, à l'entraînement, en tests.
 2. Suivi continu par les athlètes de leurs données subjectives (wellness) pour alerter et réduire les risques de blessures
 3. Permettre l'accès aux données de jeu de l'équipe de France à l'entraînement et en compétition dans le cadre de processus qualitatifs en présentiel ou à distance.
 4. Permettre l'accès aux données de jeu de la concurrence dans le cadre de processus qualitatifs en présentiel ou à distance.

2) Données collectées analysées



BILAN

Accompagnement Scientifique et Data - Olympiade 2020/2024



3) Publics cibles

Initialement devant concerner l'ensemble des athlètes PPF depuis la détection jusqu'aux équipes de France Olympiques l'action s'est finalement resserrée autour des deux collectifs olympiques du fait du temps consacré à la montée en compétences des RH investis dans l'action mais également par le manque de temps et la nécessité de consacrer nos énergies sur un programme olympique exclusif.

Les entraîneurs des deux collectifs ont été formés et accompagnés dans leur utilisation des outils afin de pouvoir accéder à l'ensemble des données utiles à la construction de la performance de leur équipe. Des programmes de formations-Informations sur l'optimisation des logiciels d'analyse vidéo mais également l'accès aux données A360 et WIMU (cardio-gps) ont été mis en place.

4) Moyens internes mobilisables

Sur cette olympiade le lancement expérimental de l'action DATA « HDH » a été possible par l'investissement d'une partie de la DTN avec un chef de projet en lien direct avec le SDH et l'ANS sur le sujet.

Les deux personnes visées pour s'investir dans le cadre du projet, se former en lien direct avec les ressources du SDH à l'INSEP et mettre en place le projet dans le cadre du PPF, ont bien pu agir grâce aux fonds dédiés en provenance de l'ANS.

Pour gagner en efficacité et en impact dans le cadre du suivi « Hockey » des athlètes et de la concurrence un poste d'analyste supplémentaire a été envisagée pour l'année précédant les JO de Paris. Cette action n'a malheureusement pas pu être réalisée faute de moyens financiers.

5) Support du SDH

L'action HDH n'a été possible uniquement grâce à la confiance et au soutien des acteurs du SDH, de l'INSEP et bien sûr de l'ANS. Nous profitons de ce bilan pour tous les remercier profondément pour leur confiance et leur aide précieuse. Leur aide stratégique, pour la formation de nos ressources

internes, mais également l'ensemble des ressources apportées à l'occasion des nombreux temps de séminaires du SDH nous ont renforcé dans nos convictions et encouragé à poursuivre cette lente transformation de nos pratiques au service de la performance de demain.

ANNEXES

**CONVENTION INDIVIDUELLE HAUT NIVEAU
ANNEE 2026**

La présente convention s'adresse aux joueuses et joueurs de hockey inscrits sur les listes ministérielles de Haut niveau ou inscrits en pôles France pour l'année 2026.

Elle est conclue entre :

La Fédération Française de Hockey, ci-après dénommée « FFH » sise 12, rue François Faber, 92700, Colombes, représentée par :

- Son Président, Monsieur Henri-Claude Lambert
- Le Directeur Technique National (ci-après DTN), Monsieur Benoit Gallet

Et la joueuse ou le joueur, ci-après dénommé(e) « le sportif »

Madame/Monsieur (Prénom) / (Nom)..... Inscrit(e) sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Préambule

L'association, dite "FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY", ci-après dénommée "La Fédération" ou "la FFH.", fondée en 1920, comprend des personnes morales et physiques ayant pour but principal ou accessoire la pratique du Hockey sur Gazon et en Salle, ci-après dénommée Hockey.

Elle a pour objet de réglementer, diriger, encourager, développer, organiser et promouvoir dans le respect des principes de fair-play et de non-violence, la pratique du Hockey en France, dans la Métropole, ainsi que dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le comité national olympique et sportif français.

Par délégation du Ministère en charge des Sports, elle est chargée de mettre en œuvre une stratégie sportive destinée à optimiser les performances de l'Équipe de France lors des compétitions de référence : Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe ainsi que les tournois qualificatifs à ces compétitions.

La signature de la présente convention a pour effet l'obtention par l'athlète du statut de sportif de haut niveau, ce qui comporte des droits et des devoirs pour les différentes parties signataires de la présente convention.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la Fédération Française de Hockey et de ses sportifs de haut niveau réglementairement reconnus comme tels et des sportifs signataires de cette convention, pour prévenir tout litige dans son application.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet dès lors que l'athlète l'a signée et est valide jusqu'à la prochaine convention à condition que l'athlète soit maintenu sur la liste de haut niveau.

Article 3 : Généralités

L'athlète est régulièrement licencié dans un club affilié à la FFH au moment de la signature de la présente convention, ou s'il est licencié dans un club étranger, il est licencié au « club France » auprès de la fédération. Le sportif s'engage à respecter les règles techniques, sportives déontologiques inhérentes aux compétitions,

notamment en ce qui concerne la tolérance et le respect des partenaires, de l'encadrement, de l'adversaire, de l'arbitre et des juges sportifs, des spectateurs ou des organisateurs ainsi que les règles fixées par la Charte du Sport de Haut niveau et celles édictées par le Comité National Olympique Sportif Français.

Le sportif s'engage à respecter les principes républicains et les valeurs citoyennes de notre pays et à participer à la lutte contre les incivilités et toutes les formes de discrimination. La Fédération s'engage à organiser des actions de formation et de sensibilisation à destination des athlètes et des staffs, afin de renforcer la compréhension et l'adhésion aux principes républicains, aux valeurs citoyennes, ainsi qu'aux règles déontologiques du sport. La Fédération s'engage à promouvoir auprès des athlètes et des staffs une connaissance approfondie des valeurs fondamentales de l'olympisme telles que l'excellence, l'amitié et le respect, telles que définies par le Comité International Olympique (CIO). Des actions de formation et de sensibilisation spécifiques seront mises en place pour favoriser leur intégration dans le comportement et l'esprit sportif des sportifs et des encadrants. (Formation / sensibilisation des athlètes / staffs aux valeurs de la République - Formation / sensibilisation des athlètes / staffs aux valeurs de l'olympisme)

Article 4 : Les engagements réciproques

Le sportif signataire de la présente convention s'engage à :

- Honorer les sélections pour lesquelles il est pressenti pour représenter la FFH lors des compétitions internationales et les convocations pour des stages dont les dates lui auront été communiquées par l'intermédiaire du calendrier prévisionnel fourni par la FFH.
- Participer au moins à deux actions annuelles de promotion et communication pour lesquelles la FFH le sollicite.
- Être ambassadeur du Hockey Français auprès du réseau fédéral et des partenaires de la Fédération.
- Se présenter dans un état de forme sportive optimale aux compétitions de référence.
- Respecter les priorités de préparation et le calendrier de préparation : séances du Plan National de Préparation, entraînements en club, stages nationaux, séances individuelles.
- S'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image du hockey et de la France.
- Respecter l'hébergement lors de compétition et stage en France ou à l'étranger.
- Suivre le règlement médical fédéral et tout texte spécifique en la matière.
- Ne pas recourir à l'utilisation de substance ou de produit dopant.
- Se soumettre aux examens médicaux préventifs dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire, aux éventuels contrôles antidopage et à donner toute information utile en ce domaine.
- Porter les équipements fournis par la FFH lors des stages, compétitions et manifestations effectués dans le cadre de l'équipe de France ou de la FFH. L'athlète devra porter ces équipements de manière correcte, sans en entraver les logos et appellations.
- Accepter de céder ses droits d'image gratuitement à la FFH. L'athlète sélectionné en équipe de France accepte que les films, photographies ou autres identifications de sa personne, effectués dans le cadre de rassemblements des collectifs France soient utilisés par la FFH pour sa promotion et celle du Hockey. La FFH peut utiliser librement ces images sur l'ensemble de ses supports d'information.
- Renseigner dès son inscription sur les listes de haut niveau et mettre à jour le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).

La FFH s'engage à :

- Donner les informations concernant le programme prévisionnel d'activités des collectifs de préparation aux compétitions de référence ;
- Diffuser le calendrier prévisionnel de la FFH pour les compétitions nationales ou internationales ;

- Mettre en place des modalités de préparation et d'organisation en prévision des compétitions de référence internationale ;
- Diffuser les modalités d'inscription en liste ministérielle de sportif de haut niveau ;
- Recevoir et traiter toute demande d'aide personnalisée conforme aux dispositions prévues ;
- Prendre en charge les frais occasionnés par les stages de préparation et les déplacements des sportifs sélectionnés aux compétitions de référence, dans les conditions fixées par la convocation ;
- Proposer un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'insertion socio-professionnel
- Assurer la surveillance médicale réglementaire ;
- Mettre à disposition tous les outils de prévention (numéros appels mineurs /majeurs notamment) concernant toutes les formes de violence dans le sport
- Organiser un dispositif de préparation et d'entraînement en fonction des collectifs senior et relève.

Article 5 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement justifié, le sportif sélectionné pour toute action entrant dans le cadre des activités d'un collectif de préparation à une compétition de référence doit prévenir l'entraîneur national référent ou sinon le DTN. Si la cause est d'ordre médical, il contacte aussi le médecin fédéral national.

Article 6 : Modalités de sélection

La FFH, ayant délégation de pouvoirs de l'État pour constituer des équipes de France, le sportif prétend à une sélection, en fonction des performances réalisées, selon les critères définis au sein le Projet de Performance Fédérale.

Article 7 : Convention Pole / Athlète / FFH / Club

Cette présente convention est complémentaire à celle des Pôles France, Elite et Relève pour les sportifs concernés.

Article 8 : Planification sportive

Le sportif et son entraîneur de club doivent tenir compte, dans l'organisation de leur saison, de la programmation des stages et compétitions des collectifs nationaux.

Article 9 : Prise en charge des frais

A l'occasion des stages, compétitions ou activités fédérales pour lesquels le sportif fera l'objet d'une convocation, il/elle pourra prétendre à un remboursement, selon les règles et conditions de la FFH, des frais de transports engagés.

La FFH prendra directement en charge les coûts d'hébergement et de restauration, afférents aux stages et compétitions pour lesquels le sportif fera l'objet d'une convocation fédérale.

Pour les Polistes et les sportifs sélectionnés dans le cadre d'une compétition officielle, un équipement d'entraînement et/ou de représentation sera attribué.

Article 10 : Les Aides Personnalisées (AP)

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (Senior et Relève), à jour de leur surveillance médicale réglementaire (cf. article 14), du Portail de Suivi Quotidien du sportif (PSQS), du questionnaire annuel de suivi socio-professionnel et signataires de la présente convention sont éligibles au dispositif des Aides Personnalisées. Ces dernières sont allouées à la FFH dans le cadre des critères définis par la DTN dans le contrat de performance qu'elle signe avec l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Les Aides Personnalisées sont versées par l'ANS après répartition effectuée par le DTN au regard des sommes affectées chaque année par l'ANS à cet effet.

Les AP peuvent être réparties en 3 domaines : les aides sociales, le manque à gagner et les remboursements de frais.

Article 11 : Assurance

L'athlète inscrit en liste de haut niveau bénéficie :

1. Au regard de sa qualité de sportif licencié à la FFH :

Une garantie Responsabilité Civile obligatoire : elle assure, lors de la pratique du Hockey, contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que causés par l'athlète à des tiers.

La notice d'assurances Responsabilité Civile ci-jointe renseignera l'athlète sur la nature et le montant des garanties dont il bénéficie (**annexe 1**).

2. En outre, en vertu de la LOI n° 2017-261 du 1^{er} mars 2017 les fédérations sportives délégataires souscrivent des contrats d'assurance de personnes au bénéfice de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, couvrant les dommages corporels, causés par un accident survenu à l'occasion de leur pratique sportive de haut niveau, dont ils peuvent être victimes. Une garantie Assistance est également acquise lors des déplacements sportifs notamment en cas de dommage corporel nécessitant un rapatriement spécifique. La notice d'assurances Individuelle et Assistance ci-jointe renseignera l'athlète sur la nature et le montant des garanties dont il bénéficie (**annexe 3**).

Le sportif a par ailleurs la possibilité de souscrire individuellement deux options complémentaires permettant d'augmenter les montants garantis par la garantie de base

Pour plus d'informations sur ces options complémentaires, veuillez trouver en pièce jointe le formulaire de souscription (voir **annexe 4**).

Le sportif signataire reconnaît avoir lu, compris, et accepte les conditions d'assurance exprimées dans les notices citées ci-dessus. Il reconnaît notamment que les montants couverts ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. La FFH appelle l'attention de l'athlète signataire de la présente quant à l'intérêt d'une étude attentive sur les garanties proposées et de l'éventuelle nécessité pour lui de souscrire à titre privé des garanties complémentaires.

3. Le sportif inscrit en liste de haut niveau bénéficie également d'une couverture « Accident du travail et Maladie professionnelle » prise en charge par le Ministère chargé des sports (Décret 2016-608 du 3 mai 2016) dont le suivi incombe à la Fédération et à la Direction Technique Nationale selon les modalités de mise en œuvre sont présentées en **annexe 5**.

Remarques : L'application des dispositions énumérées aux points 1) et 2) ci-dessus est subordonnée à la transmission par le sportif à la fédération des documents nécessaires à leur mise en œuvre et à leur suivi.

La couverture « Accident du travail et Maladie professionnelle » ne peut être mise en application que dans le cadre du programme sportif joint à la présente convention. Elle ne peut être mise en œuvre que si le sportif informe immédiatement le DTN d'une éventuelle blessure dans les 24H suivant l'accident.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF

Article 12

Le DTN désigne une personne référente (Carole TEFFRI – carole.teffri@ffhockey.org) en charge du Suivi socio professionnel des sportifs de haut niveau qui peut s'appuyer sur les managers d'équipes pour un suivi individualisé.

En complément de l'accompagnement personnalisé relatif au projet sportif et professionnel, la FFH organise également des sessions de formation et de sensibilisation destinées aux sportifs et staffs portant sur le cadre juridique et économique applicable à leur activité (droits, obligations, contrats, rémunération, protection sociale). Ces formations visent à renforcer leur connaissance des aspects réglementaires et contractuels liés à leur statut de sportif de haut niveau. (Formation / sensibilisation des athlètes / staffs le cadre juridique et économique applicable au sportif).

Celle-ci assurera, à la demande du DTN, un accompagnement personnalisé notamment :

- En informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet.
- En communiquant aux Maisons Régionales de la Performance (services instructeurs des dispositifs sociaux-professionnels : contrats SHN, CIP, ...) la programmation annuelle des équipes de France (stages, regroupements, tests, compétitions) pour toutes les actions auxquelles les sportifs sont conviés,
- En favorisant les relations entre le sportif et ses responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportifs en situation de salarié),
- En intervenant auprès des responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportifs en situation de salarié) lorsque le programme sportif impose des absences.

En contrepartie, le sportif s'engage à :

- Formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif,
- S'il est salarié, communiquer au responsable du suivi socio professionnel les obligations professionnelles auxquelles il est tenu,
- Porter dans les plus brefs délais à la connaissance du responsable du suivi socio professionnel et de son entraîneur toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet, ses besoins de soutien pour une absence, etc.
- Tenir son entraîneur /manager référent informé des échanges relatifs à son projet de formation
- Transmettre les convocations de toutes les actions à son employeur et partenaires institutionnels.

Article 13

Lorsqu'un sportif envisage un transfert vers un autre club, il est impératif qu'il informe préalablement la cellule socio-professionnelle de la Fédération. Cette démarche permet d'anticiper et de gérer correctement les éventuelles répercussions du transfert sur les dispositifs d'aides personnalisées dont le sportif peut bénéficier.

En effet, tout changement de club peut avoir un impact sur les aides financières, les accompagnements sociaux, ainsi que sur les modalités de suivi professionnel et médical. La cellule socio-professionnelle est chargée d'évaluer ces conséquences et d'accompagner le sportif dans ses démarches administratives et contractuelles afin de garantir la continuité et la cohérence de son accompagnement.

Le sportif, son représentant ou le club d'accueil doivent prendre contact avec la cellule socio-professionnelle avant toute signature de contrat ou officialisation du transfert.

PROTECTION ET SUIVI MÉDICAL DU SPORTIF

Article 14 : Surveillance Médicale Réglementaire

Le sportif s'engage à s'inscrire sur la plateforme [ASKAMON](#), au travers de **l'annexe 2** à retourner en même temps que cette convention. Il s'engage à satisfaire à l'ensemble des examens médicaux de la surveillance médicale réglementaire, à déposer les résultats sur la plateforme ASKAMON et à se soumettre au contrôle

anti-dopage prévu par la loi du 23 mars 1999 modifiée dans le code de la santé publique (L.3632-2 et L3632-3).

La FFH s'engage à transmettre les modalités de la SMR (**Annexe 6**).

Article 15 : Prévention et lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage est une priorité de l'État, du mouvement sportif national, international et de la FFH.

La FFH :

- Diffuse toutes les informations concernant les règlements et les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste des substances et procédés interdits,
- Apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral ou de tout autre de ses préposés, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.
- Est responsable si les entraîneurs demandent à ce que les SHN utilisent des compléments alimentaires et leurs fournissent les produits (Achat par la FFH en fonction de ce qui sera retenu par la commission médicale et le pôle sportif).

Le sportif :

- Prend connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage,
- Répond aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D.) ou de la FIH concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés,
- Répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (FIH., A.M.A., A.F.L.D.) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du sportif et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet,
- Veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.
- Informe le médecin fédéral de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de la FIH.
- Renseigne les questionnaires et suit les formations e-learning de prévention anti-dopage préalables à la participation à des compétitions internationales officielles.

Article 16 :

Le hockey est un sport exigeant qui sollicite intensément le corps des athlètes, en particulier les sportives. Il est fondamental de prendre en compte les spécificités physiologiques et sociales liées à leur parcours de vie, notamment la puberté, la santé périnéale, la prise compte des cycles menstruelles et la maternité. A travers son Projet de Performance Fédérale 2025 - 2029, la FF Hockey a pris des engagements. Les médecins des équipes de France, le médecin fédéral et la commission médicale sont chargés de déployer un plan d'action auprès des athlètes, ressources et peuvent être sollicités par tous SHN.

ETHIQUE SPORTIVE ET DROIT À L'IMAGE

Article 15 : Confidentialité

La FFH s'engage à respecter la confidentialité des informations liées à la présente convention.

Article 16 : Comportement

Le sportif doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement citoyen exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport, de sa fédération et de son pays.

En cas de préparation sportive insuffisante, de comportement inadapté, de communication inadaptée sur les réseaux sociaux ou de manquement grave, le sportif s'exposerait aux procédures et sanctions prévues dans le règlement disciplinaire de la FFH

Ainsi l'attention est attirée sur le fait que sont susceptibles de faire l'objet d'une instruction :

- La consommation de tout produit illicite et d'alcool
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France ;
- Toute atteinte aux bonnes mœurs.
- De plus, tout comportement pénalement répréhensible tel que la consommation de produits illicites ou l'atteinte sexuelle sera immédiatement sanctionné et pourra donner lieu à un signalement au Procureur de la République.
- Diffusion d'images sur les Réseaux sociaux susceptibles de porter atteinte à d'autres sportifs et sportives ou à l'image des Equipes de France et de la FFH (prise alcool etc...)

Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement sportif. Les membres de l'encadrement et les sportifs doivent s'abstenir de tout prosélytisme.

Article 17 : Bizutage et harcèlement moral ou sexuel

Le bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Les responsables de l'encadrement sont dans l'obligation d'aviser sans délai le Procureur de la République d'un délit de bizutage, même en l'absence de dépôt de plainte. Les textes de loi en vigueur s'appliquent alors.

Concernant les violences, sexuelles, le harcèlement et le bizutage, voici l'adresse de contact pour dénoncer un fait sur la thématique : signal-hockey@ffhockey.org

Les sportives et sportifs peuvent également se référer au site de la fédération : <https://www.ffhockey.org/federation/prevention-violence.html> qui recense les contacts et informations sur chaque thématique ainsi que les ressources du Ministère.

La Fédération Française de Hockey s'engage à proposer aux sportifs de haut niveau ainsi qu'aux membres du staff encadrant des actions régulières de formation et de sensibilisation aux valeurs de l'éthique sportive, à la lutte contre toutes formes de violences (notamment sexistes et sexuelles) et discriminations. Ces formations seront obligatoires et visent à prévenir tout comportement inadapté ou sanctionnable, dans le respect des droits et devoirs de chacun. Les sportifs s'engagent à suivre ces formations et à appliquer les principes qui y sont enseignés tout au long de leur parcours au sein de la fédération. (Formation / sensibilisation des athlètes / staffs l'éthique dans le sport pour prévenir les discriminations et violences (en particulier sexistes et sexuelles)

Article 18 : Devoir de réserve

Le sportif conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience, néanmoins il est soumis au devoir de réserve et doit défendre les points ci-après :

- Respecter les bons usages, la déontologie du sportif, l'image de la FFH, le respect de son staff technique, celle du sport qu'il pratique et celle, le cas échéant, de son employeur partenaire,

- Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la FFH, de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc....),

Remarque : Ces devoirs sont étendus pour tous les médias, et également pour les réseaux sociaux.

La FFH s'engage à :

- Respecter les bons usages, la déontologie, le respect de la personne et l'image du sportif, et celle, le cas échéant, de son employeur partenaire, (formulation à modifier mais important aussi que la FFH s'engage cela ne peut pas être à sens unique)

Article 19 : Image et Partenariat

La FFH détient les droits à l'image des Équipes de France. À ce titre, elle dispose du droit d'exploitation et de commercialisation, à son profit ou au profit de ses partenaires, de cette image et des joueurs qui la composent.

À cet effet, la fédération ainsi que ses partenaires sont autorisées par le sportif à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif évoluant en équipe de France.

L'utilisation par la FFH de l'image individuelle d'un membre des Équipes de France à l'occasion des compétitions auxquelles il participe lors des sélections peut se faire, sur tout type de support, dans un but d'information ou de promotion auprès du grand public ou dans le cadre de sa relation avec ses partenaires. S'il est sélectionné en Équipe de France le sportif doit porter la tenue d'équipe durant toute la compétition, le stage ou activité fédérale pour lesquels il est convoqué.

Le sportif pourra utiliser les images produites dans ce cadre à des fins commerciales ou promotionnelles mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation de la FFH.

Il a la possibilité de souscrire tout contrat de partenariat ou d'image auprès du partenaire de son choix. Il se doit cependant d'informer la FFH préalablement à leur signature et ce afin d'éviter l'utilisation d'anciennes images ou que ces accords n'entrent pas en concurrence avec les partenaires fédéraux (exclusivité sectorielle pour les partenaires de la FFH).

Article 20 : Litiges

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis, faute d'être résolu à l'amiable entre les parties conformément à l'article 4 de la présente convention, et après épuisement des recours internes, à la compétence du CNOSF, conformément à l'article L141-4 du Code du Sport et dispositions y afférent telles qu'issues de la loi du 09 juin 2010, auquel les parties feront expressément attribution de compétence.

Fait à Colombes, le

Le Président de la FFH :
Henri-Claude LAMBERT

Le Directeur Technique National de la FFH :
Benoit GALLET

Le sportif majeur ou le représentant légal du sportif mineur :
Madame/Monsieur (Prénom) (Nom)

Annexes

Les annexes 1 à 6 sont jointes à la convention :

1. Références réglementaires
2. Consentement Askamon
3. Notice d'information responsabilité civile MMA (assurance fédérale)
4. Notice d'information et bulletin de souscription options complémentaires MMA (assureur fédérale)
5. Note Accident du travail/Maladie Professionnelle et CERFA S6909 / S100B
6. Suivi Médical Réglementaire 2025
7. Outils de sensibilisation prévention lutte contre les violences dans le sport
8. Charte d'éthique et de déontologie du sport français - CNOSF
9. Projet de Performance Fédérale 2025 - 2029

Article L221-2-1 du code du Sport

L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif.

Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Un décret fixe le contenu de la convention mentionnée au présent article.

CHARTRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Préambule

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'Olympisme énoncées dans la Charte olympique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays. L'État et le mouvement sportif sont garants du respect des principes énoncés dans la présente charte. Avec le concours des collectivités territoriales et des entreprises, ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La commission nationale du sport de haut niveau a établi les dispositions qui suivent, conformément aux règles déontologiques du sport et en application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Elle peut être saisie de toute difficulté d'interprétation soulevée par l'application de la présente charte.

CHAPITRE I : DES SPORTIFS

Règle I : Dans le plein exercice de ses droits et libertés de citoyen, chaque sportif de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que de la préparation de son avenir socioprofessionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de son pays et de la fédération à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

Règle II : En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigée par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès, dans les conditions et limites réglementaires, aux dispositions, mesures et aides destinées :

- À favoriser sa réussite sportive,
- À compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive,
- À faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'État et le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau. A cet effet, ceux-ci doivent communiquer à leur fédération la nature et le montant des concours publics qui leur sont individuellement accordés. Toute demande d'aides personnalisées à l'État doit être instruite par la fédération et formulée par elle ; elle doit comporter notamment l'indication des ressources dont disposent les intéressés. Ces informations restent confidentielles.

Règle III : L'Etat et la fédération dont le sportif de haut niveau est le licencié s'assurent que celui-ci bénéficie d'un régime de protection sociale couvrant l'ensemble des risques sociaux à prendre en compte pendant la durée de sa carrière sportive au haut niveau.

Règle IV : Dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, le sportif de haut niveau est tenu de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui. Le droit à l'exploitation de son image est garanti au sportif de haut niveau, sous réserve des dispositions des règles IX et X ci-après. Ce droit individuel comprend la liberté de s'opposer à tout enregistrement privé et celle de commercialiser l'utilisation de l'image personnelle.

Règle V : Tout contrat sur la base duquel un sportif de haut niveau perçoit une rémunération en contrepartie de prestations sportives ou liées à son activité sportive, doit être compatible avec les dispositions de la présente charte et les règlements fédéraux.

Règle VI : Les sportifs de haut niveau participent à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention menées dans ce domaine par l'Etat et le mouvement sportif. Ils s'interdisent de recourir à l'utilisation de substances ou de procédés interdits.

Règle VII : Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif. Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires.

Règle VIII : Les sportifs de haut niveau sont représentés au comité directeur de leur fédération, au conseil d'administration du CNOSF, à la commission nationale du sport de haut niveau, à la commission nationale de prévention et de lutte contre le dopage, ainsi que dans toutes les instances collégiales compétentes pour traiter de leurs intérêts collectifs.

CHAPITRE II - DES EQUIPES

Règle IX : Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité du responsable désigné par le groupement sportif ou par la fédération sous l'égide de qui elle a été constituée.

Selon les cas, le groupement sportif ou la fédération dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'équipe à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel contraire leur est inopposable.

L'étendue des droits et obligations de chacun est déterminée par les règlements fédéraux applicables ainsi que par les usages qui définissent, discipline par discipline, la nature et le degré d'organisation collective nécessaire à la cohésion et au bon fonctionnement de l'équipe. Elle peut être précisée dans des contrats individuels adaptés aux caractéristiques de l'équipe, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les principes énoncés dans la présente charte et avec la réglementation fédérale.

Règle X : Chaque fédération peut mettre en place, pour la durée d'une ou plusieurs saisons sportives, un collectif national de préparation, pouvant comprendre une ou plusieurs équipes à l'égard desquelles elle dispose exclusivement des prérogatives mentionnées à la règle précédente.

Le programme de chacune des équipes est élaboré et exécuté sous la responsabilité du directeur technique national. Il s'appuie sur un calendrier de stages, entraînements et compétitions ; il peut également, en considération des impératifs pratiques et de recherches propres à certaines disciplines, comporter des choix techniques, notamment sur les équipements et le matériel utilisé. Les groupements sportifs affiliés et les instances fédérales régionales et départementales sont tenus de favoriser sa réalisation.

Tout sportif de haut niveau auquel il est proposé de participer au collectif national de préparation, n'accepte qu'en s'engageant à respecter le programme et les choix techniques établis dans une convention conclue avec sa fédération. Cette convention précise les adaptations individuelles du programme et définit les aides et concours de toute nature qui, en contrepartie, bénéficieront à l'intéressé. Le groupement sportif dont celui-ci est membre est également signataire de la convention lorsqu'elle comporte des dispositions relatives à l'étendue des droits et obligations.

Un sportif non inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau peut être admis, dans des conditions identiques, à participer à tout ou partie du programme du collectif national de préparation.

Règle XI : La constitution des équipes de France est prioritaire. Elle incombe aux fédérations investies à cet effet d'une délégation de pouvoir de l'État.

Chaque fédération délégataire est tenue d'établir des sélections en vue d'assurer la meilleure participation nationale possible aux compétitions prévues dans la convention d'objectifs qu'elle a conclue avec l'État et qui répondent aux priorités définies par la commission nationale du sport de haut niveau. Ces sélections sont décidées en application d'un règlement qui en définit les principales modalités.

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

CHAPITRE III - DES COMPETITIONS

Règle XII : Au cours des compétitions auxquelles ils participent, les sportifs de haut niveau sont tenus de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Ils doivent en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de leurs partenaires et de leurs concurrents.

Règle XIII : Les droits d'exploitation d'une compétition sportive appartiennent à l'organisateur de l'événement qui peut conclure toute convention en vue de partenariats autorisés par la loi ou de la diffusion de cet événement par les moyens audiovisuels appropriés.

Dans l'exercice de ses droits, l'organisateur est tenu de préserver le droit à l'information. A cet effet, les contrats relatifs à la diffusion de l'événement doivent se conformer non seulement aux lois et règlements en vigueur, mais encore aux usages conventionnellement reconnus en ce domaine.

Parallèlement, ni les sportifs ni les responsables de leurs équipes ne peuvent opposer à quiconque un accord d'exclusivité de nature à entraver la liberté de l'information.

Les contrats de partenariat conclus par l'organisateur ne peuvent empiéter sur les droits individuels des sportifs ainsi que sur les droits collectifs des équipes tels que définis par les règles ci-dessus. Dans cette limite, l'étendue des droits et des obligations de chacun peut être précisée par accords conclus avec les organisateurs.

Règle XIV : Les compétitions inscrites aux calendriers officiels arrêtés par les fédérations sportives délégataires ou par les fédérations internationales auxquelles celles-ci sont affiliées, constituent l'ensemble de référence des confrontations qui permettent le classement des valeurs et l'émergence de l'élite sportive. L'État, le mouvement sportif ainsi que les collectivités territoriales et toutes les personnes physiques ou morales, notamment les sportifs de haut niveau apportent un soutien prioritaire à ce système de référence. En conséquence les sportifs de haut niveau, les arbitres et les juges sportifs sont tenus de participer prioritairement aux compétitions organisées sous l'égide ou avec l'agrément de leur fédération.

CAHIER DES CHARGES : PÔLE FRANCE RELEVÉ U16-U18 Féminin	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Développer les jeunes athlètes sur les plans: technique, tactique, physique, mental et sociétal. Afin de leur permettre l'accession au haut niveau et aux équipes nationales U16, U18 etc...
Le public concerné	Public féminin U16 et U18 de la classe de 3ème à la Terminale
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	16
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	20
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Au minimum sur la spécificité hockey nous demandons un responsable / entraîneur(e) en chef de Pôle avec comme qualification : DEJEPS Hockey / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Professorat de Sport. A ce(te) responsable nous voulons, si soutenable financièrement, ajouter un(e) entraîneur(e) adjoint ou un consultant(e) technique occasionnel avec comme qualification : BPJEPS Hockey / DEJEPS / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 1er ou 2e degré. Leur honorabilité est contrôlée par la FFH. Une carte professionnelle est exigée.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	Entre 16h et 18h par semaine : 5H de préparation physique, 6h d'entraînement spécifique Hockey, 1h de préparation mentale, 1 à 2 H de soin/récupération. Réflexion sur l'intégration du pôle au championnat élite.
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Les installations sont celles du CREPS de Wattignies : salles de musculation en nombre et un terrain dédié à la pratique. Les disponibilités horaires du terrain de hockey sont challengeantes car il est utilisé par 2 pôles et un club résident
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Hébergement : type collectif en CREPS, possibilité de rester les week-ends en période scolaire, pour les 3ème logement en famille d'accueil les week-end si pas de retour au domicile. Les athlètes rentrent chez eux pour les vacances scolaires. ils sont encadrés au sein du CREPS par un surveillant général Restauration : interne, restauration collective au CREPS ou au lycée en fonction de l'emploi du temps. Transport : Navette CREPS tous les jours matin et soir, bus de ligne en fonction de l'emploi du temps Vie quotidienne : CDS gérer par le CREPS
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	Les cours ont lieu dans les établissements scolaires partenaires du CREPS : Collège Voltaire de Wattignies. Accessible à pied depuis le CREPS, très proche et facile d'accès. Lycée Marguerite de Flandres à Gondcourt accessible en bus. Navettes organisées. Du suivi scolaire est mis en place au lycée ou collège et au CREPS.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	Conventions existantes entre le CREPS de Wattignies et établissements scolaires partenaires du CREPS : Collège Voltaire de Wattignies. Lycée Marguerite de Flandres à Gondcourt
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	Le centre de santé est au sein même du CREPS. Les athlètes y sont suivis tout au long de l'année y compris sur le plan psychologique. Il existe une grande habitude et de bonnes relations entre le service médical du CREPS Ile de France et les médecins fédéraux de la FFH. Ceux ci sont en contact à chaque évolution apportée au SMR.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Chaque année, lors de la semaine de pré rentrée, des interventions sont prévues par le CREPS pour sensibiliser les jeunes. La FF Hockey intervient également en début d'année scolaire par sa référent VSS auprès des jeunes. Si besoin de faire des rappels, ils sont fait en lien entre la structure et la fédération.
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Le responsable du pôle gère la relation avec les parents au niveau sportif et scolaire en lien avec le CREPS et la Fédération. Echanges par mail, téléphone, réunion visio. La partie financière est gérée par la fédération en lien avec les parents et le CREPS. La responsabilité technique est gérée par le coordinateur/entraîneur du pôle et son adjoint(e) quand il/elle en a un(e) , en relation avec l'entraîneur du club. Le responsable PSQS est le/la responsable du Pôle.
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédéral)	Budget du pôle : 84 K€ Financement : 24,5 K€ (ANS) + 53 K€ (familles) + 6,5 K€ (FFH). Pourcentage de prise en charge fédérale : 8 % Coût par athlète est en moyenne de 3 200 € par an (2025 - 2026)
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	La qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif est assuré par la FF Hockey qui vérifie les diplômes des entraîneurs et qu'ils disposent bien d'une carte professionnelle. L'honorabilité du reste des intervenants mis à disposition par le CREPS (médical, paramédical, pédagogique, éducatif) est assuré par l'établissement.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Intervention à chaque début de saison sportive/année scolaire par notre référente FFH en charge de l'intégrité et honorabilité. Cette personne référente VSS est en lien avec Signal-Sport et se tient à disposition des sportifs comme des encadrants selon qu'ils soient victimes ou témoins d'une violence. Cela pour les aider, orienter ou accompagner en cas de : - Violences physiques ou morales • Propos discriminants • Bizutage, emprise • Non-dénonciation ou complicité de ces faits

CAHIER DES CHARGES : POLE FRANCE SENIOR FEMININ	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Préparation de l'équipe de France féminine aux compétitions internationales de référence : coupe d'Europe, Nations cup / Pro League, coupe du monde et Jeux Olympiques ; ainsi que les tournois qualificatifs de ces compétitions majeures.
Le public concerné	Athlètes identifiés dans le cercle des sportives intégrées au projet de haute performance : Equipe de France senior. 65% des athlètes évoluent dans le championnat belge, hollandais ou allemand (2025-2026)
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	13
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	22
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Au minimum sur la spécificité hockey, nous demandons un responsable / entraîneur(e) en chef de Pôle avec comme qualification : DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Master STAPS ou diplôme étranger équivalent. Equipe d'encadrement composée d'un entraineur adjoint (DEJEPS / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Master STAPS ou diplôme étranger équivalent), d'un préparateur physique (DU ou master), d'un manager, d'un analyst vidéo (travail en distanciel principalement à partir de la captation d'image sur le site d'entraînement), d'un kiné et d'un médecin référent. Si soutenable financièrement, le staff peut être renforcé par un ou 2 consultants techniques (phase de jeu spécifique + entraîneur des gardiennes), d'un 2ème kiné et d'un préparateur mental. Les cartes professionnelles et honorabilité sont vérifiées par la FFH au moment du recrutement des membres du staff. Pour les entraîneurs étrangers ou en cours de formation, un accompagnement est fait pour une reconnaissance de diplômes / expérience + demande de carte professionnelle.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	4 axes qui organisent les services et dispositif d'accompagnement : "Bien s'entraîner", "Bien vivre", "Bien se soigner", "Bien préparer l'avenir". Regroupement hebdomadaire ou bi mensuel de 2 à 3 jours par stage : - 5h à 7h spécifique hockey collectif/en groupe - 1h à 1h30 en plus pour du spécifique individuel ou semi collectif (gardiens de but, tireurs de PC, attaquants) - 6h de préparation physique - 1h30 de travail d'analyse et tactique - 1h30 de travail de vie de groupe + soins et massage
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Les installations du CREPS : - terrain de hockey - espace de musculation - espace d'athlétisation - espace de récupération - salle de réunion
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Conditions proposées par le CREPS pour les EDF seniors : résidente Alice Milliat + chambre individuelle. Restauration collective au self avec possibilité d'aménager les menus et de solliciter des compléments protéinés.
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	60% des athlètes sont en études supérieures et bénéficient d'aménagement en raison de leur statut de SHN : cours en distanciel, allègement, dédoublement d'année, adaptation des cours et évaluation. Le reste des athlètes sont en emploi et ou insertion professionnelle. Les stages sont adaptés afin de permettre aux sportifs d'avoir des temps de repos et de travail pour ceux qui sont en formation / scolarité.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	RAS
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	L'unité médicale se trouve au sein du CREPS, juste à côté du terrain de hockey. Il existe une grande habitude et de bonnes relations entre le service médical du CREPS Ile de France et les médecins fédéraux de la FFH. Ceux ci sont en contact à chaque évolution apportée au SMR. Les athlètes peuvent entre autre échanger avec des psychologues du sport et préparateurs mentaux.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Chaque année, des actions de sensibilisation sont réalisées lors des regroupements : - prévention et lutte contre le dopage : réalisé par la FFH et ses agents agréés par l'AFLD. Pour les compétitions internationales, les sportifs doivent également suivre une formation e-learning et obtenir un certificat ADEL - Prévention et lutte contre les violences et discrimination : réalisée par une ressource extérieure spécialiste ou par une structure partenaire du CREPS.
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Responsable du pôle : Manager de la performance + manager de l'EDF seniors Coordinateur / responsable technique : Head Coach Les SHN polistes sont inscrits sur PSQS par la FF Hockey Responsabilité financière : FF Hockey
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifs par sportif (Pourcentage de prise en charge fédéral)	* Coût annuel : 90 K€ (30 K€ d'encadrement technique + 50 K€ hébergement / restauration / services + 10 K€ d'équipement). * Financements : 40 K€ (CP ANS) + 10 K€ (région des Hauts de France) + 40 K€ (FFH). Taux de prise en charge fédérale : 45%
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	La qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif est assuré par la FF Hockey qui vérifie les diplômes des entraîneurs et qu'ils disposent bien d'une carte professionnelle. L'honorabilité du reste des intervenants mis à disposition par le CREPS (médical, paramédical, pédagogique, éducatif) est assuré par l'établissement.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Soirée à thème lors de regroupement + information sur les process et comportements attendus dans la convention SHN Une formation e-learning pour le staff est en cours de développement sur la prévention des violences (collaboration avec la FF Judo)

CAHIER DES CHARGES : PÔLE FRANCE RELEVÉ U16 MASCULIN	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Développer les jeunes athlètes sur les plans: technique, tactique, physique, mental et sociétal. Afin de leur permettre l'accession au haut niveau et aux équipes nationales U16, U18 etc...
Le public concerné	Joueurs de hockey sur gazon de la catégorie moins de 16 ans garçon. Préalablement détectés et sélectionnés dans la catégorie moins de 14 ans. En classe de 3ème ou de seconde sauf en cas d'année d'avance ou de retard (redoublement).
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	16 internes
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	16 internes et 2 externes.
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Au minimum sur la spécificité hockey nous demandons un responsable / entraîneur(e) en chef de Pôle avec comme qualification : DEJEPS Hockey / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Professorat de SportA ce(tte) responsable nous voulons, si soutenable financièrement, ajouter un(e)entraîneur(e) adjoint ou un consultant(e) technique occasionnel avec comme qualification : BPJEPS Hockey / DEJEPS / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 1er ou 2e degré Leur honorabilité est contrôlée par la FFH. Une carte professionnelle est exigée.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	le volume horaire hebdomadaire est de 15 heures. La répartition est la suivante: 8 heures de hockey, 6 heures de préparation physique, 1 heure de préparation mentale.
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Les installations sont celles du CREPS de Wattignies : salles de musculations en nombre et un terrain dédié à la pratique. Les disponibilités horaires du terrain de hockey sont challengeantes car il est utilisé par 2 pôles et un club résident
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Hébergement : type collectif en CREPS, possibilité de rester les week-ends en période scolaire, pour les 3ème logement en famille d'accueil les week-end si pas de retour au domicile. Les athlètes rentrent chez eux pour les vacances scolaires. ils sont encadrés au sein du CREPS par un surveillant général Restauration : interne, restauration collective au CREPS ou au lycée en fonction de l'emploi du temps. Transport : Navette CREPS tous les jours matin et soir, bus de ligne en fonction de l'emploi du temps Vie quotidienne : CDS gérer par le CREPS
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	Les cours ont lieu dans les établissements scolaires partenaires du CREPS : - Collège Voltaire de Wattignies. Accessible à pied depuis le CREPS, très proche et facile d'accès - Lycée Marguerite de Flandres à Gondcourt accessible en bus. Navettes organisées. Du suivi scolaire est mis en place au lycée ou collège et au CREPS.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	Conventions existantes entre le CREPS de Wattignies et établissements scolaires partenaires du CREPS : Collège Voltaire de Wattignies Lycée Marguerite de Flandres à Gondcourt
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	Le centre de santé est au sein même du CREPS. Les athlètes y sont suivis tout au long de l'année y compris sur le plan psychologique. Il existe une grande habitude et de bonnes relations entre le service médical du CREPS Ile de France et les médecins fédéraux de la FFH. Ceux ci sont en contact à chaque évolution apportée au SMR.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Chaque année, lors de la semaine de pré rentrée, des interventions sont prévues par le CREPS pour sensibiliser les jeunes. La FF Hockey intervient également en début d'année scolaire par sa référent VSS auprès des jeunes. Si besoin de faire des rappels, ils sont fait en lien entre la structure et la fédération.
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Le responsable du pôle gère la relation avec les parents au niveau sportif et scolaire en lien avec le CREPS et la Fédération. Echanges par mail, téléphone, réunion visio. La partie financière est gérée par la fédération en lien avec les parents et le CREPS. La responsabilité technique est gérée par le coordonateur/entraîneur du pôle et son adjoint(e) quand il/elle en a un(e) , en relation avec l'entraîneur du club. Le responsable PSQS est le/la responsable du Pôle.
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédéral)	Budget du pôle : 80 K€ Financement : 14,5 K€ (ANS) + 53 K€ (familles) + 12,5 K€ (FFH). Pourcentage de prise en charge fédérale : 15 % Coût par athlète est de 3 200 € par an (2025 - 2026)
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	La qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif est assuré par la FF Hockey qui vérifie les diplômes des entraîneurs et qu'ils disposent bien d'une carte professionnelle. L'honorabilité du reste des intervenants mis à disposition par le CREPS (médical, paramédical, pédagogique, éducatif) est assuré par l'établissement.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Intervention à chaque début de saison sportive/année scolaire par notre référente FFH en charge de l'intégrité et honorabilité. Cette personne référente VSS est en lien avec Signal-Sport et se tient à disposition des sportifs comme des encadrants selon qu'ils soient victimes ou témoins d'une violence. Cela pour les aider, orienter ou accompagner en cas de : - Violences physiques ou morales • Propos discriminants • Bizutage, empris • Non-dénonciation ou complicité de ces faits

CAHIER DES CHARGES : PÔLE FRANCE RELEVÉ U18 MASCULIN	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Développer les athlètes sur le plan technique, sur la dimension physique mais aussi leurs transmettre les bonnes attitudes et comportement afin de leur permettre l'accession au haut niveau et aux équipes nationales (U18 mais aussi U21 et A à terme)
Le public concerné	Joueurs de Hockey sur gazon dans la catégorie U18 garçons étant présent dans le groupe élargi de l'équipe de France U16 ou un profil ayant "explosé" sur le tard et pas forcément détecté pour les U16. Athlètes en grande majorité classe de 1ère ou terminale. En seconde si 1 an de retard, en post Bac si 1 an d'avance.
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	16 internes + 1 externe
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	18 internes + 2 externes
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Au minimum sur la spécificité hockey nous demandons un responsable / entraîneur(e) en chef de Pôle avec comme qualification : DEJEPS Hockey / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Professorat de Sport A ce(tte) responsable nous voulons, si soutenable financièrement, ajouter un(e) entraîneur(e) adjoint ou un consultant(e) technique occasionnel avec comme qualification : BPJEPS Hockey / DEJEPS / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 1er ou 2e degré. Leur honorabilité est contrôlée par la FFH. Une carte professionnelle est exigée.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	Les athlètes ont 4 séances de préparation physique d' 1h30 représentant 6h/semaine et 4 séances de hockey d' 1h30 représentant également 6h/semaines. Cela représente 12h hebdomadaire étalées sur 5 jours
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	les installations, toutes aux normes, sont celles du CREPS de Chatenay Malabry : - terrain de hockey à notre disposition toute la semaine : - piste d'athlétisme - espaces de street workout - Salle hypoxie - espaces de récupération
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	les sportifs mangent, dorment et ont cours dans l'enceinte même du CREPS du lundi ou vendredi avec une possibilité de rester le Week end si la demande est faite. Dans le cas contraire, ils rentrent chez eux. Possibilité de garder leur chambre quelques jours si un stage est programmé pendant les vacances scolaires. Autrement ils rentrent chez eux. Ils sont encadrés au sein du CREPS par un surveillant général. Ils rentrent en transport pour rejoindre leurs familles.
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	Les cours sont donnés au sein même du CREPS (antenne du lycée Emmanuel Mounier en son sein) avec des horaires aménagés tous les jours : 8h00/10h40 le matin et 14h/15h45 l'après midi. Des plages d' études surveillées et des soutiens scolaires sont organisés le soir
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	Conventions existantes entre le CREPS de Châtenay-Malabry et les établissements scolaires partenaires : Collège Léonard de Vinci (à 900m) Lycée d'Enseignement Général et Technologique Emmanuel Mounier Lycée Professionnel Florian (à 3km) Lycée Polyvalent Montesquieu (à 3km) Collège Thomas Masaryk (à 800m)
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	L'unité médicale se trouve au sein du CREPS, juste à côté du terrain de hockey. Les athlètes y sont suivis tout au long de l'année y compris sur le plan psychologique. Il existe une grande habitude et de bonnes relations entre le service médical du CREPS Ile de France et les médecins fédéraux de la FFH. Ceux ci sont en contact à chaque évolution apportée au SMR. Les athlètes peuvent entre autre échanger avec des psychologues du sport et préparateurs mentaux. Nous souhaitons intégrer et renforcer dans la formation de nos athlètes la dimension mentale via un accompagnement à la préparation mentale grâce aux services du CREPS.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Les athlètes ont tous les ans une intervention de prévention contre le dopage par un membre de la FFH agréé par l' AFLD. Concernant la lutte contre toute forme de violence et de discrimination, les jeunes y sont également sensibilisés chaque année par les services du CREPS qui mettent en place différentes interventions : - lutte contre le harcèlement / bizutage - lutte contre les violences sexuelles - respect du vivre ensemble
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Le coordonateur, entraîneur et responsable du pôle est Nicolas Jaquet (CTN) et un autre entraîneur Fabien Tornabene (CTN). La responsabilité financière est assurée directement par la fédération.
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédéral)	Budget du pôle : 152 K€ Financement : 54 K€ (ANS) + 98 K€ (familles) Coût par athlète est de 5950 € par an (2025 - 2026) pour les pensionnaires
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	La qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif est assuré par la FF Hockey qui vérifie les diplômes des entraîneurs et qu'ils disposent bien d'une carte professionnelle. L'honorabilité du reste des intervenants mis à disposition par le CREPS (médical, paramédical, pédagogique, éducatif) est assuré par l'établissement.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Intervention à chaque début de saison sportive/année scolaire par notre référente FFH en charge de l'intégrité et honorabilité. Cette personne référente VSS est en lien avec Signal-Sport et se tient à disposition des sportifs comme des encadrants selon qu'ils soient victimes ou témoins d'une violence. Cela pour les aider, orienter ou accompagner en cas de : - Violences physiques ou morales • Propos discriminants • Bizutage, emprise • Non-dénonciation ou complicité de ces faits

CAHIER DES CHARGES : PÔLE FRANCE RELEVÉ U21 MASCULIN	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Développement des capacités techniques, tactique, physiques et mentales. Performances/résultats Équipes de France U21 puis "alimentation" du groupe Senior A
Le public concerné	Joueurs de Hockey sur gazon dans la catégorie U21 garçons étant présent dans le groupe restreint de l'équipe de France U18 ou élargi de l' EDF U21 : Athlètes ayant déjà disputé des championnats d' Europe U18 ou un nombre important de rencontres internationales amicales. Athlètes en études post Bac
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	16 externes
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	20 externes
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Au minimum sur la spécificité hockey nous demandons un responsable / entraîneur(e) en chef de Pôle avec comme qualification : DEJEPS Hockey / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Professorat de Sport. A ce(tte) responsable nous voulons, si soutenable financièrement, ajouter un(e) entraîneur(e) adjoint ou un consultant(e) technique occasionnel avec comme qualification : BPJEPS Hockey / DEJEPS / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 1er ou 2e degré. Leur honorabilité est contrôlée par la FFH. Une carte professionnelle est exigée.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	Chaque semaine, réparti sur 5 jours du Lundi au vendredi : - 4h30 spécifique hockey collectif/en groupe - 1h à 1h30 en plus pour du spécifique individuel ou semi collectif (gardiens de but, tireurs de PC, attaquants) - 6h de préparation physique
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Les installations, toutes aux normes, sont celles du CREPS de Chatenay Malabry : - salles de musculation - terrain de hockey à notre disposition toute la semaine - piste d'athlétisme - espaces de street workout - Salle hypoxie - espaces de récupération
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Hébergement des sportifs externes : - en résidence CROUS - au domicile familial pour les franciliens - en colocation étudiante mais assez rarement. Restauration possible pour ceux qui le souhaitent. Transports en commun pour ceux rentrant chez eux (dans leur club) les week end
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	Athlètes en post Bac, études universitaires ou écoles. Plusieurs d'entre eux ont des formations en e-learning. Très bon suivi et négociations d'horaires ou aménagements par le chargé du suivi socio-professionnel du CREPS Ile de France. Horaires aménagés en STAPS, stages facilitants trouvés avec des entreprises, mise en relation professionnelle, négociations quand décalage nécessaire de dates d'examen pendant une compétition majeure.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	Conventions, accords et aménagements mis en place avec plusieurs universités ou écoles.
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	L'unité médicale se trouve au sein du CREPS, juste à côté du terrain de hockey. Les athlètes y sont suivis tout au long de l'année y compris sur le plan psychologique. Il existe une grande habitude et de bonnes relations entre le service médical du CREPS Ile de France et les médecins fédéraux de la FFH. Ceux ci sont en contact à chaque évolution apportée au SMR. Les athlètes peuvent entre autre échanger avec des psychologues du sport et préparateurs mentaux.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Les athlètes ont tous les ans une intervention de prévention contre le dopage par un membre de la FFH agréé par l' AFLD. Concernant la lutte contre toute forme de violence et de discrimination, les jeunes y sont également sensibilisés chaque année par les services du CREPS qui mettent en place différentes interventions : - lutte contre le harcèlement / bizutage - lutte contre les violences sexuelles - respect du vivre ensemble
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Le coordonateur, entraîneur et responsable du pôle est Matthias DIERCKENS (CTN) et un autre entraîneur Fabien Tornabene (CTN). La responsabilité financière est assurée directement par la fédération.
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédérale)	Budget du pôle : 60 K€ Financement : 12 K€ (ANS) + 17 K€ (familles) + 31 K€ (FFH). Pourcentage de prise en charge fédérale : 50 % Coût par athlète est de 1000 € par an (2025 - 2026) avec un statut d'externe
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	La qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif est assuré par la FF Hockey qui vérifie les diplômes des entraîneurs et qu'ils disposent bien d'une carte professionnelle. L'honorabilité du reste des intervenants mis à disposition par le CREPS (médical, paramédical, pédagogique, éducatif) est assuré par l'établissement.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Intervention à chaque début de saison sportive/année scolaire par notre référente FFH en charge de l'intégrité et honorabilité. Cette personne référente VSS est en lien avec Signal-Sport et se tient à disposition des sportifs comme des encadrants selon qu'ils soient victimes ou témoins d'une violence. Cela pour les aider, orienter ou accompagner en cas de : - Violences physiques ou morales • Propos discriminants • Bizutage, emprise • Non-dénonciation ou complicité de ces faits

CAHIER DES CHARGES : POLE FRANCE SENIOR MASCULIN	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Préparation de l'équipe de France masculine aux compétitions internationales de référence : coupe d'Europe, Nations cup / Pro League, coupe du monde et Jeux Olympiques ; ainsi que les tournois qualificatifs de ces compétitions majeures.
Le public concerné	Athlètes identifiés dans le cercle des sportifs intégrés au projet de haute performance : Equipe de France senior. 70% des athlètes évoluent dans le championnat belge (2025-2026)
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	16
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	28
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Au minimum sur la spécificité hockey, nous demandons un responsable / entraîneur(e) en chef de Pôle avec comme qualification : DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Master STAPS ou diplôme étranger équivalent. Equipe d'encadrement composée d'un entraîneur adjoint (DEJEPS / DESJEPS Hockey / BEES Hockey 2e degré / Master STAPS ou diplôme étranger équivalent), d'un préparateur physique (DU ou master), d'un manager, d'un analyst vidéo (travail en distanciel principalement à partir de la captation d'image sur le site d'entraînement), d'un kiné et d'un médecin référent. Si soutenable financièrement, le staff peut être renforcé par un ou 2 consultants techniques (phase de jeu spécifique + entraîneur des gardiens), d'un 2ème kiné et d'un préparateur mental. Les cartes professionnelles et honorabilité sont vérifiées par la FFH au moment du recrutement des membres du staff. Pour les entraîneurs étrangers ou en cours de formation, un accompagnement est fait pour une reconnaissance de diplômes / expérience + demande de carte professionnelle.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	4 axes qui organisent les services et dispositif d'accompagnement : "Bien s'entraîner", "Bien vivre", "Bien se soigner", "Bien préparer l'avenir". Regroupement hebdomadaire ou bi mensuel de 2 à 3 jours par stage : - 5h à 7h spécifique hockey collectif/en groupe - 1h à 1h30 en plus pour du spécifique individuel ou semi collectif (gardiens de but, tireurs de PC, attaquants) - 6h de préparation physique - 1h30 de travail d'analyse et tactique - 1h30 de travail de vie de groupe + soins et massage
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Les installations du CREPS : - terrain de hockey - espace de musculation - espace d'athlétisation - espace de récupération - salle de réunion
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Conditions proposées par le CREPS pour les EDF seniors : résidente Alice Milliat + chambre individuelle. Restauration collective au self avec possibilité d'aménager les menus et de solliciter des compléments protéinés.
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	40% des athlètes sont en études supérieures et bénéficient d'aménagement en raison de leur statut de SHN : cours en distanciel, allègement, dédoublement d'année, adaptation des cours et évaluation. Le reste des athlètes sont en emploi et ou insertion professionnelle. Les stages sont adaptés afin de permettre aux sportifs d'avoir des temps de repos et de travail pour ceux qui sont en formation / scolarité.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	RAS
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	L'unité médicale se trouve au sein du CREPS, juste à côté du terrain de hockey. Il existe une grande habitude et de bonnes relations entre le service médical du CREPS Ile de France et les médecins fédéraux de la FFH. Ceux ci sont en contact à chaque évolution apportée au SMR. Les athlètes peuvent entre autre échanger avec des psychologues du sport et préparateurs mentaux.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Chaque année, des actions de sensibilisation sont réalisées lors des regroupements : - prévention et lutte contre le dopage : réalisé par la FFH et ses agents agréés par l'AFLD. Pour les compétitions internationales, les sportifs doivent également suivre une formation e-learning et obtenir un certificat ADEL - Prévention et lutte contre les violences et discrimination : réalisée par une ressource extérieure spécialiste ou par une structure partenaire du CREPS.
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Responsable du pôle : Manager de la performance + manager de l'EDF seniors Coordinateur / responsable technique : Head Coach Les SHN polistes sont inscrits sur PSQS par la FF Hockey Responsabilité financière : FF Hockey
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédérale)	* Coût annuel : 180 K€ (65 K€ d'encadrement technique + 70 K€ hébergement / restauration / services + 35 K€ de frais de déplacement + 10 K€ d'équipement). * Financements : 105 K€ (CP ANS) + 20 K€ (région des Hauts de France) + 55 K€ (FFH). Taux de prise en charge fédérale : 30%
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	La qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif est assuré par la FF Hockey qui vérifie les diplômes des entraîneurs et qu'ils disposent bien d'une carte professionnelle. L'honorabilité du reste des intervenants mis à disposition par le CREPS (médical, paramédical, pédagogique, éducatif) est assuré par l'établissement.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Soirée à thème lors de regroupement + information sur les process et comportements attendus dans la convention SHN Une formation e-learning pour le staff est en cours de développement sur la prévention des violences (collaboration avec la FF Judo)

CAHIER DES CHARGES : CRE OCCITANIE	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Développement des capacités dans les domaines suivants (technique – tactique – physique – physiologique – vie de groupe - Hygiène de vie du Sportif - Découverte de l'utilisation de la vidéo pour la recherche de la performance collective et individuelle) - Compléter la formation réalisée en club pour les meilleurs potentiels du territoire agés de 12 à 16 ans - Mise en place d'une programmation annuelle - Permettre à ces jeunes potentiels l'accès à des stages nationaux U14 et U16 et l'accès aux structures d'accession nationales U16 et U18
Le public concerné	La structure rassemble les meilleurs jeunes issus des clubs du territoire Occitanie agés de 12 à 16 ans, répartis sur deux catégories d'âge. Public mixte intégrant les meilleures jeunes filles. En 2024-2025 : 22 athlètes dont 2 filles. 3 départ en court de saison, 1 arrivée en cours de saison, 5 jeunes à l'essai. Discipline olympique uniquement : hockey sur gazon sur l'ensemble du programme. Les séances d'entraînement concernent l'ensemble du groupe. Les stages pendant les périodes de vacances sont plus orientés par catégories d'âge avec montée des meilleurs U14 en U16
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	22 dont 2 gardiens de but mais idéalement 24 afin de pouvoir organiser des matchs internes à 11 vs 11 et permettre aux jeunes d'augmenter le nombre de matchs sur grands terrain et apporter des réponses au faible nombre de matchs sur le territoire. La constitution de 3 programmes pour 2025-2026 (U15 garçons, U17 garçons, U17/U15 filles) est prévue avec des effectifs plus réduits dans chaque groupe mais des matchs internes restant possible en mixant les groupes au regard des objectifs recherchés. Des passerelles sont prévus entre chaque groupe pour stimuler les apprentissages en fonction des besoins en permettant à certains plus jeunes d'intégrer le groupe supérieur mais également en permettant à certaines filles d'intégrer un groupe de garçons.
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	24 pour un groupe. Sur 3 groupes le volume dépendra du nombre de jeunes potentiels qu'il sera intéressant d'intégrer. La structure s'adaptera.
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	1 entraîneur coordonnateur : DEJEPS, BEES 1er ou 2ème degré, Professorat de Sport, DESJEPS) 2 entraîneurs assistants : DF 3 ou diplômes professionnels, BPJEPS Hockey ou métiers du sport, Sur les compétitions ou stages performance / 1 kiné en suivi et sur les compétitions au regard de sa disponibilité. Contrôle de l'honorabilité à travers la carte professionnelle et la prise de licences FFH service entraîneur. La saison 2025-2026 devrait voir la structure évoluer avec la création de 3 groupes de travail (U15 et U17 garçons, U17/U15 filles). Chaque saison une proposition d'athlètes à intégrer sur liste SHN "ESPOIR" est proposée au DTN.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	Volume hebdomadaire 2H par semaine + 2 jours de stages minimum pendant chaque vacances (hors vacances de Noël) + 2 à 3 compétitions ou stage perf avec matchs par saison + 3 à 5 matchs internes par saison
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	La structure utilise en alternance les terrains de hockey sur gazon de Toulouse et L'Isle-Jourdain. Environ 200 balles sont utilisées pour les entraînements et bénéficient de l'ensemble du matériel pédagogique nécessaire à la pratique du hockey ainsi qu'à la préparation physique intégrée. Les athlètes sont équipés de tenues d'entraînement -matchs afin de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe et la composante EQUIPE nécessaire à toute performance.
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	Les athlètes sont tous mineurs et externes hors temps de stages et de compétitions pendant lesquels la structure gère hébergement et restauration.
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	Les athlètes suivent tous des enseignements général. L'accès pour certains à un statut SHN "Espoir" joue un rôle certain au regard concernant l'accès à des établissements pouvant se situer en dehors de leur zone d'affectation.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	Aucune convention n'existe actuellement. Le rapprochement avec un établissement scolaire avec internat a été envisagé mais non adapté au besoin du fait du peu de nombre de lits proposés et de la distance avec les installations sportives pour la pratique du hockey sur gazon.
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	Le cahier des charges de la structure prévoit obligatoirement pour chaque athlète une visite médicale de début de saison chez un médecin spécialisé en médecine du sport avec une ECG de repos pour tout entrant dans la structure.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	La structure travaille avec EPESS avec mise en place annuel d'un minimum d'une séance de travail en groupe sur les thématique liées aux violences, dopage....Ce rassemblement qui n'a pu être programmé sur le saison 2024-2025 intervient pendant les journées de stage pendant les vacances scolaires.
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	La structure fonctionne avec un coordonnateur, 2 ou 3 entraîneurs dont un entraîneur principal et un kinésithérapeute. Une programmation annuelle est communiquée à l'ensemble des parents et athlètes au début de la saison. Un groupe WhatsApp pour l'ensemble des parents et athlètes permet de diffuser les informations au cours de la saison. Le coordonnateur gère PSQS en relation avec les parents qui prennent en charge la mise à jour annuelle de leur dossier d'inscription à la structure. Le coordonnateur est également en charge du suivi administratif de la structure en lien avec les élus pour la partie financière et demandes de subventions.
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédéral)	Jusqu'à 2024 la participation par sportif était de 110 € par saison + participation à chaque compétition ou stage performance. Depuis la saison 2024-2025 il a été décidé de modifier la stratégie. Il n'y a plus de participation des familles pour la saison CRE mais uniquement pour la participation aux compétitions et stages performance. Ceci permet une relation à l'athlète et aux familles en accord avec les objectifs de la structure et n'engage pas la structure à travailler avec des jeunes ne répondant pas aux attentes.
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	Le contrôle au moment de la prise de licence SERVICE Entraîneur ou autre fonction (Kiné...) auprès de la FFH est l'option idéale.
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Communication aux sportifs au cours des moments d'échange dans le cadre de la convention avec EPESS.

CAHIER DES CHARGES : CRE PAYS DE LA LOIRE	
L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure	Développement des capacités (technique - tactique - physique etc.) pour les jeunes joueurs dans l'optique de l'intégration des filières d'accès haut-niveau : - Pour les garçons : Pôle France relève U16 masculin, équipe de France U16G, pôle France relève U18 masculin, équipe de France U18G). - Pour les filles : Pôle France relève U16-U18 féminin, équipe de France U16F, équipe de France U18F. Préparation du collectif régional au championnat de France interligues.
Le public concerné	Majoritairement sur la catégorie U16 (prochainement U15 lors du changement des catégories d'âge). Parfois des U14 surclassés (notamment ceux identifiés par les experts de la DTN lors des interligues U14), et quelques U18 qui peuvent être amenés à rester dans le dispositif s'ils ne sont pas en pôle mais qui sont encore dans un groupe France.
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	12 sportifs (garçons et filles confondus).
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	30 sportifs (garçons et filles confondus).
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	Les encadrants sont tous des salariés des clubs, dont l'honorabilité est contrôlée. Le niveau de diplôme minimum requis pour intervenir est le DEJEPS. Les responsables des collectifs U16G et U16F sont respectivement détenteurs d'un BEES 2 et d'un DESJEPS.
Le volume horaire hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	Les horaires sont variables en fonction de l'établissement scolaire. Cela peut aller jusqu'à 8 heures pour la douzaine de sportifs intégrés au CENS (Centre Éducatif pour Nantais Sportifs), hors entraînements club et compétitions. Le niveau minimum est de 2h/semaine, notamment pour les partenaires d'entraînement.
Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	Les entraînements se font soit sur le terrain synthétique du club de Nantes, soit sur celui du Carquefou HC, environ 150 balles sont mises à disposition et pour chacun des terrains l'accès complet à l'ensemble du matériel d'entraînement nécessaire. Les séances de musculation se font dans la salle dédiée du collège-lycée de la Perverie. Là encore avec tout le matériel nécessaire.
Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	L'immense majorité des sportifs sont hébergés chez eux. Les quelques uns en internat le sont sous la responsabilité de leurs établissements scolaires respectifs. Les transports se font : En transport en commun, en véhicule personnelle (vélo, trottinette, voiture sans permis ...) ou en minibus. Les mineurs, en dehors du temps sportif, sont sous la responsabilité de leur établissement scolaire.
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	L'enseignement scolaire dépend de l'établissement dans lequel est scolarisé le sportif. Pour ceux du CENS, horaires totalement aménagés, une quinzaine d'élève par classe, soutien scolaire personnalisé.
Les conventions à établir entre la structure et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autre part (*) ;	Les conventions sont toutes signées avec l'ensemble des établissements scolaires partenaires.
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs(ves) et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)	A l'heure actuelle aucun suivi médical ne peut être mis en place dans le cadre du CRE, les sportifs bénéficient cependant des contacts privilégiés chez les médecins, kiné, et spécialistes partenaires à l'échelon club.
Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D. 221-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.231-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L. 100-2 du code du sport).	Aucune action de formation autre que sportive mise en place pour le moment, c'est aussi un axe d'amélioration du CRE Pays de la Loire.
Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalité d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)	Pour la saison 2024-2025 le poste de coordinateur est vacant, il sera complété pour la prochaine saison. Le suivi financier est réalisé par la ligue des Pays de la Loire (Manuela CADIO). Le suivi scolaire est mis en place par Sullivan LEFEUVRE. Le suivi physique est notamment géré par Théo SECHER (préparateur physique à l'origine). Les aspects technico-tactiques sont mis en place par les divers entraîneurs : Arnaud JUDIC Théo SECHER Théo CALLY Noé BEZIER-MERCIER
Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif (Pourcentage de prise en charge fédéral)	Les sportifs payent 100€/an pour participer au CRE.
Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif).	Comme expliqué plus haut l'ensemble des intervenants sont salariés des clubs (ou du CD) et sont donc obligatoirement contrôlés sur le sujet (via leur prise de licence entraîneur et leur carte professionnelle).
Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violence et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.	Comme expliqué plus haut rien n'est mis en place pour le moment (mis à part un affichage dans les deux clubs sur les numéros d'appel).

CAHIER DES CHARGES : CRE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (PACA)	
Les objectifs de formation sportive poursuivis par la structure CRE Paca	<p>Le Centre Régional d'Entraînement PACA a pour objectif de :</p> <p>Développer les capacités des jeunes joueurs et joueuses dans les domaines : Technique, tactique, physique et mental ; Vie de groupe ; Hygiène de vie du sportif.</p> <p>Structurer un parcours d'accès vers le haut niveau en lien avec : les clubs ; les collectifs régionaux (ETR) ; les filières nationales (Pôles France U16-U18).</p> <p>Constituer un vivier régional d'excellence pour les Équipes de France ;</p> <p>Proposer un double projet sport / scolaire équilibré, favorisant la réussite globale des jeunes ;</p> <p>Renforcer la détection précoce (U13-U15) et accompagner la progression individuelle ;</p> <p>Développer l'autonomie, l'engagement et la culture de performance ;</p> <p>Le CRE PACA s'inscrit comme structure intermédiaire entre clubs et Pôles France Relève</p>
Le public concerné	<p><u>Jeunes sportifs licenciés en clubs PACA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioritairement U13 – U15 (6e / 5e dans un premier temps) <p>Public mixte (filles / garçons)</p> <p><u>Recrutement :</u> Départemental, régional, voire interrégional</p> <p><u>Joueurs identifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - À potentiel - Motivés par un projet de progression vers le haut niveau <p>Évolution prévue : Extension aux 4e – 3e</p>
L'effectif minimal des sportifs susceptibles d'être accueillis	<p>12 sportifs (Mixte)</p> <p>Permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité d'encadrement - Individualisation du suivi
L'effectif maximal des sportifs susceptibles d'être accueillis	<p>24 Sportifs</p> <p>Organisation possible : Groupe unique ou 2 groupes selon niveaux</p>
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement ainsi que la manière dont est garantie le contrôle de leur honorabilité	<p>Encadrement sportif</p> <p>1 coordinateur CRE (BEES 1 ou 2 Mention Hockey, DEJEPS / DESJEPS)</p> <p>Entraîneurs de hockey :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minimum BEES 1 ou 2 (mention Hockey) ou BPJEPS (mention hockey) / DEJEPS/DESJEPS <p>Intervenants complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparateur physique (CREPS) - Intervenants spécifiques titulaire d'un DF3 (gardien, technique...) sous la responsabilité d'un encadrement titulaire d'un diplôme professionnel <p>Honorabilité Vérification systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte professionnelle - Licence fédérale - Contrôle d'honorabilité (via la Fédération)
Le volume horaire moyen d'entraînement général et spécifique minimum ; le cas échéant participation de la structure à un championnat hebdomadaire	<p>Minimum : 5 à 7 heures / semaine sur 36 semaines d'entraînement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 séances hockey (2h chacune) <p>1 séance préparation physique (CREPS) et Récupération / prévention (bains froids, mobilité)</p> <p>Compétition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matches dans leur club respectif - Match interne contre des clubs locaux - Possibilité de regroupements / matchs contre d'autres CRE - Possibilité de jouer contre des clubs ou sélections Italiennes
Les installations, équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive	<p>Terrain synthétique hockey : : Club d'Antibes – La Fontonne</p> <p>CREPS d'Antibes, toutes les installations dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de musculation - Récupération (bains froids) Accès à des infrastructures haut niveau (CREPS) <p>Matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Balles, plots, matériel technique - Matériel préparation physique
Les conditions d'hébergement, de restauration, et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation	<p>Trois statuts possibles :</p> <p>Externe : Vie familiale Entraînement + retour domicile</p> <p>Demi-pensionnaire : Repas au collège ou au CREPS</p> <p>Interne Hébergement CREPS, Encadrement éducatif</p> <p>Tarifification indicative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interne : ~6400 à 7100€/an - Demi-pension : ~2600€/an - Externe : ~1900€/an
La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités	<p>Collège partenaire : Collège Fersen labellisé Génération 2024 (Antibes) avec une organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours le matin / Entraînements aménagés AM/ Suivi scolaire individualisé possible au CREPS <p>Objectif : Réussite scolaire + sportive (double projet)</p>
Les conventions à établir entre la structure CRE et les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, d'une part, et de formation professionnelle, d'autres parts	<p>Une convention tripartite Ligue PACA – CREPS / établissement scolaire partenaire – Club Support (Antibes) va être signée</p>

<p>La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément aux articles L.231-6, A.231-3 et A.231-4 du code du sport. Dans ce domaine, une attention particulière sera portée à la santé mentale des sportifs et sportives et aux spécificités physiologiques des sportives (gynécologiques, maternité...)</p>	<p>Conformément aux articles du Code du sport, le suivi médical sera mis en place par l'Unité médicale du CREPS : Visite médicale annuelle obligatoire (SMR) / Suivi par médecin du sport Axes prioritaires : Prévention blessures/ Suivi de la charge /Santé mentale/ Spécificités féminines</p>
<p>Les modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement dont le contenu est défini à l'article D.22-27 du code du sport avec une attention particulière sur la lutte contre le dopage (article L.232-5 du code du sport) et la lutte contre toute forme de violence et de discrimination (article L.100-2 du code du sport)</p>	<p><u>Sensibilisation</u> : Dopage (article L.232-5) ; Prévention de toutes les formes de violences / lutte contre toutes formes de discriminations (article L.100-2) <u>Ateliers</u> : Hygiène de vie ; Nutrition ; Gestion du stress. <u>Intervention d'experts</u> (CREPS, fédération)</p>
<p>Les modalités de fonctionnement de la structure (coordination, modalités d'organisation de la relation aux parents pour les sportifs mineurs, responsable PSQS, responsabilité technique, responsabilité financière)</p>	<p>Organisation 2 coordinateurs : CTS PACA (Lien DTN) et Présidente de la Ligue PACA. Relation parents / Réunions régulières/ Suivi individualisé/ Communication digitale (WhatsApp / mail) Responsabilités - Responsable technique : Entraîneur Diplômé, en lien avec le coordinateur - Responsable PSQS : CTS PACA - Responsable administratif et financier : présidente de la Ligue PACA</p>
<p>Le budget prévisionnel annuel et les coûts et tarification par sportifs (pourcentage de prise en charge fédérale)</p>	<p>Coût par sportif : Entre 1900€ et 7100€ / an selon statut Financement : Participation familles/Aides possibles : Fédération, Collectivités, CREPS, ANS. Objectif : Limiter le reste à charge</p>
<p>Les modalités prévues pour garantir et contrôler la qualification et l'honorabilité de l'encadrement sportif ainsi que de l'ensemble des intervenants (médical, paramédical, technique, pédagogique, éducatif)</p>	<p>Vérification annuelle : Diplômes/ Cartes professionnelles Contrôle fédéral systématique/ Convention avec structure support</p>
<p>Les modalités prévues pour informer les sportifs et les encadrants en matière de lutte contre toutes les formes de violences et plus particulièrement, la communication des canaux de signalements (numéro de téléphone, signal-sport...) mis en place par la structure, la fédération et le ministère.</p>	<p>Information obligatoire des sportifs et encadrants : Affichage et diffusion : Signal-Sport / Numéros d'urgence Sensibilisation régulière Dispositif coordonné avec : <ul style="list-style-type: none"> ● Fédération ● Ministère des sports </p>

ANNEXES 3.2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

PROGRAMME : Accession territoriale/Accession nationale/Excellence Relève/Excellence Senior	Discipline :
Type de structure : Club performance / Pôle France Pôle France Relève / Pôle Espoirs / autre	Spécialité :

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux	
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deça des attentes
4	Décevant ou très en deça des attentes

Les indicateurs s'apprécient aux regards des objectifs fixés à chaque structure

DOMAINE	LEVER pour agir sur la performance	Action	2025-2026	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve		
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France		
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenu des médailles sur des compétitions de référence internationale		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés par la structure		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		
	Surveillance médicale	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique,...)		
	Accompagnement éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
	Relation aux parents	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)		
	Conditions d'entraînement et qualités des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptés aux enjeux de la structure		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure. Les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes		
	Equilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		